

**781<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mercredi 27 avril 2016

# DÉBATS

## DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO**  
**DU 18 NOVEMBRE 2016 (N° 8.304)**

---

---

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

### SOMMAIRE

---

- I. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 10.902).
- II. RENOUELEMENT DES SECRETAIRES (p. 10.916).
- III. RENOUELEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 10.917).
- IV. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES ET RENOUELEMENT DE LEURS MEMBRES (p. 10.920).
- V. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 10.24).
- VI. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS ET BUREAUX AUPRES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (p. 10.939).
- VII. ANNONCE DES EVENTUELS PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT, DES EVENTUELLES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 10.943).
- VIII. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 10.944).
- IX. DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION (p. 10.955).  
Proposition de résolution, n° 27, de Messieurs Laurent NOUVION, Christophe STEINER et Jacques RIT visant à la modification de l'article 7 du nouveau Règlement intérieur du Conseil National ayant fait l'objet d'une déclaration de non-conformité par le Tribunal Suprême dans sa décision rendue le 14 Janvier 2016.
- X. DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI (p. 10.957).  
Projet de loi, n° 942, portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt.

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2016**

—  
**Séance publique  
du mercredi 27 avril 2016**  
—

*Sont présents* : M. Daniel BOERI, Doyen d'âge ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance* : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; M. Laurent ANSEMI, Délégué aux Affaires Juridiques ; M. Arnaud HAMON, Chef du Service des Affaires Législatives.

*Assurent le Secrétariat* : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Chef de Cabinet ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

—  
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Daniel BOERI, Doyen d'âge.  
—

**M. le Président d'âge.**- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En ma qualité de Doyen d'âge de notre Assemblée, il me revient de présider le début de la première Séance Publique de la présente session ordinaire de l'année 2016.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, Monsieur Gilles TONELLI.

Je souhaite la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, qui a pris ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> février 2016, après avoir été nommé par le Prince Albert II le 4 janvier 2016.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers du Gouvernement, mes chers collègues, Mes chers compatriotes, chers résidents, dans l'hémicycle, à la télévision ou sur internet,

Le discours de Doyen de notre Haute Assemblée vit toujours un paradoxe.

Souvent il fut de pure forme, celui de l'ouverture d'une nouvelle année de notre mandature.

Cette situation convenait à tous, tant l'urgence était de passer à ce que d'aucuns appelaient les choses sérieuses ;

L'élection du Président du Conseil National...

C'est encore le cas aujourd'hui...je vous rassure.

Mais la situation change.

Doyen par pur hasard, si j'ose dire, j'ai considéré que le seul formalisme était une occasion manquée dans un monde si complexe et parfois agité, d'autant plus rare que cette opportunité reste unique dans une année de mandature !

J'attends donc cet instant comme un bonheur partagé que je souhaite vous faire partager également !

Toutefois, ne croyez pas que ce soit chose facile. Comment apporter «un plus» à l'opportunité que les Institutions me donnent de parler un instant à tous... dans le contexte bien particulier de ce soir.

Ne croyez pas, non plus, que cela soit une sinécure. Trouver un thème, des mots, des idées qui illustrent la situation du moment pour faire passer un message ... et qui plus est, rapidement, d'autant que je n'y pense pas tous les jours en me rasant, ...

Pour ce soir, les circonstances qui sont les nôtres, c'est à Paris, à l'occasion de notre récente rencontre avec les sénateurs français que m'est venu le déclic de mon intervention :

L'harmonie, mais plus encore le risque de l'uniformité qu'elle génère.

Oui, l'harmonie celle qui, trop souvent, vise l'unanimité.

Cette uniformité qui refuse les têtes qui dépassent et au nom de laquelle on frappe sur la tête du clou pour le faire rentrer dans le rang : en oubliant que très souvent, sortir du rang, penser différent, s'opposer et même dans certains cas « tirer la langue » apporte un plus d'invention et de créativité source de progrès et de modernité.

Nous avons devant nous un exemple qui nous concerne tous.

Car, c'est bien cette unanimité que l'Europe cherche à nous imposer en cherchant à rogner, couper, tronçonner, nos spécificités monégasques :

Faut-il rappeler, leur rappeler notre « terre d'étroitesse » et notre triptyque 9 000 Monégasques, 35 000 résidents et 55 000 salariés !

Alors bonjour la discrimination !

Tout cela au nom d'un principe de liberté ; oui je dis bien au nom d'un principe de liberté.

A vrai dire, cela me fait penser à cette injonction paradoxale : « Soyez libres ! ».

Comment peut-on ordonner d'être libre ? Comment peut-on nous demander de nier nos spécificités ?

Je suis profondément européen.

Je revois d'ailleurs cette photo où, tout jeune, j'arborais fièrement à la boutonnière le « E », le « grand E » pour l'Europe, dont j'étais déjà un fervent militant.

Alors Europe, écoute la voix qui vient du fond de cet hémicycle.

Je suis, nous sommes européens et notre pays fait les transformations nécessaires à travers le temps, si besoin était.

Mais notre devoir vis-à-vis des générations futures c'est aussi de préserver notre identité, notre culture, nos spécificités.

Je vous le redis, amis de Bruxelles, je crains que votre harmonie ne soit qu'apparence ; elle vise en fait l'unanimité, les standards, la norme !

Qui peut croire aujourd'hui à l'efficacité d'une telle démarche ?

Le pays des montagnes rencontre-t-il facilement les pays des mers ? Les pays des mers sont-ils identiques au pays des plaines ?

Je crois pouvoir dire que c'est bien cette recherche de l'uniformité qui nuit à l'harmonie.

Je me demande, au fond de moi, si ce n'est pas cela qui bloque, si ce n'est pas cette uniformité à contre-courant des cultures, qui fait que l'Europe, tant bénie, fasse aujourd'hui du sur-place.

Pourtant MONTESQUIEU nous trace la voie :

« *Ce sont les différents besoins dans les différents climats qui ont formé les différentes manières de vivre et les différentes manières de vivre qui ont formé les diverses lois* ».

Je parlais d'Europe, mais à y regarder de plus près, je parle de nous ce soir et de l'harmonie !

Oui, il ne faut pas craindre, chez nous, d'éviter l'écueil castrateur de cette unanimité.

Certes, l'harmonie plaît tant à l'oreille comme celle des vers, l'harmonie qui est l'âme des cieux, selon LAMARTINE. Toutefois, l'harmonie, n'est pas toujours une mélodie, à l'instar de notre consensus. Le consensus est un chemin difficile, il ne peut se satisfaire d'unilatéralisme. De fait, les hommes et les femmes ont leurs propres aspirations, leurs propres envies, leur propre vision du monde.

PLATON oppose le Gouvernement de la raison, ancré dans l'âme, au Gouvernement fondé sur les passions destructrices, il s'agit pour nous de donner de la cohérence aux actes politiques passionnés.

Ce supplément d'âme, est le seul capable d'asseoir le bonheur permanent, ce qui nous intéresse dans la cité, c'est-à-dire nous et notre pays...

Alors, les opinions étant, par nature, matière à changement, rien ne dit que l'une soit préférable à l'autre ; il s'agit d'un instant de vie !

Le fait de voter ne garantit nullement le résultat le plus approprié, ni le plus réaliste, parce que les convictions communes, les opinions, évoluent... Alors ce soir, au moment de voter pour notre Président, je retiens l'adage « *L'âme juste et l'homme juste vivent bien, l'homme injuste vit mal* » !

Notre démocratie s'exprime par le vote ce soir, il s'agit de notre liberté !

Chez nous, précisément nos spécificités nous rassemblent, notre mission envers le pays nous rapproche.

Nous savons aussi, que toute Institution se développe et vit avec la stratégie des acteurs qui la composent.

Or, la politique a horreur du vide et il y aura toujours, naturellement, quelques acteurs pour l'occuper.

Charles PÉGUY, avant la Première Guerre Mondiale disait déjà, je cite : « *Une politique, quelle qu'elle soit, ne saurait rassembler, unir, fédérer, ceux et celles qui sont appelés à la soutenir, si elle ne s'appuie pas sur un socle de croyances et de valeurs qu'elle prend soin d'entretenir* ». C'est ce qui arrive aujourd'hui.

En effet, des « clauses plancher » à elles seules ne peuvent cimenter fortement des personnalités. D'autant plus que notre consensus ne garantit aucunement une navigation tranquille, tant vis-à-vis du Gouvernement que de nous-même.

Mais pour moi, l'essentiel est de nous retrouver ensemble, après le vote, pour exercer le mandat que les Monégasques nous ont confié et qui fait notre légitimité.

Pour conclure, une dernière chose.

Il s'agit de notre Institution, le Conseil National, de sa place dans la vie politique auprès des Monégasques et dans le pays.

A vrai dire je constate trop souvent, lors des représentations officielles, que le Conseil National n'est ni perçu, ni reçu, à sa juste place. Le contexte politique de ces derniers mois n'a, sans doute, pas arrangé les choses.

Mais est-il besoin de le rappeler ? Le Président du Conseil National est le troisième personnage de l'Etat.

Je l'ai dit à plusieurs reprises : « plus le Conseil National est fort, plus notre Constitution est forte ». Ce qui pourrait devenir un adage doit être respecté.

Nous sommes tous concernés et nous devons maintenir cela après le vote.

En dépit des aléas de la vie démocratique, affectifs, symboliques, dérisoires et réels.

Je m'adresse aussi au Gouvernement et aux autres Institutions du pays, nous devons tous contribuer à cette force qu'est le Conseil National, car il s'agit aussi de sa reconnaissance à l'extérieur et plus encore, à renforcer notre Constitution.

Je vous remercie.

Je vous propose maintenant de passer au premier point de l'ordre du jour.

## I.

### RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

En vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de la première session ordinaire de l'année 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles de l'article 2 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, modifiée, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, cette première Séance Publique de la première session ordinaire est tout d'abord consacrée à l'élection du Bureau du Conseil National, c'est-à-dire à l'élection du Président et du Vice-Président de notre Assemblée.

Pour plus de précision, j'ajoute que l'article 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, modifiée, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National édicte que « *Le Président et le Vice-Président du Conseil National sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des membres en exercice ; si la majorité requise n'est pas obtenue, l'élection a lieu, au second tour de scrutin, à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.* » (fin de citation).

En conséquence, le Conseil National étant actuellement constitué de vingt-quatre membres, treize voix seront donc nécessaires pour être élu au premier tour. Si la majorité requise n'est pas obtenue, l'élection a lieu, au second tour de scrutin, à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Je vous précise que, conformément à l'article 2 de notre Règlement intérieur, « *aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge* ».

Je vous invite donc, mes chers collègues, à procéder sans plus tarder à l'élection du Président.

Je proposerai aux candidats de faire une première déclaration et ensuite en vertu de l'article 2, aux élus de faire leur motivation de vote s'ils le souhaitent.

Donc, qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur le Doyen, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National, et je demande de pouvoir m'exprimer, puisqu'un certain nombre de collègues souhaitent s'exprimer, à l'issue de ces interventions, avec votre permission, merci.

**M. le Président d'âge.-** Je vous remercie Monsieur NOUVION. Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. Christophe STEINER.-** Monsieur le Doyen, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National et je m'exprimerai après Monsieur NOUVION. Je lui laisse la priorité de ses paroles.

**M. le Président d'âge.-** Je vous remercie Monsieur STEINER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je considère donc qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Je vous propose pour la bonne marche de notre Assemblée, de donner la parole dans un premier temps aux candidats pour expliquer leur candidature, de donner la parole aux élus qui souhaitent la prendre et si les candidats souhaitent reprendre la parole après, ils pourront le faire.

Je vous demande de limiter votre temps de parole mais c'est vous qui en décidés.

Monsieur NOUVION, je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur le Doyen, comme je vous l'ai demandé, je ne sais pas si un certain nombre de mes collègues souhaitent s'exprimer, je m'exprimerai à la fin des interventions. Je vous remercie.

**M. le Président d'âge.-** Monsieur STEINER, je vous en prie.

**M. Christophe STEINER.-** Je m'exprimerai après Monsieur NOUVION.

**M. le Président d'âge.-** D'accord. Donc mes chers collègues il vous appartient de prendre la parole s'il vous plaît. Nous sommes en direct dans cet hémicycle, sur Internet et à la télévision. Monsieur ROBILLON, vous souhaitez vous exprimer.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Doyen, j'ouvre le feu.

La position du groupe Union Monégasque pour l'élection à la Présidence de cette année sera de soutenir la candidature de Christophe STEINER. La présidence de Monsieur NOUVION n'a pas été digne de notre Institution, indigne d'une part et par ailleurs désastreuse pour l'image et la place du Conseil National dans le jeu des Institutions et également dans son rôle au service des Monégasques.

Depuis trois ans et dès le début de la législature nous n'avons eu de cesse de dénoncer les manquements et les erreurs des gestions de notre Parlement. Pendant la première année, nous avons demandé sous quel statut étaient embauchés les différents collaborateurs du Président. La plupart de ces emplois étaient plutôt des renvois d'ascenseurs après des collaborations à la campagne de Monsieur NOUVION lors des élections de 2013.

Au bout d'une année, nous avons pu consulter les différents contrats dont la date exacte de signature est pour le moins imprécise.

Pour ce qui est de la constitution d'un Cabinet de la présidence, nous venons de voir nommer un Chef de Cabinet après trois ans. L'important, en dehors de la désignation de cette collaboratrice importante du Président, est de désigner autour d'elle une équipe en charge de l'aide directe à apporter à la fonction présidentielle. De même, nous avons dénoncé la rédaction de propositions de loi par des fonctionnaires du Secrétariat Général, donc au service de l'ensemble de l'Institution et donc de l'ensemble des élus toutes sensibilités confondues. Ces propositions ne nous ont pas été soumises et ont uniquement été signées par des élus majoritaires. Ceci peut s'apparenter à un détournement de fonds publics. Enfin, et je saute quelques épisodes, je citerai en exemple la dernière Commission Plénière d'Etude réunie pour présenter les derniers consultants recrutés. Les participants à cette réunion ont eu une désagréable surprise, à savoir que votre majorité, et en particulier votre propre Vice-Président qui, est membre du Bureau et ainsi responsable de l'ordonnement des dépenses, n'était visiblement pas au courant de l'embauche d'une communicante. Par ailleurs, celle-ci et nous le savons par les échanges de mails entre les différents membres de la majorité, a fait campagne dans le but du retrait de la candidature de Monsieur STEINER. A nouveau, il s'agit ici d'un bel exemple de consultant embauché pour servir « l'ensemble » des élus du Conseil National !

Je ne vais pas allonger la liste de nos récriminations, cela ne servirait à rien à l'heure actuelle, mais cela devra être une préoccupation du futur Président du Conseil National de veiller à respecter l'ensemble des élus et des procédures.

Enfin, j'aurai une question à poser directement à Monsieur Laurent NOUVION :

Dans une récente déclaration au quotidien local, également dans une interview radio diffusée, parfois lors de manifestations officielles, vous avez déclaré qu'un « Haut personnage public en vue en Principauté » manipulait sournoisement vos colistiers. Je voulais savoir à qui vous faisiez allusion. Les Hautes personnalités à Monaco sont classées par la liste protocolaire. Si, bien sûr, on peut respectueusement écarter Son altesse Sérénissime le Prince Souverain et Monseigneur l'Archevêque, de même que Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat qui vient de prendre ses fonctions, je souhaiterais savoir à qui vous pensiez. Je tiens à affirmer publiquement qu'aucun des élus Union Monégasque, y compris moi-même en tant qu'ancien Président du Conseil National, qu'aucun des élus Union Monégasque donc n'a agi par trahison ou sournoisement durant les trois années qui viennent de s'écouler. Les trop nombreuses lettres et déclarations que nous vous avons envoyées, trop nombreuses à votre goût mais au nôtre également, sont la démonstration évidente que notre action a toujours été claire et publique.

Donc, pourriez-vous préciser votre position sur ce personnage public qui vous trahit ? Il serait, en effet, important mais aussi normal que les Monégasques auxquels nous devons ici tous des comptes soient parfaitement informés.

Je vous remercie.

**M. le Président d'âge.-** Merci, Monsieur ROBILLON.  
Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Comme la majorité des élus de cette Assemblée, je voterai tout à l'heure pour élire Christophe STEINER à la Présidence du Conseil National. Mais avant cela, au nom de notre groupe, je voudrais prendre quelques minutes pour expliquer aux Monégasques ce qui s'est réellement passé depuis plusieurs mois.

Soyons clairs, ce qui se passe ce soir est inédit, mais parfaitement prévu par nos textes : les Monégasques élisent leurs 24 élus tous les 5 ans, et ceux-ci élisent chaque année leur Président et leur Vice-Président (et accessoirement tous les Présidents et tous les membres de toutes les des commissions). Ce ne sont donc pas les Monégasques qui ont élu Laurent NOUVION Président du Conseil National, mais les

vingt élus de la liste Horizon Monaco. Vouloir faire croire que seuls les Monégasques peuvent révoquer le Président est un mensonge, d'autant plus grave qu'il émane de celui qui donne sans arrêt des leçons sur les Institutions.

La sagesse de nos anciens avait imaginé cette double articulation, en pensant avec bon sens que si un jour il y avait un problème, pouvoir le régler avant la fin des cinq années était préférable. Aujourd'hui donc, pour la première fois dans l'histoire du Conseil National, nous allons utiliser ces dispositions, et ce qui était devenu un moment de routine va prendre tout son sens, celui d'une vraie élection, avec un vrai enjeu.

Il faut dire publiquement la vérité aux Monégasques, nous n'en sommes pas arrivés là par l'ambition personnelle d'un ou deux qui auraient tourné la tête à tous les autres, ni par la manipulation de nos cerveaux par un quelconque homme de l'ombre ou mauvais génie.

Nous en sommes arrivés là parce que, après une campagne magnifique et l'élection d'une très belle équipe emmenée par un grand leader de campagne, petit à petit la mécanique s'est grippée et, les uns après les autres, les élus ont fait le constat qu'un grand leader de campagne ne faisait pas obligatoirement un grand Président, ce n'est pas le même métier !!

Les trois années qui viennent de s'écouler ont montré un double problème :

D'abord que, Présidents de Commissions ou élus de base, nous n'étions que très marginalement associés aux décisions importantes, prises par un Président ayant une conception très solitaire de l'exercice de sa fonction. Les exemples pullulent, je n'en ferai pas la liste ce soir.

Plus grave encore, il a toujours manqué de ligne politique claire sur les grands dossiers, il y a eu des fluctuations incessantes, « girouette » ont dit certains. Là aussi les exemples pullulent, il serait cruel de les énumérer.

Chacun de ces constats a ses conséquences :

Le premier c'est la démotivation progressive d'un nombre croissant d'élus qui constatent qu'on les ignore, et soit s'opposent, soit ne s'impliquent plus,

Le second c'est la perte de crédibilité progressive de l'Institution. Je l'ai dit à de nombreuses reprises, croire et vouloir faire croire que le Conseil National a autant de pouvoir que le Gouvernement est un mensonge. Mais ne pas exercer correctement la part de pouvoir qui est la nôtre, parce qu'on préfère la posture au travail et à la conviction, ça c'est une vraie faute. Peut-on accuser le Gouvernement d'avoir tiré

parti de nos inconséquences et de notre faiblesse ? Je ne le crois pas, mais il est toujours plus facile d'accuser l'autre que de se remettre en cause, et la « méthode ROGER » n'était rien d'autre que la conséquence des ratés de la « méthode NOUVION ».

J'ai été le premier à dénoncer ce mode de fonctionnement, j'ai été rassuré de constater que, mois après mois, d'autres élus ont compris que mon analyse était globalement juste et conduisait inexorablement à un autre échec.

Pendant de nombreux mois, tous les élus, je dis bien tous, ceux qui s'opposent aujourd'hui au Président sortant comme ceux qui le soutiennent encore, sont allés le voir, pour lui dire, chacun à sa manière, qu'il y avait un problème de méthode. Aucun n'a été entendu, aucun changement n'est intervenu, « il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ».

A partir de là, quelles options avons-nous ? Le statu quo, ne pas bouger, rester dans nos fauteuils tranquillement en attendant la fin de la mandature, avec la vaine illusion qu'on pourrait arriver à changer un peu les choses. Ou alors provoquer le changement, non pas via un complot ou putsch, mais par la simple application de nos textes.

La première option était la plus facile, elle était sans risque pour nous mais elle était risquée pour l'Institution qui nous héberge, et pour l'équilibre des pouvoirs dans notre pays. Nous l'aurions peut-être choisie quand même, parce que dans nos rangs personne ne voulait votre place Monsieur le Président sortant, parce que dans nos rangs il n'y a pas d'Iznogoud, mais vous avez commis la faute de trop, à l'occasion du Budget Rectificatif 2015.

Ce jour-là, une majorité d'élus a choisi la deuxième voie, celle qui les mettait en danger, mais celle qui leur permettait d'assumer leurs convictions et peut-être, le plus important, de pouvoir continuer à se regarder dans une glace.

Il a fallu des mois pour trouver un candidat et le convaincre de se présenter, preuve que d'ambition personnelle il n'y avait pas, pas plus que de volonté de putsch. Plusieurs noms ont été cités, jusqu'à ce que le Vice-Président, Christophe STEINER accepte, après une très longue réflexion, d'être notre candidat. Il est l' élu le plus ancien de notre Assemblée, il est le plus expérimenté et le plus légitime pour nous représenter. Contrairement à ce que vous et certains de vos amis se sont crus autorisés à dire, avec mépris, il a parfaitement la stature et la compétence pour diriger cette Institution et lui redonner sa vraie place.

Notre démarche n'a jamais été secrète. Thierry POYET, Nathalie AMORATTI-BLANC, moi-même l'ont rendue publique et expliquée, avant que Christophe STEINER n'officialise sa candidature. Vous prétendez qu'on vous a volé le débat interne, mais vous n'avez jamais voulu nous recevoir pour qu'on vous annonce les choses avant qu'elles ne soient publiées. Votre communication a été celle de la victimisation, de l'injustice, du complot, les thèses classiques de ceux qui refusent de rechercher les vraies raisons d'une situation, surtout lorsqu'ils sont cette cause.

**M. le Président d'âge.-** Merci, Monsieur ALLAVENA.

Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Les dissensions extrêmes dans la majorité nous ont placés dans la situation unique de choisir entre deux Conseillers Nationaux celui qui sera le prochain Président de notre Assemblée. Nous avons pensé à l'intérêt de Monaco et à l'Institution du Conseil National avant tout, et il nous semble que Monsieur STEINER est le mieux à même de le représenter avec dignité.

Le mépris dont a fait l'objet la minorité (qui représente 49,7% des Monégasques, rappelons-le) depuis l'élection de Monsieur NOUVION, l'incapacité de celui-ci de fédérer ses propres troupes, la pauvreté inimaginable du bilan législatif de ces trois premières années de la mandature, sa gestion personnelle et catastrophique de dossiers importants comme l'extension en mer, sa technique de dresser constamment les Monégasques les uns contre les autres, et enfin, sa manière féodale de traiter les permanents du Conseil National, sont les principales raisons qui nous ont amenés à faire ce choix.

Une fois élu en 2013, Monsieur NOUVION a agi comme si le Conseil National, c'était lui, et lui seul. Ce n'est pas l'esprit de nos Institutions et ce n'est pour en aboutir là que les Monégasques ont voté pour sa liste. De toute évidence, une majorité de la majorité partage ce triste constat. La roche tarpéienne est proche de Capitole.

Nous pensons que Monsieur STEINER fera un meilleur travail, d'une manière plus apolitique, respectant les opinions de chacun, même s'il ne les partage pas. L'amendement budgétaire, que nous soutenons, est un bon exemple. On peut être en sa faveur ou pas, mais est-il vraiment nécessaire et

constructif de traiter ceux qui le soutiennent comme de dangereux parlementaristes qui veulent la chute de Monaco ? Ce n'est pas notre vision de la politique et du rôle que doit jouer le Conseil national et son Président.

Le mépris doit faire place au respect.

Nous n'avons demandé aucune contrepartie pour ce vote, et nous n'en avons accepté aucune.

Car les trois élus de la minorité du groupe Union Monégasque que nous sommes continueront à défendre les idées pour lesquelles nous nous sommes engagés.

Ces idées visent à faire de Monaco un pays plus moderne, plus juste, plus respectueux de son environnement, et plus en phase avec son temps.

C'est dans cet esprit qu'il faut concevoir l'amendement budgétaire dont l'absence met le Conseil National chaque année dans la position intenable du tout ou rien quand il s'agit de voter les budgets. La triste farce à laquelle nous avons assisté lors du dernier Budget Rectificatif montre bien qu'il faut changer quelque chose au dispositif pour le rendre plus mature.

C'est aussi dans cet esprit qu'il faut comprendre notre insistance pour que toutes les recettes et toutes les dépenses publiques du pays soient incluses dans le budget soumis au vote des Conseillers Nationaux, comme le demandent les articles 37 et 38 de notre Constitution, et que l'on cesse de traiter le Fonds de Réserve Constitutionnel comme un « budget bis » non validé par la Haute Assemblée. Insister sur le respect de la Constitution n'est-il pas le devoir premier des Conseillers Nationaux ?

C'est dans l'esprit de soutenir notre Prince Souverain dans ses efforts en faveur de l'environnement qu'il faut comprendre notre position contre la reconstruction de l'usine d'incinération *in situ*, à vingt mètres du futur collège, alors que d'autres solutions plus respectueuses de l'environnement et de notre santé sont envisageables, en coopération avec le pays voisin ami.

C'est enfin dans cet esprit qu'il faut regarder les trois propositions de loi phares que nous avons déposées visant à éliminer les discriminations entre Monégasques, en proposant un pacte de vie commune, en réformant le statut de chef de foyer, et en proposant un mandat de protection future pour nos aînés.

Gageons que notre coopération avec la nouvelle équipe de la majorité du Conseil National nous permettra d'avancer sur ces dossiers dans les deux ans qui viennent.

C'est ce que nous souhaitons pour le bien de Monaco et des Monégasques.

Merci.

**M. le Président d'âge.-** Je vous remercie, Monsieur PASQUIER.

*(Manifestation d'un personne dans le public).*

S'il vous plaît Monsieur CHAUVET, il n'y a pas de manifestation.

Qui souhaite prendre la parole avant que je ne donne la parole aux candidats à la Présidence ?

Monsieur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques Rit.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Je savais certainement ne pas tout savoir, mais en connaître un bout – passez-moi l'expression – sur le Règlement intérieur et la loi d'organisation, mais je vous avoue que je n'avais pas envisagé de faire une intervention préparée aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Doyen, les interventions, certes, sont tout à fait possibles, par contre, elles doivent s'en tenir strictement au sujet qui est celui de l'élection du Président. J'ai apprécié certaines interventions, la dernière qui vient de se dérouler, je dois dire que l'on a allègrement batifolé en marge de ce sujet. J'ai entendu beaucoup de choses, j'ai réalisé le poids des mots, le problème, c'est que ces mots auraient plus de poids s'ils exprimaient systématiquement la vérité. Je vous le dis, ce n'est pas le cas. Je vais donc vous lire un bref papier que j'ai pu griffonner avant d'entrer ici, surpris de savoir précisément que nous avions tout loisir de nous exprimer.

Je vous rassure, Monsieur le Doyen, cette intervention ne concernera que l'élection.

J'ai donc écouté attentivement au fil des interventions les tentatives d'explications et de ce qui n'est, somme toute, qu'une banale conjuration. Et je me dis que la rédaction du nouveau Règlement intérieur, malgré tout le soin qui lui fut apporté, reste incomplète. Un article lui fait défaut, qui prévoirait l'empêchement simple du Président, pour raisons... de convenances personnelles.

Mais si la Constitution prévoit cette faculté annuelle de refaire ses choix politiques, certes, pourquoi ne pas l'employer ?

Une majorité est une entité complexe, qui appartient entièrement à tous ses membres, et à aucun d'entre eux pris isolément. Ce principe a, indiscutablement, été violé, et une partie de cette

majorité a été privée du débat général entre élus qui aurait dû, seul, précéder, pour certains d'entre eux, leur éventuelle sortie, volontaire, de cette majorité. Au lieu de cela, nous avons observé une utilisation extensive des médias et trop peu de courage pour s'exclure, au grand jour, de la majorité...

Les Monégasques, dans moins de deux ans, se souviendront et voteront selon leurs convictions.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Conseil National, dans cette ambiance de conjuration surfaite et ne répondant à aucun principe de proportionnalité, ne vole pas haut.

Y a-t-il une réponse curatrice dans l'univers des sciences à cette baisse soudaine de performances ? Le domaine de l'aéronautique nous aide peu, en dehors de quelques considérations générales sur les paramètres d'envergure ou de sens du vent. Restons dans un principe d'analogie et souhaitons voir notre Assemblée plus sous la forme d'un aigle que d'un aéronef, j'ai pensé à l'ornithologie. Et là, c'est en lisant la conclusion de très récentes recherches, que j'ai trouvé un apaisement, non dans la solution, mais dans son précurseur incontournable qu'est l'explication.

Voici ce qu'ont écrit les savants du muséum sur l'arsenal du coucou, je cite : « *Pour tromper les oiseaux, le coucou à 3 armes : un œuf ressemblant à ceux du nid-hôte, un cri strident qui imite celui des petits affamés de la couvée, et un volumineux gosier rouge-orangé qui provoque chez beaucoup d'oiseaux un réflexe de nourrissage, parfois même chez des oiseaux de passage* ».

Merci.

**M. le Président d'âge.-** Merci Monsieur RIT.

Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Je crois que ce soir nous n'assistons ni à une crise Institutionnelle ni à des élections anticipées, ni à une conjuration. Il s'agit en fait d'élire, comme vous l'avez compris, le Président du Conseil National et ce conformément à l'article 60 de notre Constitution qui énonce, je cite : « *Le bureau du Conseil National comprend un Président et un Vice-Président élus chaque année par l'Assemblée parmi ses membres* ».

Le Président tient donc sa légitimité de ses pairs, car seuls les élus sont à même d'apprécier ce qui se passe à l'intérieur de notre chère Institution et comment s'exerce ce rôle et cette fonction au quotidien.

Mais ce rôle, cette fonction de Président, quels sont-ils ?

Pour ma part, je dirais que dès le lendemain des élections nationales, le Président élu doit descendre des tréteaux électoraux afin de se mettre au service de toute l'Assemblée.

Présider le Conseil National c'est savoir animer, motiver et administrer une équipe au service d'objectifs et de priorités politiques clairement définis et assumés jusqu'au bout. Pour ce faire, depuis huit ans je sais que les élus peuvent œuvrer avec le personnel administratif du Conseil National, lequel fait toujours un travail remarquable et ne compte pas ses heures.

Présider le Conseil National c'est encore savoir conduire et conserver une majorité soudée autour de projets communs pendant toute une mandature ; mais c'est aussi savoir servir l'intérêt général de Monaco et des Monégasques avec l'ensemble des élus, toutes tendances confondues. Pour des sujets d'importance nationale comme l'urbanisation en mer, la posture doit faire place à la responsabilité et au sérieux qu'appelle l'étude de tels projets pour notre pays.

Le désir d'attitude est trop souvent perçu comme un aveu de faiblesse.

Quelle que soit l'issue de cette élection, je forme le vœu que chacun respecte le choix démocratique fait par l'Assemblée en son sein et que chacun œuvre dans l'intérêt du bien commun sur tous les dossiers d'importance pour la Principauté. Travailler autour d'une majorité d'idées, de femmes et d'hommes de bonne volonté : voilà pour moi la seule majorité qui vaille pour notre communauté nationale.

Pour ma part, et en raison de l'idée que je me fais de cette fonction, j'accorderai ma confiance à Monsieur Christophe STEINER pour assurer la Présidence du Conseil National.

Je vous remercie.

**M. le Président d'âge.-** Merci Monsieur BURINI.

Qui souhaite prendre la parole avant les candidats ?

Madame AMORATTI-BLANC, je vous en prie.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Je vous remercie, Monsieur le Doyen.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, cher Monsieur le Doyen.

C'est à vous, chers collègues, que je m'adresse ce soir pour vous ramener en 2012, lorsque tout a commencé, lorsque nous avons montré qu'unis nous pouvions accomplir de grandes choses, car ce que veulent les Monégasques, c'est que les vingt-quatre personnes qu'ils ont élues les représentent le mieux possible, dans leur diversité et dans les compétences qui leurs sont propres.

Monsieur BURINI l'a dit, il faut dépasser nos différences pour l'intérêt général, pour notre Institution et pour Monaco. C'est à tous les élus qu'il appartient chaque année, à l'ouverture de la session de printemps, de désigner à l'occasion d'un vote de confiance, la Présidence et la Vice-Présidence de la Haute Assemblée. Ceci vous a été parfaitement expliqué par Monsieur Jean-Charles ALLAVENA, que je remercie pour son explication très importante pour tout le monde.

Ainsi en cas de dysfonctionnement, une alternative, une solution peut être trouvée, et oui, cette confiance que nous avons perdue progressivement pour en arriver à un point de non-retour. Chacun et chacune ici a plus ou moins d'éléments pour reprocher à celui qui a tenté de conduire le Conseil National depuis trois ans, certains plus que d'autres, dont je fais partie. Ces éléments, chacune et chacun des Conseillers Nationaux de la majorité et je ne parle pas ici de la minorité issue des urnes, ils ont exposé tour à tour au Président sortant durant ces trois années. Ces reproches qui n'ont pas été entendus. Jamais. Ces sonnettes d'alarme non plus, ils n'ont pas fait l'objet des ajustements nécessaires et ils ont laissé une plaie béante qui n'a cessé de s'ouvrir sans jamais cicatriser.

Alors, chers collègues, je vous demande de réfléchir. Les jeux sont faits, une majorité d'entre nous ne veut plus de cette gouvernance ici au Conseil National. Que voulez-vous, travailler pour les Monégasques qui sont les seuls à vous avoir porté sur le siège que vous occupez ? Ou bien faire preuve de servilité, une fois de plus, une fois de trop ! Lorsque j'entends parler de loyauté par certains, je veux leur rappeler qu'il ne faut pas oublier la réciprocité de la loyauté, car combien d'informations nous ont été cachées, combien de fois avons-nous entendu le fameux : « *je ne lâcherai rien* » ? Et combien de fois avons-nous entendu : « *je suis transparent je vous dis tout* » ? Et puis les articles qui suivaient dans la presse nous apprenaient hélas que l'effet girouette reprenait le dessus et que la stratégie avait changé...

Alors, effectivement peut-être que la loyauté du Président s'est faite en exclusivité pour ceux qui soutiennent aujourd'hui que tous les reproches ne sont pas le reflet de la réalité.

Mais, il y a également la loyauté envers ceux qui nous ont élus, les Monégasques, et qui attendent de nous autre chose, qui attendent que le Conseil National puisse travailler avec tous les élus, sans exception. Il ne sera pas aisé de reprendre le travail au vu de tous les projets qui sont en cours et au vu de la gestion qui en a été faite, gestion effectivement calamiteuse et donc pour cela il nous faut quelqu'un qui a l'expérience du fonctionnement de notre Institution.

Je préférerais ce soir, vous l'aurez donc compris, me tourner vers l'espoir. Cet espoir qui nous rappelle l'esprit initial de ce que nous voulons tous, l'union nationale plutôt qu'à la déception qui nous a été proposée durant ces trois dernières années.

C'est pour cela que je soutiendrai celui que je pense être le meilleur d'entre nous, Christophe STEINER, que je voudrais remercier personnellement de nous proposer cette solution, de prendre ses responsabilités et d'accepter de prendre ce siège à un moment difficile.

Je lui accorde ma confiance en espérant de tout cœur sauver l'honneur du Conseil National.

Je vous remercie.

**M. le Président d'âge.-** Merci.

Qui souhaite prendre la parole ?

Je laisse un peu de temps pour décanter l'envie.

Monsieur CROVETTO, je vous en prie.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci Monsieur le Doyen.

Chaque année, à l'ouverture de la session de Printemps, les conseillers nationaux votent pour élire le nouveau président qui dirigera l'Institution pour les 12 prochains mois.

Le président est donc désigné par ses pairs, nous tous ici réunis. Nous choisissons l'un d'entre nous car nous estimons qu'il sera le mieux à même de mener la Haute Assemblée et de permettre au Conseil National de faire son travail du mieux qu'il peut, pour le bien et l'avenir de la Principauté et des Monégasques.

En son âme et conscience, chacun d'entre nous a pris sa décision, non pas pour ou contre une personne, mais surtout par choix d'une méthode, d'une stratégie, d'une détermination et d'un mode de fonctionnement de notre belle et grande Institution, qui se doit de servir son pays et les Monégasques.

Je ne souhaite pas m'étendre publiquement sur les raisons qui me poussent à souhaiter un changement de

Président aujourd'hui, et encore moins à surenchérir sur tout ce qui a été dit récemment.

Je fais donc le choix de soutenir la candidature de Christophe STEINER en toute indépendance, ni sous influence, ni sous tutelle et encore moins en étant manipulé. Je fais ce choix avec mon cœur, mes espoirs et mes ambitions pour mon pays.

Ce changement nous permettra, je l'espère, de poursuivre plus efficacement la mission pour laquelle les Monégasques nous ont élus et fait confiance.

Je vous remercie.

**M. le Président d'âge.-** Merci Monsieur CROVETTO.

Un autre élu souhaite-t-il s'exprimer ? Je fais le tour circulaire, si j'ose dire.

Puisqu'il n'y a plus d'intervention je vais donner la parole à nos deux candidats. Qui souhaite s'exprimer en premier ?... Je ne vais pas tirer à pile ou face !

Monsieur BOISSON... Comme quoi !

**M. Claude BOISSON.-** On joue au poker ici.

Je suis peiné que certains aient oublié l'amitié qu'ils portaient à Laurent NOUVION. Je suis déçu que la force, la dynamique d'Horizon Monaco soit brisée, parce que dans un divorce, il y a toujours une conciliation. Ici rien ! Tout s'est passé en coulisse ! Ce n'est pas bien.

Pourtant, tout peut s'arranger quand on le veut.

Ce n'était ni le moment, ni la manière.

Pas le moment en milieu de mandat avec l'arrivée d'un nouveau Ministre d'Etat, avec tant de textes de loi à l'étude, en pleine négociation avec l'Union Européenne, alors que nous plaidons pour l'attractivité grâce à la stabilité politique...

Hélas, le seul objectif était d'essayer de débarquer Laurent NOUVION !

Et puis ils n'ont pas eu la manière.

Je respecte le motif de chacun, mais si c'est pour des raisons aussi légères de méthode ou affectives, alors je crois qu'ils vont devoir changer de Président chaque année...

Je comprends le sentiment de trahison que ressent Laurent NOUVION car en réunion Horizon Monaco, deux à trois fois par mois, au-delà de diverses manifestations de mécontentement certes, personne, personne n'a vraiment exprimé un avertissement à la hauteur de la situation et du choix actuel des dissidents.

Ah oui ! Sauf certains par la presse... Quelle manière incorrecte, moche et déloyale.

J'ai vécu une situation de conflit en 2005, avec un précédent Président. J'ai démissionné du poste de Vice-Président et c'est seulement après que je me suis exprimé en public et dans la presse et j'en ai assumé les conséquences, mais parce que les affrontements ont été loyaux, aujourd'hui on a du respect l'un envers l'autre.

C'est ça l'esprit chevaleresque, lorsque l'on veut combattre un adversaire. Je voterai ce soir Laurent NOUVION.

Que ceux qui ne votent pas Laurent NOUVION soient conscients des conséquences, car quelles que soient les compétences individuelles dans l'éventuelle nouvelle majorité, cette nouvelle alliance sera difficilement conciliable. Surtout avec des conceptions divergentes telles que la notion d'amendement budgétaire si ardemment défendue par les élus de l'actuelle minorité, et que je conteste en tant que défenseur de la monarchie héréditaire et constitutionnelle.

Or, les alliances créent des dépendances... ou des désordres !

Une nouvelle équipe sans majorité serait ingérable et porterait la responsabilité de la rupture de l'unité Horizon Monaco et de son efficacité, d'une nouvelle désunion entre Monégasques, de la perte de crédibilité face au Gouvernement et à l'opinion publique.

Merci, merci au nom de ceux qui continuent à croire en toi, merci pour tout le travail programmatique effectué... merci Laurent.

Je pense qu'il est encore temps de retrouver la sagesse et le bon sens. Inscrivons-nous dans la continuité du programme Horizon Monaco en se rassemblant derrière Laurent NOUVION... mais aussi, aussi, en écoutant et en prenant en compte les attentes et les mécontentements de tous les élus.

Que les dissidents n'oublient pas que c'est lors des élections nationales et face aux Monégasques qu'ils devront rendre des comptes, dans l'intérêt du Conseil National, du Gouvernement et pour ceux qui nous écoutent.

**M. le Président d'âge.-** Merci Monsieur BOISSON.

Je refais un tour complet pour savoir si quelqu'un souhaite prendre la parole, avant que les candidats s'expriment. Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je pose à nouveau ma question. Monsieur NOUVION souhaitez-vous commencer ?

**M. Laurent NOUVION.**- Merci, Monsieur le Doyen.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Au moment de m'exprimer ce soir j'aimerais regarder les élus d'Horizon Monaco, tous et toutes dans les yeux, afin de leur dire que nous sommes réunis ce soir dans un même lieu, ce que certains d'entre vous m'ont refusé depuis sept mois, vous regarder avec gravité car parmi vous, certains m'ont trahi.

Ma personne est pourtant de bien peu d'importance, mais en me trahissant, vous avez trahi la confiance que les Monégasques nous ont accordée massivement en février 2013.

Les électeurs ont-ils, voilà trois ans, élu chacune et chacun d'entre nous sur notre nom ? Pour constituer une Assemblée sans cap ? Laisée en proie aux ambitions personnelles ?

La réponse est non et chacun le sait pertinemment.

Nos compatriotes ont élu une liste, ils ont élu un projet, avec un leader de cette liste.

Cela, vous ne pourrez jamais le nier, et jamais le faire oublier.

Certains d'entre vous prennent un certain plaisir pour justifier de cette démarche irresponsable et incohérente, en expliquant que le Conseil National n'est plus à sa place, qu'il faut rehausser son image et sa parole et qu'il n'y a pas de stratégie !

Avec ce sinistre épisode dont vous portez l'entière et totale responsabilité que vous offrez à la vie politique de notre pays, jamais le Conseil National n'aura été autant déshonoré.

Si vous arrivez à vos fins, il faudra assumer tout cela devant les Monégasques et pour longtemps.

Les mauvais génies qui vous conseillent, et j'insiste, et qui vous influencent dans cette piètre entreprise vous font croire qu'avec trois petits tours de passe-passe de communication, au moment des élections nationales, les seules qui comptent, plus personne ne s'en souviendra...

Quel mépris de l'intelligence des électeurs et de leur mémoire !

Je n'ai rien de personnel et je veux le dire solennellement ici, ce soir, à l'encontre de Messieurs ROBILLON, GRINDA et PASQUIER, même de Monsieur ELENA d'ailleurs. Ils font leur travail d'élus à leur place, comme opposant, ce que je respecte.

Je note d'ailleurs que toutes les séances publiques qui ont eu lieu sous ma présidence depuis 3 ans, ont

été parfaitement courtoises et que par la nouvelle loi d'organisation et son Règlement intérieur, nous avons institutionnalisé et renforcé la situation de l'opposition qui était en souffrance depuis 12 ans !

Mais l'alliance contre nature dans laquelle certains élus, se sont enferrés pour essayer de me débarquer est bien irresponsable et incohérente.

Elle est incohérente car vous avez combattu ces mêmes personnes pendant des années, elle est irresponsable car elle dénature la parole publique et donne inévitablement l'image que le poids des convictions et le code de l'honneur ne sont plus rien face à l'attrait du pouvoir à n'importe quel prix.

Cher Christophe, toi qui as été mon compagnon de route dans l'opposition, toi qui as été mon Vice-Président, toi qui as été tout simplement mon ami, ainsi que toute ta famille, je te souhaite du courage et beaucoup de cynisme pour expliquer aux Monégasques que tu fais cela pour l'intérêt général et pour débarrasser le Conseil National d'une sorte de tyran que je serais devenu !!!

Même si j'ai commis des erreurs, ce qui est bien naturel dans toute action humaine et que j'ai beaucoup de défauts, que vous connaissiez d'ailleurs tous parfaitement depuis le début !!! Je n'ai pas failli, je n'ai pas triché, je n'ai pas menti, je n'ai commis aucune faute lourde ou grave méritant le traitement indigne que vous me faites subir depuis des mois.

C'est vrai, je gêne de gros intérêts dans cette fonction, c'est aussi cela qui me vaut de solides inimitiés, ce que j'assume totalement.

Les calomnies, les menaces à ceux qui me soutiennent, l'outrance, le mensonge et les manipulations en tout genre contre ma personne constituent en revanche des fautes morales et humaines inacceptables de votre part, de ta part.

Si tu venais à être élu aujourd'hui avec cet attelage hétéroclite et sous tutelle, je confirme, tu serais élu de bien piètre façon sur un faux calcul, celui du fantasme de la fin des mouvements politiques, de la fin de l'engagement pour la chose publique.

Votre projet c'est d'être contre moi !

Votre ambition c'est de vous placer vous-même mais cela constitue tout sauf un programme politique crédible.

Monsieur Le Ministre, je suis navré de ce spectacle indigne d'un pays pourtant mature comme la Principauté, ce spectacle qui vous a été infligé depuis votre arrivée le 2 février dernier.

Comme vous ne cessez de le répéter, Monaco ne peut se porter bien sans un Gouvernement fort et un Conseil National fort.

Cette équation qui s'illustre dans l'accord des volontés prévu par la Constitution sera bien évidemment très difficile à trouver dans les mois qui viennent avec une Haute Assemblée divisée et partisane ouvrant de fait la campagne électorale de 2018.

Les élus responsables autour de moi, quel que soit le résultat du vote politique de ce soir, feront preuve d'un grand sens des responsabilités et auront conscience de leur rôle jusqu'à la fin de leur mandat afin de préserver les intérêts supérieurs du pays.

Chers collègues, cette « conjuration » que certains d'entre vous vont tenter de mettre en œuvre n'a en réalité que deux buts.

Le premier est tout d'abord de vous accaparer le Conseil National et ses attributions,

Le deuxième est de tenter de réduire à néant mon influence et de me salir en vue des prochaines élections nationales. Je ne m'étendrai pas ce soir sur les personnes publiques qui manipulent tout cela dans l'ombre et dont la stature n'atteindra jamais celle des grands hommes politiques qui ont marqué Monaco.

En revanche, il est de mon devoir de vous alerter sur les conséquences de ce vote, quel qu'en soit le résultat à la marge.

D'une part, votre Conseil National, celui auquel vous appartenez celui auquel nous appartenons, deviendrait un bateau ivre en proie aux ambitions personnelles sans leader et ceci au mépris des intérêts de la Principauté et de sa stabilité institutionnelle.

D'autre part, les auteurs de ce putsch essaient de vous démontrer depuis de nombreux mois, je cite : « *une fois Nouvion dehors, tout redeviendra comme avant mais sans lui.* »

Cela est bien entendu une vue de l'esprit dans la mesure où les élus qui me soutiennent sans réserve resteront sourds à vos appels et à vos manœuvres dès ce soir et dans les jours qui viennent pour tenter, après m'avoir humilié, de vouloir m'isoler.

Les Monégasques, dans 20 mois, auront à nous juger dans le cadre de ce mandat, personnellement et collectivement, chacun devra alors expliquer et assumer son comportement d'élu. Cette fonction nous dépasse tous, elle exige de la tenue, de la rigueur, du désintéressement, de l'abnégation et une conscience digne de ce nom.

Etre élu de façon indécente sur cette manigance serait grave pour la bonne marche des affaires du pays à ce moment clé avec les négociations avec l'Union Européenne, avec l'enjeu majeur sur l'extension en mer et alors que va s'ouvrir un débat institutionnel majeur.

Voilà pourquoi je serai bien entendu candidat aujourd'hui, en espérant que certains d'entre vous, reviendront au bon sens et ne participeront finalement pas à cette cabale, à cette trahison qui donnera une bien piètre image d'un pays comme le nôtre, qui a pourtant toujours su dans son histoire tirer parti de l'intelligence politique de certains grands hommes qui nous ont précédés dans cette enceinte.

Je vous remercie.

**M. le Président d'âge.-** Je vous remercie, Monsieur NOUVION.

La parole est à Monsieur STEINER.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Je voudrais, avant de commencer mon intervention, faire deux remarques. La première j'ai entendu le mot « tyran », je ne suis pas Saint-Augustin. La deuxième, j'ai entendu parler de conjuration. Ce n'est pas le complot des Pazzi contre Laurent le magnifique.

Mes chers collègues, nous ne sommes pas en campagne électorale, malgré ce que certaines diatribes essaient de vous faire croire, aussi ne vous abreuverai-je pas, ce soir, d'un long discours que je pourrais étayer de faits concrets.

Je vous dirai seulement que mon engagement politique au service de nos compatriotes et de notre pays remonte à presque 20 ans, dont bientôt 15 ans passés au sein de cette Institution.

Conseil National, dont le rôle primordial est, ne l'oublions jamais, de représenter l'ensemble des Monégasques, en veillant au respect de l'intérêt général par le débat démocratique et le vote des lois !

Si l'on dissimule des éléments à des conseillers nationaux, démocratiquement élus, qu'ils soient de votre liste ou pas, alors, on viole l'intérêt général, on tue le débat démocratique en empêchant l'autre de s'exprimer sur la base de faits concrets.

Et surtout, surtout, on ne respecte pas les électeurs.

Ainsi j'ai acquis au fil des mois l'intime conviction que ces fonctions essentielles au bon fonctionnement démocratique de notre Institution ne sont plus appliquées comme elles devraient l'être. C'est pour

ces raisons que j'ai décidé de prendre mes responsabilités et de me présenter à la présidence du Conseil National.

Cette décision, vous pouvez l'imaginer, n'a pas été facile à prendre, et il m'eut été beaucoup plus simple de prendre mes distances, de me retirer du poste de Vice-Président. Tel un spectateur non engagé, j'aurais pu assister au naufrage de l'image du Conseil National, abandonnant la vie politique devant l'échec d'une législature dont j'aurais pu dire avec désinvolture que je n'en partageais pas la responsabilité.

Ni responsable ni coupable !

Mais cela aurait été contraire à mes convictions profondes. Et, bien que le mot ait été galvaudé à travers la presse, et ce soir encore, c'eut été là une vraie trahison envers 20 ans d'engagement politique et envers tous ceux qui m'ont soutenu et accordé leur confiance durant bientôt 15 ans.

Confiance, tout se résume à ce mot d'une fragilité terrible, tout se résume en une phrase : « La confiance ne se décrète pas, elle se mérite et s'entretient ! »

C'est cette confiance seule, celle des pairs, celle exprimée par le vote des Conseillers Nationaux lors de l'élection annuelle du Président comme prévu par notre Constitution, qui légitime son élection.

C'est ce que rappelait le Président du Conseil National le 2 avril 2014, je cite : « *Cette règle qui consiste chaque année à revenir devant vous pour une confirmation, ou pas, du pacte majoritaire, elle me plaît. Elle est l'image de ce qu'est l'action politique pour moi : une forme de démocratie permanente où la responsabilité de la parole se traduit dans les actes. Et donc dans la confiance que l'on donne à la présidence de notre Assemblée.* »

Or après trois ans, la confiance n'est plus, et contrairement à la boîte de Pandore, même l'espérance, l'espérance dans un changement du mode de gouvernance de notre Institution, a elle aussi disparu.

Il ne reste que la déception qui, comme le disait MAURIAC, est un sentiment qui ne déçoit jamais.

Et c'est pour ne pas décevoir justement que je vous propose de m'aider à rétablir ce qui peut et doit l'être.

Merci.

**M. le Président d'âge.-** Merci Monsieur STEINER.

Puisqu'il n'y a plus d'intervention, je vous demande à présent, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nationaux, de bien vouloir voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par Monsieur le Secrétaire Général.

Nous passons au vote.

J'invite Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, accompagnée de M. Thierry CROVETTO, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents de l'Assemblée, à dépouiller les bulletins de vote, assistés de M. le Secrétaire Général.

—  
(*Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général*).

—  
**M. le Président d'âge.-** Voici les résultats du scrutin :

Votants : 24

Majorité absolue : 13

Bulletins blancs : 4

M. Laurent NOUVION : 8

M. Christophe STEINER : 12

Aucun des candidats à la Présidence du Conseil National n'ayant obtenu la majorité des voix des membres en exercice, je vous propose Mesdames et Messieurs les Conseillers, de procéder à un deuxième tour de scrutin, comme expliqué précédemment.

Nous passons au vote.

J'invite Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, accompagnée de M. Thierry CROVETTO à dépouiller le scrutin, assistés de M. le Secrétaire Général.

—  
(*Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général*).

—  
**M. le Président d'âge.-** Voici le vote du deuxième tour. Ce dernier vote s'étant déroulé avec une majorité relative, je vais vous donner les résultats.

Votants : 24

Bulletins blancs : 3

M. Laurent NOUVION : 9

M. Christophe STEINER : 12

Je proclame élu Christophe STEINER, Président du Conseil National et je l'invite à venir me remplacer pour occuper le fauteuil Présidentiel.

(Applaudissements).

(M. Daniel BOERI quitte le fauteuil Présidentiel où M. Christophe STEINER prend place).

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Je voudrais profiter d'abord de cette séance d'ouverture de la session de printemps, pour souhaiter la bienvenue à Son Excellence Monsieur Serge TELLE qui siège ce soir pour sa première Séance Publique dans notre hémicycle.

Je voudrais ensuite remercier tous ceux qui m'ont accordé par leur vote et leur confiance.

Cette confiance qui, à l'honneur que vous me faites, allie la lourde responsabilité de diriger, rassembler pour qu'ensemble nous travaillions dans le seul intérêt de notre pays, de nos compatriotes et de ceux qui ont fait confiance au modèle monégasque et à ses Institutions en choisissant de vivre à Monaco en partageant nos valeurs !

Ces remerciements ne s'adressent pas seulement à ceux qui m'ont élu, mais à vous tous, Conseillers Nationaux qui avez exprimé vos convictions à travers un vote démocratique, qui conformément à notre Constitution, vous a permis d'élire votre président. Je dis bien votre Président, car de par la fonction que vous m'avez confiée, je me dois d'être le Président de tous les élus, et ce conformément à l'esprit de notre Constitution et de notre loi d'organisation. Je serai à l'écoute de chacun de vous. Ma porte vous sera toujours ouverte, comme elle l'a toujours été, et je jugerai toujours avec le recul de l'enseignement que j'ai reçu, enseignement basé sur le respect de l'autre et sur l'écoute.

Nous sommes tous ici des hommes et des femmes politiques, et en même temps des acteurs de la société civile, qui, indépendamment de nos sensibilités, avons décidé de nous engager. Non pas pour nos petites personnes, mais pour quelque chose de plus grand qui nous oblige et qui doit dépasser les clivages partisans stériles qui ne font que générer conflits, rancœurs et division de notre communauté nationale, nuisant de plus au travail qui doit être le nôtre : participer au sein de l'Etat à la préparation du Monaco de demain.

Aussi je me référerai à ces quelques mots prononcés par Michel FOUCAULT au Collège de France en 1976 : « *L'homme politique doit trouver avant tout la réponse à une question essentielle que l'on pourrait facétieusement résumer par : « Raison ou sentiment ».*

Pour rester dans la facétie, je vous dirai que je ne pense pas qu'il faisait référence ici à Jane AUSTEN, mais que plus sérieusement il évoquait la réalité du clivage politique.

Je vous demande à tous, ici présent, d'effacer ce clivage, je ne vous demande pas aux uns et aux autres de vous entendre sur tout, ni de devenir amis, mais de faire preuve de responsabilité et d'avoir le bon sens de dégager des majorités d'idées.

Je vous demande de séparer vos sentiments de la raison et de la responsabilité, en faisant taire les premiers au bénéfice des secondes.

Je vous demande de ne pas avoir l'œil rivé sur des échéances électorales, mais de travailler ensemble en prenant en compte toutes les sensibilités qui composent cette Assemblée, en jugeant non point des personnes, mais en confrontant des idées.

Je ne vous propose pas un armistice, je vous propose une paix. La paix, ce n'est pas la résignation qui conduit souvent à l'abandon, la paix c'est l'initiative, le temps et le dialogue. La paix c'est ce que Victor HUGO appelait la guerre des idées.

Personnellement, comme Théodore MONOD, je ne suis pas un homme de parti, mais je défends des causes et c'est pour cette raison que j'estime que le Président du Conseil National ne doit pas être un homme de mouvement partisan, c'est la seule manière de dépasser ce qui nous divise pour nous concentrer sur ce qui nous rassemble.

Dès ce jour, vous pouvez donc considérer que je n'appartiens à aucun parti, mais à une cause commune, qui nous réunit tous ici : l'avenir de notre pays.

Or cet avenir dépend de plusieurs éléments, personnellement, et je l'ai souvent rappelé ici, j'ai toujours estimé que Monaco était une « île continentale », soumise que nous le voulions ou non, aux déferlantes, politiques, sociales et économiques de nos voisins immédiats, mais aussi de l'international en général.

Aujourd'hui, la plupart des textes législatifs que nous étudions sont directement induits par des conséquences directes ou indirectes de ce qui se passe dans le monde, et plus que jamais notre survie ne passe que par une adaptation maîtrisée et une

prévision des conséquences des grands bouleversements internationaux.

Les négociations actuelles avec l'Union Européenne, en sont l'exemple le plus marquant, même si d'un certain point de vue je partage la vision de Sylvain TESSON quand il écrit: « Casanova voyage et séjourne à Rome, à Paris, à Munich, à Genève, à Venise et à Naples, il rencontre VOLTAIRE, HUME ET GOLDONI. Il cite COPERNIC, L'ARISTOTE et HORACE. Ses amantes s'appellent Donna LUCREZIA, HEDWIGE ou HENRIETTE. Deux siècles plus tard, des technocrates disent qu'il est urgent de construire l'Europe. »

Il est évident que nous devons faire avec, ce qui ne veut pas dire que l'Union Européenne doit se substituer à Monaco, mais que nos particularismes qui sont l'essence même de notre ville état soient respectés.

Il ne s'agit pas pour le Conseil National, d'être partie prenante aux négociations, cela n'entre pas dans nos attributions ni dans celles d'aucun parlement de par le monde.

Il s'agit pour nous de travailler main dans la main avec le Gouvernement Princier, en toute franchise et de voir où nous pouvons nous entendre, où nous pouvons négocier et où peuvent être les points de clivage.

A ce sujet je voudrais remercier le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures Monsieur Gilles TONELLI, qui travaille avec le Conseil National en toute franchise et transparence au sein du groupe de travail désigné par notre Institution avec en particulier Jean-Charles ALLAVENA notre président de la Commission des Relations Extérieures.

Nous continuerons ainsi de développer notre collaboration sur ce sujet essentiel pour l'avenir de notre pays dans le respect de nos prérogatives.

Le Conseil National est à l'écoute de l'ensemble des compatriotes, tout autant de ceux qui attendent quelque chose de l'Europe que de ceux qui en redoutent les conséquences.

Dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, gardons en tête ce qu'écrivait Tzvetan TODOROV dans sa préface des mémoires de Raymond ARON : « *Les grands principes ont beau être fermes et indiscutables, les cas particuliers se prêtent mal aux jugements manichéens. Le monde n'est pas peint en noir et blanc : Ce n'est jamais la lutte du Bien contre le Mal, c'est le préférable contre le détestable* ».

Bien d'autres sujets tout aussi importants se posent à nous tous les jours et, Monsieur le Ministre, je peux

vous assurer que vous trouverez auprès du Conseil National une parfaite disponibilité pour que nous puissions nous concerter afin de trouver sur tous ces sujets, que nous avons et que nous aurons à aborder, la solution la meilleure pour doter notre pays des outils nécessaires à préparer l'avenir.

Je suis conscient des retards qui incombent à la Haute Assemblée sur ce point, et j'assure l'Etat Monégasque de tout mettre en œuvre avec l'aide de mes collègues pour que la production législative soit en phase avec le rythme qu'impose notre temps.

Certes, il y aura parfois des cris et des chuchotements, mais notre seule solution est le pragmatisme, nous sommes condamnés si nous voulons réussir ensemble à nous supporter, et comme le précisait un de mes amis, Patrick MÉDECIN ancien Conseiller National : se supporter dans les deux sens du terme !

Il nous faudra comme le rappelle souvent mon ami Marc BURINI, en se référant à Max WEBER, dans le domaine qui est le nôtre, celui de l'action publique, tenir compte moins des intentions des acteurs que des conséquences de leur geste.

Ce sont ces principes qui doivent régir les grands dossiers qui nous restent à finaliser ou à entamer.

Merci.

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous dire quelques mots ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs.

Je voudrais bien sûr commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'élection qui vient de vous porter à la tête du Conseil National et rendre hommage au Président sortant, Laurent NOUVION, qui a su m'accueillir dans mes nouvelles fonctions avec beaucoup d'équanimité.

Cette élection et les échanges qui l'ont précédée constituent, certains l'ont dit, une première dans la vie politique monégasque. Il ne m'appartient pas de commenter plus avant cette élection. Elle relève du fonctionnement interne de votre Assemblée et de la seule décision des élus qui ont souhaité ce changement inédit en cours de mandat.

Je veux simplement vous assurer de ma détermination à continuer à travailler avec vous dans le sens de l'intérêt général. Travailler pour l'intérêt général c'est être fidèle à l'esprit de nos Institutions, et pour citer Jean MONNET, puisque nous avons eu

beaucoup de citations aujourd'hui, il disait et c'est un européen contrarié quand on lit ses mémoires, comme le disait notre Doyen : « *Rien n'est possible sans les hommes, certes, mais rien n'est durable, sans les Institutions* ».

En Principauté, les Institutions définissent très clairement les rapports, qui doivent permettre au Gouvernement et au Conseil National d'avancer de concert dans le respect de nos prérogatives respectives.

De ce point de vue, je veux prendre devant vous solennellement l'engagement de toujours veiller à ce que le Gouvernement respecte scrupuleusement les prérogatives de votre Assemblée. Tel sera le cas en matière législative. Le Gouvernement s'attachera à se conformer aux directives données ici même par le Prince Souverain au travers de la théorie qu'il a développée dite « *du pas vers l'autre* ». Je cite.

Soucieux – comme vous – Monsieur le Président de la qualité de la loi, je ferai en sorte que nous puissions ensemble trouver des méthodes permettant d'accélérer la production de la norme législative, tout en assurant sa qualité.

En matière budgétaire, je m'attacherai à ce que la délibération du Conseil National soit alimentée, en temps utile, dans la clarté et la franchise, par toutes les informations pertinentes propres à permettre un vote éclairé. Je ferai cela en préservant le rôle de l'Administration. Celui-ci, nonobstant vos prérogatives et vos compétences budgétaires demeure la responsabilité première des services placés sous mon Autorité par la Constitution.

Travailler pour l'intérêt général, Mesdames et Messieurs les Conseiller Nationaux, c'est également et surtout s'inscrire dans la fidélité au Prince Souverain, à Ses décisions et à Ses ambitions pour la Principauté.

Cette journée, vous l'aurez constaté, est riche de changements et de nouveautés. Un nouveau Ministre d'Etat s'adresse pour la première fois publiquement devant le Conseil National à son nouveau Président. Cette situation doit nous faire prendre conscience du fait que la particularité de Monaco, celle qui fait sa place à part dans le monde et sa solidité ici même à l'égard de notre population, ce qui demeure par-delà les soubresauts politiques, par-delà les changements individuels, ce qui fait la force de la Principauté, ce sont ses Princes.

Mes priorités seront donc celles de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, celles qu'Il m'a assignées dans la feuille de route qu'Il m'a remise le jour de ma prestation de serment. Je vous les rappelle : le renforcement et l'adaptation du modèle

monégasque, le développement de l'attractivité et du rayonnement de la Principauté ; enfin la conduite de grands projets structurants.

Je ne reviendrai pas ici sur ces objectifs, vous les connaissez, mais je voudrais rappeler que le maintien de notre prospérité et de nos équilibres économiques doit demeurer notre priorité.

Il en va du bien-être des Monégasques, de celui de leurs enfants et de la préservation de leur avenir.

Il en va aussi de notre capacité à développer nos activités, à dynamiser notre croissance, à bien accueillir des résidents et à susciter la confiance des investisseurs, que nous souhaitons toujours plus nombreux.

Il en va enfin de la pérennité de notre modèle social, de la poursuite du progrès, du soutien apporté à la modernisation du pays et à celle de l'Etat, à laquelle je veillerai tout particulièrement. C'est ainsi que je serai attentif au maintien de ces équilibres économiques, garants de l'identité profonde et de l'originalité de Monaco, cet « *Etat à nul autre pareil* », comme disait un publiciste récente et pour reprendre les termes du Souverain qui reprenait en fait cette citation : « *un Etat à nul autre pareil*. ».

C'est ainsi que je ferai en sorte de renforcer et de développer les atouts de la Principauté, qu'ils soient historiques, sociologiques, démographiques ou culturels. Ils forment un bien commun qui ne doit en aucune manière être altéré.

Je défendrai ce bien commun dans les rapports avec nos partenaires. Je le défendrai dans toutes les enceintes où il me sera donné de faire entendre la voie de la Principauté, je le défendrai contre tous ceux qui seraient tentés de porter une vision déformée de Monaco. Mais, je le défendrai aussi en portant devant vous les projets de loi qui permettront de renforcer notre modèle et d'assurer son avenir.

Je pense à la sécurité nationale et à la lutte contre la criminalité technologique, au télétravail, à la modernisation du droit économique, à la préservation du patrimoine national, au Code de l'environnement ou encore à la réforme nécessaire du statut des fonctionnaires de l'Etat. Je pense bien entendu, aussi, à l'accord d'association avec l'Union Européenne, et je pense aussi au projet d'extension en mer sur lequel l'Assemblée sera appelée à se prononcer très prochainement au travers d'une loi de désaffectation.

Sur tous ces sujets, je veux avancer dans la fidélité au Prince, dans la continuité de notre histoire et dans le respect de nos Institutions.

J'espère que, grâce à notre travail commun, l'année 2016 marquera l'aboutissement de ces projets de loi, si importants pour notre avenir.

Je sais que certains de ces projets de loi sont complexes, lourds d'enjeux importants et qu'ils peuvent susciter des inquiétudes ou des réticences. C'est pourquoi je souhaite travailler avec vous en confiance, dans la plus grande transparence possible. Nous pouvons le faire, si nous ne perdons jamais de vue ce qui est essentiel et qui nous réunit tous ici aujourd'hui : l'intérêt de Monaco, l'intérêt des Monégasques et de l'ensemble de la population.

C'est en tout cas dans cet esprit, Monsieur le Président, que je veux vous proposer d'avancer en vous assurant que le Gouvernement compte sur votre concours, sur votre capacité de proposition et sur votre sens de l'intérêt national pour conduire avec vous les ambitieuses réformes voulues par notre Prince Souverain.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous remercie.

Je tiens à vous dire que c'est tout à fait comme cela que je conçois les relations entre le Gouvernement et le Conseil National.

Nous allons maintenant, conformément à l'ordre du jour, passer à l'élection du Vice-Président du Conseil National qui est élu immédiatement après le Président, dans les mêmes conditions.

Qui souhaite poser sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ?

Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** Je pose ma candidature à la Vice-Présidence, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur Marc BURINI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur BURINI est candidat au poste de Vice-Président du Conseil National.

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose que nous passions au vote.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter, maintenant, à l'aide des bulletins placés devant vous, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par Monsieur le Secrétaire Général.

Je remercie nos deux scrutateurs, Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO de bien vouloir dépouiller le scrutin, assistés de Monsieur le Secrétaire Général.

(*Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général*).

**M. le Président.-** Voici les résultats du scrutin :

Votants : 24

Majorité absolue : 13

Votes exprimés en faveur de Monsieur Marc BURINI : 16

Monsieur Marc BURINI est élu Vice-Président du Conseil National.

(*Applaudissements*).

Monsieur Marc BURINI, je vous adresse de tout cœur mes félicitations.

Souhaitez-vous vous exprimer ?

**M. Marc BURINI.-** Juste un mot. Au-delà du rôle de Vice-Président dévolu par nos textes et que j'entends pleinement assumer, nous nous connaissons depuis assez longtemps, Monsieur le Président, cher Christophe, pour savoir que vous pourrez compter sur moi de façon diligente et surtout amicale, pour collaborer à vos côtés.

**M. le Président.-** Cher Marc, depuis huit ans que je nous nous connaissons, nous passons pratiquement une heure par jour au téléphone pour parler de choses diverses et autres et, notamment, des affaires du Conseil National. Cela a été rarement le cas avec d'autres personnes. Je sais qu'ensemble nous pourrions faire du bon travail.

## II.

### RENOUVELLEMENT DES SECRÉTAIRES

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires. Ce sont traditionnellement les deux benjamins qui sont désignés Secrétaires.

Je vais donc demander à Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO s'ils acceptent d'être candidats aux fonctions de Secrétaire.

Madame Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, acceptez-vous cette mission ?

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Oui Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci.

Et vous, Monsieur Thierry CROVETTO ?

**M. Thierry CROVETTO.-** Oui Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde en est d'accord, je suggère que nous procédions au vote à main levée pour la désignation des Secrétaires.

Y a-t-il des objections ? Aucune.

Je vais donc mettre aux voix les candidatures de Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO au poste de Secrétaire.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO sont donc élus Secrétaires du Conseil National.

### III.

#### RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

**M. le Président.-** Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle à présent la désignation des membres des Commissions permanentes du Conseil National.

Je précise bien évidemment qu'il n'est pas fait, là, référence au nouveau Règlement intérieur du Conseil National étant donné que ce dernier n'a pas fait l'objet d'une validation totale par le Tribunal Suprême et que la modification d'un dernier article est à l'ordre du jour de la présente séance.

Monsieur GRINDA je crois que vous souhaitez dire un petit mot ?

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est tout à fait en dehors des marques habituelles et je vous remercie de m'autoriser à prendre la parole.

Voyez-vous j'aime nager à contre-courant c'est une jolie façon d'apprendre et en plus on y croise beaucoup de monde. Ce soir j'aimerais dire des choses très simples. D'abord vous féliciter pour votre élection, me féliciter des Institutions monégasques puisque c'est un fait assez exceptionnel je crois qui n'a pas été souligné, mais il y a ici un Président et trois ex Présidents présents dans cette salle. Quatre personnes qui ont donné beaucoup de leur vie, de leur talent, de leur temps et qui parfois ont connu des échecs. Mon ami Jean-François ROBILLON et moi-même dans sa suite en avons connu un sévère il y a trois ans et à titre personnel dans ma vie d'artiste, de directeur d'opéra ou de metteur en scène, il m'arrive de connaître des échecs, et l'échec est douloureux, il est solitaire et malgré les marques d'affections que l'on peut recevoir on reste toujours un peu orphelin.

Alors, bien que mes convictions soient connues de tous et que mon vote, je crois a été clairement exprimé par la voix de Monsieur ROBILLON, ma conscience m'oblige à dire ce soir – malgré nos lourdes divergences – ma sympathie à Laurent NOUVION, parce que nous nous sommes combattus Président, ex Président, mais j'aurais une mauvaise conscience ce soir à ne pas me lever pour vous dire quelques mots de sympathie car j'ai connu ce que vous avez connu et de temps en temps ça fait du bien.

**M. Laurent NOUVION.-** Vous permettez Monsieur le Président que je réponde à Monsieur GRINDA ?

**M. le Président.-** Je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** Je vous remercie Monsieur GRINDA de vos propos.

Je voulais vous rassurer, vous avez effectivement parlé de la vie politique qui est parsemée de victoires, d'échecs, de réflexion sur soi-même également. Je voulais également remercier les gens qui m'ont soutenu ce soir, remercier les amis et les compatriotes derrière leur poste de télévision et dire que je suis là, que je travaille, que nous allons travailler dès demain matin, pour l'ensemble du Conseil National, pour l'ensemble du programme que nous avons défendu il y a trois ans, rien ne change. Mais je vous remercie de vos propos qui sont très délicats et que j'apprécie.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur NOUVION des propos constructifs que vous venez d'énoncer. Je tiens à préciser également que l'échec en politique fait partie de la vie, je crois que c'est

Wilson CHURCHILL qui disait que la politique est le métier le plus dangereux du monde, parce que contrairement à la guerre on peut être tué plusieurs fois. J'ai moi-même été tué une fois en 2003.... mais c'est formateur.

En vertu de l'article 14, chaque Commission permanente doit comporter cinq membres au moins et, en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins des quatre Commissions permanentes. Je rappelle que chacun d'entre nous a, bien évidemment, le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Je vous propose donc, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde est d'accord, qu'à partir de maintenant nous procédions par des votes à main levée.

Y a-t-il des objections sur le principe du vote à main levée pour la suite de cette séance ?

S'il n'y a pas d'objection, nous allons donc l'appliquer.

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des candidatures qu'il a enregistrées pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission des Finances et de l'Economie Nationale

MM. Jean-Charles ALLAVENA  
Jean-Michel CUCCHI  
Thierry POYET  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC  
MM. Eric ELENA  
Jacques RIT  
Christian BARILARO  
Alain FICINI  
Jean-François ROBILLON  
Daniel BOERI  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO  
MM. Christophe ROBINO  
Claude BOISSON  
Jean-Louis GRINDA  
Mme Valérie ROSSI  
M. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN  
MM. Philippe CLERISSI  
Laurent NOUVION  
Christophe STEINER  
Thierry CROVETTO  
Bernard PASQUIER  
Pierre SVARA

**M. le Président.-** Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant passer à la Commission suivante. Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission des Intérêts Sociaux et  
des Affaires Diverses

MM. Jean-Charles ALLAVENA  
Jean-Michel CUCCHI  
Thierry POYET  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC  
MM. Eric ELENA  
Jacques RIT  
Christian BARILARO  
Alain FICINI  
Jean-François ROBILLON  
Daniel BOERI  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO  
MM. Christophe ROBINO  
Claude BOISSON  
Jean-Louis GRINDA  
Mme Valérie ROSSI  
M. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI  
Laurent NOUVION  
Christophe STEINER  
Thierry CROVETTO  
Bernard PASQUIER  
Pierre SVARA

**M. le Président.-** Je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Monsieur le Secrétaire Général, Commission suivante s'il vous plaît.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission de Législation*

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

Jean-François ROBILLON

Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO

Claude BOISSON

Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

MM. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI

Thierry CROVETTO

Laurent NOUVION

Bernard PASQUIER

Christophe STEINER

Pierre SVARA

**M. le Président.-** Je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Nous arrivons à la dernière Commission permanente, celle des Relations Extérieures. Monsieur le Secrétaire Général, merci de nous donner lecture des candidatures.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission des Relations Extérieures*

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

Jean-François ROBILLON

Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO

Claude BOISSON

Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

M. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI

Laurent NOUVION

MM. Christophe STEINER  
Thierry CROVETTO  
Bernard PASQUIER  
Pierre SVARA

**M. le Président.-** Je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

**IV.  
RECONDUCTION  
DES COMMISSIONS SPECIALES  
ET RENOUELEMENT  
DE LEURS MEMBRES**

**M. le Président.-** Nous allons maintenant procéder à la reconduction des Commissions Spéciales et à la désignation de leur composition, tel qu'arrêté à l'article 13 du Règlement intérieur du Conseil National.

Nous commençons par la *Commission de l'Education et de la Jeunesse* :

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture de la composition de cette Commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission de l'Education et de la Jeunesse*

MM. Jean-Charles ALLAVENA  
Jean-Michel CUCCHI  
Thierry POYET  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC  
MM. Eric ELENA  
Jacques RIT  
Christian BARILARO

MM. Alain FICINI  
Jean-François ROBILLON  
Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO  
Claude BOISSON  
Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

M. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI  
Laurent NOUVION  
Christophe STEINER  
Thierry CROVETTO  
Bernard PASQUIER  
Pierre SVARA

**M. le Président.-** Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Une seconde commission spéciale a été instaurée en 1993 : il s'agit de la *Commission du Logement*. Je vous propose bien évidemment de perpétuer cette Commission et je mets donc aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale du Logement est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous laisse donner lecture de sa composition.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission du Logement*

MM. Jean-Charles ALLAVENA  
Jean-Michel CUCCHI  
Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

Christophe ROBINO

Daniel BOERI

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO

Valérie ROSSI

M. Claude BOISSON

Mmes Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Marc BURINI

Laurent NOUVION

Christophe STEINER

Philippe CLERISSI

Bernard PASQUIER

Pierre SVARA

Thierry CROVETTO

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres élus qui souhaitent être candidats ?

Monsieur Jean-François ROBILLON, nous prenons acte de votre candidature à cette Commission.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a plus d'autres candidatures, Monsieur le Secrétaire Général, merci de bien vouloir donner lecture de la liste de tous les candidats à cette Commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission du Logement*

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

MM. Jean-François ROBILLON

Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO

Claude BOISSON

Mmes Sophie LAVAGNA

Valérie ROSSI

MM. Marc BURINI

Laurent NOUVION

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI

Bernard PASQUIER

Christophe STEINER

Thierry CROVETTO

Pierre SVARA

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

En 2003, a été créée la *Commission des Droits de la Femme et de la Famille*.

Je vous propose de mettre aux voix la reconduction de cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture de la composition de cette Commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission des Droits de la Femme et de la Famille*

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Eric ELENA

MM. Jacques RIT  
 Christian BARILARO  
 Alain FICINI  
 Jean-François ROBILLON  
 Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO  
 Claude BOISSON  
 Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

M. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA  
 Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI  
 Laurent NOUVION  
 Christophe STEINER  
 Thierry CROVETTO  
 Bernard PASQUIER  
 Pierre SVARA

**M. le Président.-** Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille est adoptée.

*(Adopté).*

En 2003, a également été créée la Commission de la Culture, devenue en 2008, *Commission de la Culture et du Patrimoine*. Je mets maintenant aux voix la reconduction de cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture et du Patrimoine est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture de la composition de cette Commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission de la Culture et du Patrimoine*

MM. Jean-Charles ALLAVENA  
 Jean-Michel CUCCHI  
 Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA  
 Jacques RIT  
 Christian BARILARO  
 Alain FICINI  
 Christophe ROBINO  
 Daniel BOERI

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO  
 Valérie ROSSI

MM. Claude BOISSON  
 Jean-Louis GRINDA

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Marc BURINI

Mme Sophie LAVAGNA

MM. Christophe STEINER  
 Philippe CLERISSI  
 Laurent NOUVION  
 Pierre SVARA  
 Thierry CROVETTO

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres élus qui souhaitent être candidats ?

Aucune. S'il n'y a plus d'autres candidatures, je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture et du Patrimoine est adoptée.

*(Adopté).*

En 2008, était créée la *Commission de l'Environnement et du Cadre de vie*.

Je mets aux voix la reconduction de cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture des candidatures pour participer à cette Commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

Jean-François ROBILLON

Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO

Claude BOISSON

Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

MM. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI

Laurent NOUVION

Christophe STEINER

Thierry CROVETTO

Bernard PASQUIER

Pierre SVARA

**M. le Président.-** Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Il a également été proposé en 2013 la création d'une *Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National*.

Je mets aux voix la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour participer à cette Commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

M. Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

Jean-François ROBILLON

Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO

Claude BOISSON

Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

M. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI

Laurent NOUVION

Christophe STEINER

Thierry CROVETTO

MM. Bernard PASQUIER  
Pierre SVARA

**M. le Président.-** Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

Concernant l'élection des Présidents de Commission, je vous propose si vous en êtes d'accord, afin que les Commissions se remettent au plus vite au travail, de convoquer dès la semaine prochaine une Commission Plénière d'Etude qui aura pour ordre du jour l'élection du Président de chaque commission permanente et spéciale.

Y a-t-il des avis contraires ?

S'il n'y a pas d'objection, Monsieur le Secrétaire Général vous informera dans les meilleurs délais de la date retenue pour cette Commission Plénière d'Etude.

Si vous pouvez le faire au plus vite Monsieur le Secrétaire Général, ce serait bien.

## V.

### RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE

**M. le Président.-** L'ordre du jour nous amène à passer maintenant à la désignation des Délégués du Conseil National au sein des Commissions et Comités Mixtes d'Etude, aux postes de Titulaire ou de Suppléant.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de nous donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour chacun de ces Comités et Commissions mixtes.

Je propose, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux, que nous procédions au vote à main levée, sauf bien évidemment dans le cas où certains Comités ou Commissions Mixtes poseraient un problème parce qu'il y aurait plus de candidats que de places.

Y a-t-il des objections ?

Monsieur Laurent NOUVION ?

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, concernant la première commission, la Commission de Placement de Fonds, je pose ma candidature sur le siège pour représenter le groupe de huit élus. Merci.

**M. le Président.-** Si tout le monde est d'accord, Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-**

#### Commission de Placement des Fonds

*3 Délégués – 2 candidats*

MM. Laurent NOUVION  
Bernard PASQUIER

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION souhaitez-vous un vote à bulletin secret ou à main levée ?

**M. Laurent NOUVION.-** Non, non.

**M. le Président.-** Il manque un candidat !

Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je suis candidat, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Donc, nous avons un candidat supplémentaire ce qui passe à quatre au lieu de trois le nombre des candidats.

*(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).*

**M. le Président.-** .... Mais pour l'instant M. BURINI est toujours Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale !

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur le Président...

**M. le Président.-** Oui Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Par principe siège à la Commission de Placement de Fonds un représentant, voire deux, de l'opposition. Vous avez tout à l'heure appelé de vos vœux que tout le monde puisse travailler quelles que soient les sensibilités. C'est une décision politique, elle vous appartient. Donc je vous la laisse, c'est bien naturel, je confirme ma candidature, je représente huit élus. C'est votre décision...

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION je vous entends parfaitement. Il y a toujours eu un poste dévolu à cette commission à la minorité issue des urnes, pour l'instant, il n'y a pas eu encore de création de mouvement politique ou de séparation de groupe politique au sein de l'Assemblée puisque le Règlement intérieur n'est pas validé, si je peux m'exprimer ainsi. Je propose donc dans un souci d'équité que l'on procède à une élection à bulletin secret.

**M. Laurent NOUVION.-** Je vous remercie de votre proposition.

Je voulais juste, pour la clarté des débats, éclairer nos compatriotes qui nous suivent puisque nous avons assisté ce soir à une reconstitution d'une nouvelle majorité, une première majorité qui vous a élu avec douze voix et une deuxième majorité qui a élu Monsieur BURINI le Vice-Président avec 16 voix. Par conséquent, cette nouvelle majorité ne fait pas de doute et là-dessus c'est une question de responsabilité politique. Si vous demandez qu'il y ait un vote à bulletin secret c'est que vous avez quelque chose à cacher. Nous, nous ne demandons rien !

**M. le Président.-** Vous ne demandez rien, c'est-à-dire, vous ne demandez pas de vote ?

**M. Laurent NOUVION.-** Nous demandons un vote à main levée de façon à ce que nos compatriotes sachent parfaitement qui vote pour qui, dans le cadre de la Commission de Placement de Fonds qui envoie son représentant en tous les cas pour le groupe de neuf élus que nous représentons, c'est tout !

**M. le Président.-** ... Qui n'est pas encore un groupe, Monsieur NOUVION, je vous le rappelle.

Monsieur ROBILLON ?

**M. Jean-François ROBILLON.-** Monsieur le Président, je tiens à préciser à Monsieur NOUVION et c'est vrai qu'on attendait sa remarque.... nous tenons à préciser que nous sommes toujours la minorité, nous avons été battus aux élections par une équipe forte, donc nous sommes dans la minorité et nous demandons à ce que Monsieur PASQUIER participe à la Commission de Placement de Fonds en tant que minoritaire.

Merci

**M. le Président.-** Ce qui me paraît normal puisqu'il fait partie de la minorité issue des urnes lors des élections de 2013.

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur le Président, le vote s'exécutera, après les Monégasques en tireront les conséquences.

**M. le Président.-** Tout à fait !

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Je suis un peu perdu.... puisque je ne me reconnais pas appartenir à une majorité là ! Il y a une petite confusion entre les élections et la réalité dans l'hémicycle. J'entends bien que le Règlement intérieur n'est pas encore en application, néanmoins, auparavant, le groupe de trois personnes qui considéraient être de la minorité n'était pas non plus un groupe reconnu par le Règlement intérieur. Donc, moi je pense pouvoir aujourd'hui me reconnaître, humblement, modestement, dans la minorité.

**M. le Président.-** Nous attendons le vote du Règlement intérieur Monsieur BOISSON... qui ne saurait tarder.

Pour le moment nous allons donc procéder à l'élection des membres de la Commission de Placement de Fonds.

**M. Laurent NOUVION.-** Excusez-moi, Monsieur le Président, pouvez-vous préciser que vous voulez que nous votions à bulletin secret, ce soir, et que vous considérez....

**M. le Président.-** ... Non, Monsieur NOUVION...

**M. Laurent NOUVION.-**... Vous y avez, tout à l'heure, fait référence ! Qui a demandé le vote à bulletin secret ?

**M. le Président.-** J'ai demandé si quelqu'un souhaitait le vote à bulletin secret.

**M. Laurent NOUVION.-** D'accord.

**M. le Président.-** Mais puisque personne ne demande ce vote à bulletin secret, on peut voter à main levée.

**M. Laurent NOUVION.-** Parfait.

**M. Bernard PASQUIER.-** Monsieur le Président, je voulais juste avoir confirmation que le vote sera bien pour les quatre candidats aux trois postes, c'est bien cela ? Ou est-ce que le candidat de l'opposition est élu par les membres de l'opposition, je voulais juste être clair sur ce point.

*(Rires et brouhaha).*

**M. le Président.-** Pouvez-vous répéter, Monsieur PASQUIER ?

**M. Bernard PASQUIER.-** Oui, je voulais juste savoir si le vote que nous allons réaliser maintenant est pour les quatre candidats, pour trois places ou si, comme vous l'avez suggéré et comme c'était le cas auparavant, le candidat de l'opposition est élu par les membres de l'opposition comme c'était le cas dans le passé ? Maintenant si vous voulez que l'on vote pour tout le monde, on votera pour tout le monde, il n'y a pas de souci...

**M. le Président.-** ... Je pense qu'on ne va pas y passer la nuit ! Si on peut voter pour les candidats qui se proposent sur chaque poste, allons-y !

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur le Président, s'il vous plaît...

**M. Daniel BOERI.-** ... Pardon...

Compte tenu que le premier vote pose de la confusion, je propose que l'on vote à bulletin secret.

**M. le Président.-** En effet, Monsieur le Doyen, je crois que le règlement prévoit, effectivement, que si un des élus demande le vote à bulletin secret, le vote à bulletin secret doit avoir lieu. Donc je vous propose de procéder de cette manière.

Monsieur NOUVION, je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste pour l'information de l'ensemble des collègues, chacun vote, effectivement, pour son candidat et les trois candidats qui ont obtenu le plus de voix sont envoyés à la Commission de Placement de Fonds.

Merci.

*(Brouhaaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).*

**M. Laurent NOUVION.-**... Oui, trois sur quatre... Les trois premiers qui ont obtenu le plus de voix.

Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous rappeler les noms s'il vous plaît ? Merci.

**M. le Président.-** Chacun met donc trois noms, effectivement, comme l'a précisé Monsieur NOUVION, sur le bulletin.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de bien vouloir donner lecture des candidats à cette Commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

Sont candidats à la Commission de Placement de Fonds :

MM. Marc BURINI  
Jean-Michel CUCCHI  
Laurent NOUVION  
Bernard PASQUIER

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général va passer avec l'urne pour récolter vos bulletins.

—  
*(Dépouillement du scrutin par  
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et  
M. Thierry CROVETTO assistés du Secrétaire Général).*

—  
**M. le Président.-** Voici les résultats après dépouillement :

Nombre de voix pour M. Marc BURINI : 15  
Nombre de voix pour M. Jean-Michel CUCCHI : 12  
Nombre de voix pour M. Laurent NOUVION : 11  
Nombre de voix pour M. Bernard PASQUIER : 16

La composition de la délégation du Conseil National est la suivante :

Messieurs Marc BURINI, Jean-Michel CUCCHI et Bernard PASQUIER sont donc les membres titulaires de la Commission de Placement de Fonds.

*(Adopté).*

Monsieur NOUVION, c'est un problème que nous avons déjà rencontré dans le passé et à cette époque il avait été demandé aux précédents Ministres d'Etat

qu'un poste supplémentaire soit créé – vous l'aviez également demandé je crois – à la Commission de Placement de Fonds pour pouvoir assurer un poste supplémentaire. Malheureusement, pour le moment il semblerait que ce ne soit pas possible mais je peux vous assurer que dans un souci d'équité, je m'emploierai à ce que nous arrivions à un résultat, en travaillant d'arrache-pied avec le Gouvernement et plus spécialement avec le Ministre d'Etat.

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention. Je constate, ce soir, par l'expression des votes qui viennent d'être donnés par votre voie, que vous empêchez neuf élus d'être représentés à la Commission de Placement de Fonds.

Les Monégasques apprécieront.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup la main tendue que vous venez d'avoir à l'égard de Laurent NOUVION et je vous en remercie, mais vous le faites en interpellant le Ministre d'Etat et comme mes prédécesseurs s'étaient opposés à ce quatrième poste et comme Guillaume d'ORANGE je maintiendrai cette position.

Donc, je comprends le geste que vous avez voulu faire à l'égard de M. NOUVION, mais le Gouvernement ne changera pas de position sur la composition de cette commission.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous ai entendu, Monsieur le Ministre, mais j'ai quand même bon espoir d'arriver à un moment donné à un changement.

Monsieur Claude BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Ce n'est pas, je pense, au Gouvernement de régler les problèmes d'aspect démocratique, je pense simplement que le principe qui est retenu dans cette Assemblée depuis déjà les mandatures précédentes, c'était un consensus indépendamment des votes, un consensus volontaire et spontané qu'il y ait un représentant de l'opposition dans la Commission de Placement de Fonds.

Alors, aujourd'hui, il y a un petit jeu, un petit jeu de « notion de minoritaire »... de représentation... mais

enfin, il faut être réaliste il vient de se passer une situation particulière ce soir où neuf élus n'ont pas pu élire leur Président et se retrouvent donc minoritaires. Alors on joue sur les minoritaires des élections mais, là, dans cet hémicycle, les minoritaires aujourd'hui ce sont les neuf élus qui ont soutenu M. Laurent NOUVION.

Ce que je constate ce soir c'est qu'il n'y a pas eu de volonté que Monsieur NOUVION puisse, au titre de ces neuf élus, être représenté à la Commission de Placement de Fonds. Je trouve cela dommage et ce n'est plus dans l'esprit qui se passait jusqu'à présent, depuis au moins deux ou trois mandats.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, je vous remercie de votre intervention. Je rappellerai également que j'ai dit que j'allais essayer – apparemment il y a un refus catégorique du Ministre d'Etat – d'aller vers une modernisation. Donc, même si vos propos peuvent paraître en adéquation, il faut quand même prendre en compte le fait qu'il y a eu jusqu'à présent, une minorité issue des urnes. Si on regarde la composition totale, nous avons quatre élus minoritaires issus des urnes de deux groupements différents. Jusqu'à présent même s'il y a eu un vote pour le Président qui a provoqué des différences de vote, des différences de point de vue, je vous rappelle qu'il en est de même pour certains textes de lois qui sont passés de la même manière avec des représentants de la majorité qui n'ont pas voté pour ces textes. Ce n'est pas pour cela qu'il y a eu à un moment donné des scissions.

Ce que je demande c'est que l'on puisse travailler ensemble. Je peux m'engager ce soir – puisque la décision de créer un poste supplémentaire auprès du Ministre d'Etat semble ne pas aboutir – c'est que Monsieur NOUVION soit tenu complètement au courant des dossiers et de ce qui se passera en Commission de Placement de Fonds. Pour le moment, c'est la seule chose que je puisse faire, j'en suis désolé...

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur le Président, je voulais juste pour la clarification des débats être très précis. Il y a une nouvelle majorité ! Cette majorité est constituée des douze personnes qui ont voté pour vous et par conséquent qui sont ici, ils l'ont dit tout à l'heure, ils se sont exprimés, ainsi que neuf élus qui se sont doublement exprimés dans le cadre de votre vote et dans le cadre du vote de Monsieur le Vice-Président. Il y a une nouvelle majorité, il y a une nouvelle majorité qui s'est exprimée, il y a une

nouvelle majorité qui vient de se ré-exprimer en ce qui concerne la délégation pour la Commission de Placement de Fonds, c'est tout ! Il faut être clair, il faut employer un langage clair et expliquer aux Monégasques – c'est ce que nous ferons lorsque nous allons nous adresser à eux et que nous le faisons ce soir, neuf élus qui n'appartiennent pas aux élus qui vous soutiennent puisque vous venez d'être élu même si vous n'avez pas eu la majorité absolue – et bien ne seront pas représentés à la Commission de Placement de Fonds qui, comme vous le savez, est une commission essentielle.

Le sujet est clos ! Voilà, je voulais juste faire cette intervention.

**M. le Président.-** Vous avez raison, Monsieur NOUVION, le sujet est clos.

Monsieur PASQUIER souhaite faire une intervention, je vous en prie.

**M. Bernard PASQUIER.-** Bien sûr, parce que cette histoire-là est incroyable. Nous, nous assistons en spectateurs à une majorité qui se fragmente. Alors moi je vous invite à rejoindre la majorité....

*(Rires).*

**M. Jean-François ROBILLON.-**.... La minorité !

**M. Bernard PASQUIER.-** La minorité qui deviendrait majorité mais à ce moment-là, Monsieur NOUVION, il faudra que vous signiez noir sur blanc sur l'amendement budgétaire, il faudra que vous signiez noir sur blanc sur toutes les propositions de loi que nous avons faites et à ce moment-là, peut-être, nous aurons une majorité. Pour l'instant, nous quatre avec M. ELENA, je le répète, nous représentons 49,7 % des suffrages, chacun des quatre élus ici représente quatre fois et demi le plus d'électeurs que tous les autres, chacun d'entre vous, et on défend les positions que nous avons défendues aux élections et il n'est pas question que l'on devienne une majorité quelconque.

Merci.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur PASQUIER. Monsieur le Président, je suis désolé, juste....

**M. le Président.-** Monsieur RIT c'est toujours sur le même sujet ? Parce que je crois que les Monégasques...

**M. Jacques RIT.-** .... C'est pour clore !

**M. le Président.-** Tout à fait. Le Règlement intérieur dit que le Président peut estimer que l'Assemblée est suffisamment informée, nous pouvons passer au sujet suivant.

**M. Jacques RIT.-** Donc, vous ne souhaitez pas que je m'exprime ?

**M. le Président.-** Je veux bien que vous vous exprimiez sur le sujet, je voulais savoir si c'était le même.

**M. Jacques RIT.-** Pour clore ce débat je vous rappelle que vous êtes censés tous connaître le contenu du nouveau Règlement intérieur, ce nouveau Règlement intérieur, même s'il n'est pas mis en application car un article – dont on va parler tout à l'heure d'ailleurs – n'a pas encore été validé par le Tribunal Suprême, nous espérons tous qu'il le sera rapidement. La réponse est dans un mois donc le Tribunal Suprême peut, s'il le souhaite, même répondre plus rapidement, le délai maximum étant d'un mois. Je pense que dès demain, Monsieur le Président, vous enverrez le nouvel article au Président du Tribunal Suprême.

Ce que je voulais vous dire c'est que la chose sera parfaitement claire. Chaque élu, s'il est indépendant se déclarera, chaque groupe politique à ce moment-là formé se déclarera comme faisant partie de la majorité ; tout élu qui ne se déclarera pas fera automatiquement partie de la minorité. La chose est simple et je pense que cela mettra fin à toute discussion.

**M. le Président.-** Mais vous avez tout à fait raison, je pense qu'il est en effet urgent que ce texte passe. Nous attendrons donc les retours du Tribunal Suprême et je crois qu'il serait bien, également – je ne sais pas si cela a été fait auparavant – mais que le Règlement intérieur, une fois approuvé par le Tribunal Suprême, soit publié au Journal Officiel.

Je vous en prie, Docteur.

**M. Jacques RIT.-** On ne peut que le souhaiter.

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission mixte d'Etude pour  
les Grands Travaux**

*5 Délégués – 3 candidats*

MM. Philippe CLERISSI

Alain FICINI

Jacques RIT

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je suis candidat, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Nous avons donc quatre candidats pour cinq postes.

Nous avons donc un candidat qui peut se déclarer sur cette commission puisqu'il reste un poste.

Monsieur POYET, je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Je veux bien être candidat à cette commission, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Nous prenons acte des candidatures de Messieurs Jean-Michel CUCCHI et Thierry POYET.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de bien vouloir donner lecture de la composition de cette commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission mixte d'Etude pour  
les Grands Travaux**

*5 Délégués – 5 candidats*

MM. Philippe CLERISSI

Jean-Michel CUCCHI

Alain FICINI

Thierry POYET

Jacques RIT

**M. le Président.-** Compte tenu qu'il y a cinq postes et cinq candidats, je propose que nous votions à main levée.

Je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).*

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission mixte d'Etude du Problème du  
Logement**

*3 Délégués, 1 candidat – 1 suppléant, 0 candidat*

*1 candidat au poste de Délégué :*

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

**M. le Président.-** Et aucun délégué au poste de suppléant.

Monsieur CUCCHI, vous posez votre candidature au poste de Délégué ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Oui, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Monsieur POYET vous posez votre candidature au poste de délégué également ?

**M. Thierry POYET.-** Tout à fait, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Il nous manque un candidat au poste de suppléant.

Monsieur PASQUIER vous posez votre candidature au poste de suppléant ?

**M. Bernard PASQUIER.-** Oui, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Nous prenons acte de ces candidatures à cette commission.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de bien vouloir donner lecture des candidats à cette commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission mixte d'Etude du Problème  
du Logement**

*3 Délégués – 1 Suppléant*

*Délégués :*

M. Jean-Michel CUCCHI  
Mme Béatrice FREKO-ROLFO  
M. Thierry POYET

*Suppléant :*

M. Bernard PASQUIER

**M. le Président.-** Compte tenu qu'il y a trois postes et trois candidats, je propose que nous votions à main levée.

Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, Commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission Consultative de Coopération  
avec la S.B.M.**

*5 Délégués – 4 candidats*

MM. Jean-Charles ALLAVENA  
Christian BARILARO  
Eric ELENA  
Jean-Louis GRINDA

**M. le Président.-** Monsieur BARILARO, je vous en prie.

**M. Christian BARILARO.-** J'étais candidat et souhaite retirer ma candidature, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Monsieur CROVETTO, je vous en prie.

**M. Thierry CROVETTO.-** Monsieur le Président, je pose ma candidature.

**M. le Président.-** Je vois que Monsieur NOUVION a anticipé...

**M. Laurent NOUVION.-** Voilà. Je souhaite également être candidat pour la tripartite S.B.M.

**M. le Président.-** Donc, Monsieur le Secrétaire Général...

Monsieur ROBINO, je vous en prie.

**M. Christophe ROBINO.-** Monsieur le Président, je souhaite être candidat pour cette commission.

Merci.

**M. le Président.-** C'est une commission qui est très populaire...

Donc, nous avons une commission avec cinq délégués pour six candidats.

Monsieur NOUVION vous souhaitez que nous fassions ce vote à main levée ou à bulletin secret ?

**M. Laurent NOUVION.-** Moi je n'ai jamais demandé le vote à bulletin secret...

**M. le Président.-** Je vous le demande parce que vous avez l'habitude...

**M. Laurent NOUVION.-** Non, non, moi je suis d'une transparence totale, je trouve que le vote à main levée ira très bien.

**M. le Président.-** Parfait.

Nous allons donc procéder au vote pour Monsieur Jean-Charles ALLAVENA.

Votes pour ? Onze votes pour.

*(MM. Jean-Charles ALLAVENA, Daniel BOERI,  
Marc BURINI, Thierry CROVETTO,  
Jean Michel CUCCHI, Jean-Louis GRINDA,  
Jean-Francois ROBILLON, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET et Christophe ROBINO et  
Christophe STEINER).*

Nous passons maintenant au vote pour Monsieur Thierry CROVETTO.

Votes pour ? Treize votes pour.

(*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-Francois ROBILLON, Christophe ROBINO et Christophe STEINER*).

Nous allons à présent procéder au vote pour Monsieur Laurent NOUVION.

Votes pour : Dix votes pour.

(*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Mme FRESKO-ROLFO, M. Alain FICINI, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Jacques RIT et Pierre SVARA*).

Nous passons au vote pour Monsieur Eric ELENA.

Votes pour : Dix votes pour.

(*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Thierry CROVETTO, Jean Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-Francois ROBILLON, et Christophe ROBINO*).

Nous passons à présent au vote pour Monsieur GRINDA.

Votes pour : Quatorze votes pour.

(*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Daniel BOERI, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-Francois ROBILLON, Christophe ROBINO, et Christophe STEINER*).

**M. le Président.-** Suite à un petit problème technique, nous allons devoir refaire les votes pour Monsieur CROVETTO et Monsieur ALLAVENA puisque les crayons se sont arrêtés de marcher, semble-t-il.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Pourrions-nous voter à bulletin secret ? C'est peut-être plus simple.

**M. Laurent NOUVION.-** Je suis désolé, mon cher collègue, il y a eu un premier vote à main levée, on ne vote pas après à bulletin secret à partir du moment où il y a une défaillance du Secrétariat Général.

**M. le Président.-** Faisons le vote à main levée cela ira plus vite. Je vous rappelle quand même que nous avons deux textes de loi à passer.

Monsieur ROBINO, je vous en prie.

**M. Christophe ROBINO.-** Monsieur le Président, il me semblait que j'étais candidat.

**M. le Président.-** Bon, alors, nous allons donc refaire les votes sur M. Christophe ROBINO, M. Jean-Charles ALLAVENA et M. Thierry CROVETTO

Nous commençons par le vote de Monsieur Christophe ROBINO.

Votes pour : Treize votes pour.

(*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-Francois ROBILLON, Christophe ROBINO, et Christophe STEINER*).

Nous allons procéder au vote pour Monsieur ALLAVENA.

Votes pour : Treize votes pour.

(*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Jean-Charles ALLAVENA, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Jean-Francois ROBILLON, Bernard PASQUIER, Thierry POYET et Christophe ROBINO et Christophe STEINER*).

Nous terminons avec le vote de Monsieur CROVETTO.

Votes pour : Treize votes pour.

(*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Jean-Charles ALLAVENA, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Jean-Francois ROBILLON, Bernard PASQUIER, Thierry POYET et Christophe ROBINO et Christophe STEINER*).

Nous avons une égalité sur les résultats entre Monsieur NOUVION et Monsieur ELENA.

Sont élus :

M. Jean-CHARLES ALLAVENA avec 13 voix

M. Thierry CROVETTO avec 13 voix

M. Jean-Louis GRINDA avec 13 voix

M. Christophe ROBINO avec 12 voix

Messieurs Eric ELENA et Laurent NOUVION ont 10 voix chacun. Je propose que nous refassions un vote puisqu'il n'y a pas de privilège de l'âge.

Je mets donc la candidature de M. Laurent NOUVION aux voix.

Votes pour : Neuf votes pour.

*(MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Mme FRESKO-ROLFO, M. Alain FICINI, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Jacques RIT et Pierre SVARA).*

Je mets à présent la candidature de M. Eric ELENA aux voix.

Votes pour : Douze votes pour.

*(M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Marc BURINI, Thierry CROVETTO, Jean Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER, Thierry POYET Jean-Francois ROBILLON, Christophe ROBINO et Christophe STEINER).*

Le résultat est de neuf voix pour Monsieur NOUVION et de douze voix pour Monsieur ELENA.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci. Merci, Monsieur le Président, nous devenons de plus en plus cohérents, notamment pour les Monégasques la vraie majorité se dessine.

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission de Réforme des Codes**

*2 Délégués – 2 candidats*

M. Alain FICINI

Mme Sophie LAVAGNA

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

**M. Thierry CROVETTO.-** Je suis candidat, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Monsieur FICINI, je vous en prie.

**M. Alain FICINI.-** Vous me retirez de la liste s'il vous plaît.

**M. le Président.-** Bien sûr.

Madame AMORATTI-BLANC, je vous en prie.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Je suis candidate, Monsieur le Président.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Excusez-moi, Monsieur le Président, je leur laisse la place bien volontiers, cette commission ne s'étant jamais réunie, je pense qu'ils se passeront de moi très allègrement.

**M. le Président.-** C'est dommage !

Nous prenons acte des candidatures de M. Thierry CROVETTO et Mme Nathalie AMORATTI-BLANC à cette commission.

Donc, pour la Commission de Réforme des Codes, Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous annoncer les résultats, suite au retrait des candidats ?

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission de Réforme des Codes**

*2 Délégués – 2 candidats*

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Thierry CROVETTO

**M. le Président.-** Nous allons donc procéder au vote pour ces deux candidats.

Pour Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.

Votes pour : Onze votes pour.

*(Mme Natalie Amoratti-Blanc, MM. Jean-Charles ALLAVENA, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Jean Michel CUCCHI, Jean-Louis GRINDA, Jean-Francois ROBILLON, Bernard PASQUIER, Thierry POYET et Christophe ROBINO et Christophe STEINER).*

Nous passons au vote pour M. Thierry CROVETTO.

Votes pour : Treize votes pour.

(Mme Natalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Jean-Charles ALLAVENA, Marc BURINI,  
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,  
Jean Michel CUCCHI, Eric ELENA,  
Jean-Louis GRINDA, Jean-Francois ROBILLON,  
Bernard PASQUIER, Thierry POYET et  
Christophe ROBINO et Christophe STEINER).

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Comité Consultatif pour la Construction**

*2 Délégués – 1 candidat*

M. Philippe CLERISSI

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures pour ce Comité sur le siège ?

Je me présente candidat pour le Comité Consultatif pour la Construction.

Monsieur le Secrétaire Général, devons-nous également soumettre ces postes aux voix ?

**M. le Secrétaire Général.-** Oui, Monsieur le Président.

**Comité Consultatif pour la Construction**

*2 Délégués – 2 candidats*

MM. Philippe CLERISSI  
Christophe STEINER

**M. le Président.-** Je propose que nous votions à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le comité est adopté.

(Adopté).

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général, Délégation suivante s'il vous plaît.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Comité Supérieur d'Urbanisme**

*2 Délégués – 1 candidat*

M. Philippe CLERISSI

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je me présente, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Monsieur Jean-Michel CUCCHI est donc candidat au Comité Supérieur d'Urbanisme. Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur le Secrétaire Général, veuillez annoncer la composition de ce Comité s'il vous plaît.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Comité Supérieur d'Urbanisme**

*2 Délégués – 2 candidats*

MM. Philippe CLERISSI  
Jean-Michel CUCCHI

**M. Laurent NOUVION.-** Il faut procéder au vote.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je pense qu'il faudrait procéder au vote, ne serait-ce que formellement.

**M. le Président.-** Compte tenu qu'il y a deux postes et deux candidats, je propose que nous votions à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Cinq abstentions.

(MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Valérie ROSSI et  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN s'abstiennent)

(Adopté).

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, délégation suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Comité de l'Education Nationale**

*3 Délégués – 3 candidats*

MM. Christian BARILARO

Bernard PASQUIER

Mme Valérie ROSSI

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats pour ce comité ?

Monsieur ROBINO, je vous en prie.

**M. Christophe ROBINO.-** Monsieur le Président je suis candidat pour ce Comité.

**M. le Président.-** J'avais cru comprendre...

Nous prenons acte de votre candidature sur le siège, Monsieur ROBINO.

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

**M. Christian BARILARO.-** Je laisse ma place, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Parfait. Monsieur BARILARO se désiste.

Je mets la composition de ce Comité aux voix.

MM. Christophe ROBINO

Bernard PASQUIER

Mme Valérie ROSSI

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

*(Adopté ;  
M. Daniel BOERI s'abstient).*

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, Commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission des Bourses d'Etudes**

*3 Délégués, 3 candidats – 1 Suppléant, 1 candidat*

*3 candidats au poste de Délégué :*

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Christian BARILARO

Bernard PASQUIER

*1 candidat au poste de Suppléant :*

Mme Valérie ROSSI

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

Monsieur ROBINO, je vous en prie.

Nous allons devoir procéder au vote. Y a-t-il des retraits ? Non.

Oui, Monsieur ROBINO, je vous en prie.

**M. Christophe ROBINO.-** Pour éviter l'imbroglia suivant, je propose que nous votions à bulletin secret, si nécessaire.

**M. le Président.-** A la demande de l'un des membres de l'Assemblée, nous sommes contraints de procéder au vote à bulletin secret

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission des Bourses d'Etudes**

*4 candidats aux postes de Délégués*

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Christian BARILARO

Bernard PASQUIER

Christophe ROBINO

**M. le Président.-** J'ai enregistré 4 candidats aux postes de Délégués, nous allons donc procéder au vote à bulletin secret.

Je vous demande d'inscrire sur votre bulletin trois personnes que vous voulez voir siéger à la Commission des Bourses d'Etudes.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

—  
*(Dépouillement du scrutin par  
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et  
M. Thierry CROVETTO assistés du Secrétaire Général).*

—  
**M. le Président.-** Voici, les résultats après dépouillement :

Nombre de voix pour Mme Nathalie AMORATTI-BLANC : Onze

Nombre de voix pour M. Christian BARILARO : Sept

Nombre de voix pour M. Bernard PASQUIER : Douze

Nombre de voix pour M. Christophe ROBINO : Dix

Sont élus : Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, Messieurs Bernard PARQUIER et Christophe ROBINO.

Je mets aux voix la candidature au poste de Suppléant qui est à la base Mme Valérie ROSSI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Madame Valérie ROSSI est élue au poste de Suppléant.

*(Adopté).*

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture de la composition de la Commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission Nationale des Sports**

*3 Délégués – 3 candidats*

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Eric ELENA

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

S'il n'y a pas d'autres candidatures, compte tenu qu'il y a trois postes et trois candidats, je propose que nous votions à main levée.

Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adoptée).*

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, Commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission de l'Aide à la Famille monégasque**

*1 Délégué, 1 candidat – 1 Suppléant, pas de candidat*

*1 candidat au poste de Délégué :*

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Aucun candidat au poste de suppléant.

**M. le Président.-** Y a-t-il des candidatures sur le siège ?

Monsieur POYET, je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Je veux bien être candidat en tant que suppléant comme l'année passée, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous avons donc un candidat au poste de Délégué qui est Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, et un candidat au poste de suppléant qui est M. Thierry POYET.

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Je retire ma candidature à cette commission.

**M. le Président.-** Vous retirez votre candidature ? Parfait.

Il reste un poste à pourvoir de Délégué à la Commission de l'Aide à la Famille monégasque ?

Monsieur ELENA est candidat.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adoptée ;*

*M. Daniel BOERI s'abstient).*

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, Commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission des Concessions de Services publics**

*4 Délégués – 1 candidat*

*1 candidat au poste de Délégué :*

M. Jean-Charles ALLAVENA

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats à la Commission des Concessions des Services Publics ?

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Président, je suis candidat.

**M. le Président.-** Je prends note de votre candidature.

Monsieur BOISSON, Monsieur CROVETTO avec M. Jean-Charles ALLAVENA, sont candidats.

Il m'en faudrait encore un s'il vous plaît....  
M. Thierry POYET et M. Marc BURINI.

J'ai enregistré 5 candidats aux postes de Délégués, pour 4 places. Nous allons donc procéder au vote à bulletin secret.

Monsieur CUCCHI vous êtes candidat aussi ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Non mais je pense que l'expérience prouve que le bulletin secret est plus efficace.

**M. le Président.-** Parfait. Nous allons donc procéder au vote à bulletin secret.

**M. Claude BOISSON.-** Monsieur le Président, s'il vous plaît, le temps est de l'argent... je retire ma candidature.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOISSON, de nous faire gagner du temps.

**Commission des Concessions de Services publics**

*4 Délégués – 4 candidats*

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Marc BURINI

Thierry CROVETTO

Thierry POYET

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

*(Adoptée).*

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, Commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Comité Supérieur du Tourisme**

*3 Délégués – 3 candidats*

MM. Christian BARILARO

Alain FICINI

Jean-Louis GRINDA

**M. Christian BARILARO.-** Monsieur le Président je laisse ma place si un collègue veut y aller, cela ne m'intéresse plus. Merci.

**M. le Président.-** Bien. Donc, concernant le Comité Supérieur du Tourisme, M. BARILARO désire se désister...

**M. Alain FICINI.-** Je me désiste aussi.

**M. le Président.-** M. FICINI se désiste aussi.

Y a t-il d'autres candidats ?

Oui, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC et M. Eric ELENA. Je vous remercie.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Une abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adoptée ;*

*M. Daniel BOERI s'abstient).*

Sont élus :

**Comité Supérieur du Tourisme**

*3 Délégués – 3 candidats*

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jean-Louis GRINDA

**M. Christian BARILARO.-** Monsieur le Président ?

**M. le Président.-** Oui, Monsieur BARILARO, je vous en prie.

**M. Christian BARILARO.-** Si vous me permettez, Monsieur le Président, pour les nouveaux élu de ce Comité Supérieur du Tourisme, il y a une réunion le 3 mai, que vous le sachiez parce que nous avons été convoqués. Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie de cette information, Monsieur BARILARO.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, délégation suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission spéciale consultative  
pour le Commerce et l'Industrie**

*1 Délégué – 1 Suppléant*

*1 candidat au poste de Délégué :*

M. Philippe CLERISSI

*1 candidat au poste de Suppléant :*

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette commission spéciale aux voix, à main levée.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Une abstention.

La Commission est adoptée.

*(Adoptée ;*

*M. Daniel BOERI s'abstient).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission administrative de l'Académie  
de Musique**

*2 Délégués – 2 candidats*

M. Daniel BOERI

Mme Valérie ROSSI

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets donc le vote des candidats aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Une abstention.

La commission est ainsi adoptée.

*(Adopté ;*

*M. Marc BURINI s'abstient).*

Monsieur le Secrétaire Général, commission suivante s'il vous plaît.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission de l'Ecole d'Arts Plastiques**

*2 Délégués – 2 candidats*

M. Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Je retire ma candidature, Monsieur le Président.

Merci.

**M. le Président.-** Mme FRESKO-ROLFO retirant sa candidature, y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Je suis candidat, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Donc voici la nouvelle composition de cette commission :

**Commission de l'Ecole d'Arts Plastiques**

*2 Délégués – 2 candidats*

MM. Daniel BOERI

Marc BURINI

Je mets la composition de cette commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

*(Adoptée ;*

*M. Jean-Michel CUCCHI s'abstient).*

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, délégation suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission des Colonies de Vacances**

*3 Délégués – 2 candidats*

MM. Jean-François ROBILLON

Pierre SVARA

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Je suis candidate.

**M. le Président.-** Mme FRESKO-ROLFO est candidate. Nous avons donc trois Délégués, candidats...

Pardon, Monsieur SVARA ?

**M. Pierre SVARA.-** Je retire ma candidature.

**M. le Président.-** Vous retirez votre candidature.

Il nous faudrait un troisième candidat ?

**M. Christophe ROBINO.-** Monsieur le Président j'ai été membre de cette commission, je veux bien renouveler.

**M. le Président.-** Merci Monsieur ROBINO. Voici la nouvelle composition de cette commission :

**Commission des Colonies de Vacances**

*3 Délégués – 3 candidats*

MM. Jean-François ROBILLON

Christophe ROBINO

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

*(Adoptée ;  
M. Daniel BOERI s'abstient).*

Monsieur le Secrétaire Général, merci de bien vouloir donner lecture des candidats à cette Commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission d'Assistance aux entreprises  
en difficulté**

*1 Délégué, 1 candidat – 1 Suppléant, 1 candidat*

*1 candidat au poste de Délégué :*

M. Philippe CLERISSI

*1 candidat au poste de Suppléant : Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN*

**M. le Président.-** S'il n'y a pas de candidature sur le siège, je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La commission est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** S'agissant de la *Commission Administrative de l'Office de Protection Sociale*, je vous rappelle qu'elle a été élue pour un période de 3 ans qui se termine en fin d'année et nous ferons ce vote à ce moment-là si vous en êtes d'accord.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, commission suivante.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Commission de l'Industrie Cinématographique**

*1 Délégué – 1 candidat*

M. Daniel BOERI

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets donc le poste de Délégué à cette commission aux voix, à main levée.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

La commission est ainsi adoptée.

*(Adoptée ;  
M. Bernard PASQUIER s'abstient).*

**M. Bernard PASQUIER.-** Je m'abstiens parce que comme M. BOERI s'abstient à tout et je ne sais pas pourquoi...

*(Rires).*

**M. Daniel BOERI.-** Monsieur PASQUIER je vous remercie, mais je vous expliquerai.

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Conseil Scientifique de la Statistique et  
des Etudes Economiques**

*1 Représentant – un candidat*

M. Marc BURINI

**M. le Président.-** Monsieur BURINI, êtes-vous candidat ?

**M. Marc BURINI.-** Il me semble que le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est membre de droit de la commission, c'est ce que j'avais demandé à l'époque.... Il me semble.

**M. le Président.-** Je mets donc ce poste aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas abstention.

Monsieur BURINI vous êtes élu pour représenter le Conseil National au Conseil Scientifique de la Statistique et des Etudes Economiques.

**VI.**

**RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS  
ET BUREAUX AUPRES DES ORGANISMES  
INTERNATIONAUX**

**M. le Président.-** L'ordre du jour comporte maintenant la désignation de nos représentants au sein des organisations parlementaires internationales.

Lors de la Séance Publique du 10 décembre 2015, nous avons procédé à la désignation, pour l'année 2016, de nos représentants à *l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe* qui demande que la composition de cette délégation lui soit communiquée par année civile.

Je vous rappelle que la *Délégation à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe* est composée des membres permanents suivant :

Président de la Délégation : M. Jean-Charles ALLAVENA

Déléguée : Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Suppléants : M. Christian BARILARO et M. Bernard PASQUIER

Nous allons donc débiter avec l'élection de la Délégation permanente du groupe monégasque de *l'Union Interparlementaire*.

Je rappelle qu'il est de tradition que le Conseil National tout entier constitue le groupe monégasque de *l'Union Interparlementaire* dont nous allons maintenant désigner les Membres de la Délégation permanente.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de nous donner lecture des candidatures enregistrées.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Délégation du groupe monégasque de l'Union  
Interparlementaire**

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Alain FICINI

Jacques RIT

Christian BARILARO

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO

Daniel BOERI

Mme Valérie ROSSI

M. Claude BOISSON

Mmes Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Marc BURINI

Laurent NOUVION

Christophe STEINER

Thierry CROVETTO

Bernard PASQUIER

Pierre SVARA

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège parce qu'en principe tout le monde en fait partie ?

Monsieur GRINDA.

Pouvez-vous rajouter, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur GRINDA ?

S'il n'y a plus d'autres candidatures, Monsieur le Secrétaire Général, merci de bien vouloir donner lecture de la composition de cette Délégation de *l'Union Interparlementaire*.

**M. le Secrétaire Général.-*****Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire***

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Alain FICINI

Jacques RIT

Christian BARILARO

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO

Daniel BOERI

Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

M. Claude BOISSON

Mmes Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Marc BURINI

Laurent NOUVION

Christophe STEINER

Thierry CROVETTO

Bernard PASQUIER

Pierre SVARA

**M. le Président.-** Je vous propose d'adopter, à main levée, la composition de cette Délégation à l'U.I.P..

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous procédons à présent à l'élection du Président de cette Délégation. Je rappelle que seuls votent les membres qui composent la Délégation. Qui souhaite être candidat à la présidence de la *Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire* ?

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Monsieur le Président, je souhaite être candidate s'il vous plaît.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Délégation de voter à main levée pour la candidature de Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.

Avis contraires ? Six avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Madame AMORATTI-BLANC est élue Présidente de la Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire.

*(Adoptée ;*

*MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,*

*Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,*

*MM Laurent NOUVION et Jacques RIT*

*s'abstiennent).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Vice-Président de cette même Délégation.

Qui est candidat à la Vice-Présidence ?

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Comme on l'avait fait les années précédentes, Monsieur le Président, le Président de la Commission des Relations Extérieures à toutes les vice-présidences des délégations. Mais je le redirai à chaque fois.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ALLAVENA.

Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux membres de la Délégation de voter, à main levée, pour la candidature de M. Jean-Charles ALLAVENA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Monsieur ALLAVENA, vous êtes élu Vice-Président de notre Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire.

En ce qui concerne *l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie*, la Section monégasque est également, par tradition, constituée du Conseil National dans son entier ; nous allons procéder à la désignation des Membres de la Délégation permanente de cette Section.

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire Général, de nous donner lecture des candidatures enregistrées de la Délégation, s'il vous plaît.

**M. le Secrétaire Général.-****Délégation de la section monégasque  
de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie**

MM. Jean-Charles ALLAVENA  
Jean-Michel CUCCHI  
Thierry POYET  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC  
MM. Eric ELENA  
Jacques RIT  
Christian BARILARO  
Alain FICINI  
Jean-François ROBILLO  
Daniel BOERI  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO  
MM. Christophe ROBINO  
Claude BOISSON  
Jean-Louis GRINDA  
Mme Valérie ROSSI  
M. Marc BURINI  
Mmes Sophie LAVAGNA  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN  
MM. Philippe CLERISSI  
Laurent NOUVION  
Christophe STEINER  
Thierry CROVETTO  
Bernard PASQUIER  
Pierre SVARA

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

S'il n'y a plus d'autres candidatures, je vous propose d'adopter, à main levée, la composition de cette Délégation l'A.P.F....

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

S'agissant de la présidence de la *Délégation de la section monégasque de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie*, chers collègues, qui souhaitez-vous présenter ?

Je laisse volontiers ma place si quelqu'un le souhaite.

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

**M. le Président.-**..... Je n'ai pas le droit ?

C'est la tradition, alors nous allons nous conformer à la tradition. Je suis donc proclamé par la tradition Président à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Qui souhaite être candidat à la Vice-Présidence de cette même Délégation ?

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Je souhaite me présenter, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** M. Jean-Charles ALLAVENA.

Y a-t-il d'autres candidats à cette Vice-Présidence ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux membres de cette délégation de voter, à main levée, pour la candidature de M. Jean-Charles ALLAVENA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. Jean-Charles ALLAVENA est élu Vice-Président de la Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire.

Nous continuons avec la désignation des Membres du Conseil National qui constituent la Délégation de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de nous dire quels sont les candidats.

**M. le Secrétaire Général.-****Délégation monégasque à l'Assemblée  
Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité  
et la Coopération en Europe**

M. Jean-Charles ALLAVENA  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN  
Nathalie AMORATTI-BLANC  
Sophie LAVAGNA  
MM. Pierre SVARA  
Christian BARILARO  
Bernard PASQUIER  
MM. Daniel BOERI

Jacques RIT

Alain FICINI

Mme Valérie ROSSI

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

Je vous propose d'adopter, à main levée, la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous procédons à présent à l'élection du Président de cette Délégation. M. Alain FICINI a fait part au Secrétariat Général de sa candidature à la présidence de la *Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)* ?

Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ?

**M. Alain FICINI.-** Monsieur le Président je laisse ma place à Mme AMORATTI-BLANC si elle veut bien.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Monsieur le Président, je pose donc ma candidature.

**M. le Président.-** Madame AMORATTI-BLANC pose sa candidature à la présidence de la Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de cette Délégation de voter à main levée pour la candidature de Mme AMORATTI-BLANC.

Avis contraires ? Sept avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Madame AMORATTI-BLANC est élue Présidente de la Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

*(Adoptée ;*

*MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Jacques RIT et*

*Pierre SVARA votent contre).*

**M. le Président.-** M. Jean-Charles ALLAVENA a fait savoir qu'il est candidat à la Vice-Présidence de cette même Délégation.

Y a-t-il d'autres candidats à cette vice-présidence ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux membres de cette Délégation de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Charles ALLAVENA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

M. Jean-Charles ALLAVENA est élu Vice-Président de la Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Nous poursuivons avec la désignation de deux Délégués du Conseil National à l'*Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée*.

Monsieur le Secrétaire Général, veuillez donner lecture des candidatures enregistrées.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Délégation à l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée**

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

S'il n'y a plus d'autres candidatures, Monsieur le Secrétaire Général, merci de bien vouloir donner lecture de la composition de cette Délégation.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Délégation à l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée**

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

**M. le Président.-** Je vous propose d'adopter, à main levée, la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous poursuivons avec la désignation des Membres du Conseil National qui constituent la Délégation de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de nous dire quels sont les candidats qui se sont déclarés auprès du Secrétariat Général.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Délégation à l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée**

M. Jean-Charles ALLAVENA  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC  
MM. Christian BARILARO  
Alain FICINI  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Je retire ma candidature, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Mme FRESKO-ROLFO retire sa candidature.

Y a-t-il une candidature pour palier la défection de Mme FRESKO-ROLFO ?

**M. le Secrétaire Général.-** Ce n'est pas la peine ? Parfait.

S'il n'y a pas d'autre candidature, je vous propose d'adopter, à main levée, la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Procédons à présent à l'élection du Président de la Délégation à l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Qui est candidat à la présidence de cette Délégation ?

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Je suis candidate, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Mme Nathalie AMORATTI-BLANC pose sa candidature à la présidence de cette délégation.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose de voter à main levée pour la candidature de Mme AMORATTI-BLANC.

Avis contraires ? Six avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

*(Adoptée ;*

*MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION et Jacques RIT votent contre).*

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC est élue Présidente de la Délégation à l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

**VII.**

**ANNONCE D'UN PROJET DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT ET D'UNE PROPOSITION DE LOI DEPOSEE ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle maintenant l'annonce d'un projet de loi qui est parvenu au Conseil National depuis notre dernière Séance Publique du 10 décembre 2015. Un texte a été transmis par le Gouvernement. Il s'agit du :

*Projet de loi, 947, portant approbation de la ratification de l'avenant n° 6 à la Convention du 28 février 1952 entre la Principauté de Monaco et la France sur la sécurité sociale, signé le 18 mars 2014.*

Ce texte a été communiqué au Conseil National le 26 février 2016. Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission des Relations Extérieures.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

*(Renvoyé).*

En vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, il me revient de vous faire part également du récent dépôt au Conseil National de la :

*Proposition de loi, n° 221, de M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA relative au renforcement de la protection des personnes contre la diffamation et l'injure.*

Je vous propose de renvoyer ce texte devant la Commission de Législation.

Y a-t-il des avis contraires ?

Monsieur BOISSON ?

**M. Claude BOISSON.-** Puis-je intervenir, Monsieur le Président s'il vous plaît ?

**M. le Président.-** Oui.

**M. Claude BOISSON.-** J'aimerais intervenir sur ce sujet, merci, Monsieur le Président.

J'indiquerai que des représentants de la société civile m'ont demandé d'être l'intermédiaire auprès du Conseil National pour que le sujet de la diffamation et de l'injure fasse l'objet d'une proposition de loi.

Parce que ce sujet a suscité la préoccupation de tous les élus lors de la précédente campagne électorale, parce que la morale et l'éthique imposent que la diffamation et l'injure soient des limites à ne jamais franchir, les élus du Conseil National déposent ce soir cette proposition de loi :

*« relative au renforcement de la protection des personnes contre la diffamation et l'injure »*

Au-delà, des textes règlementaires existants concernant les infractions relatives à l'expression publique, et au Code pénal, un dispositif complémentaire semblait s'imposer, tant dans un lieu public que non public; hormis les modalités et les sanctions prévues, les signataires soulignent à travers l'article 2 la philosophie de ce texte :

*« Sont punis, ceux qui provoquent à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur handicap, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, réelle ou supposée, à une*

*ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée »*

Convenez, Mesdames et Messieurs, que nos sociétés modernes, souvent à la dérive, ont bien besoin de ce genre de précaution.

C'est pourquoi les 24 élus, tous les élus de l'Assemblée, quelle que soit leur sensibilité politique, afin de préserver l'intérêt général, ont décidé de signer cette proposition de loi.

Ils pensent, nous croyons, qu'ainsi un nouveau et petit pas est fait, pour toujours plus d'humanisme et d'humanité dans notre belle Principauté.

Merci de votre attention.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, je vous remercie de votre intervention, ce texte a été signé par les 24 élus et il démontre s'il le fallait, malgré certaines dissensions qui se sont exprimées ouvertement et fortement ce soir, que ce soit de créer des scissions ou des minorités, quand il s'agit de texte d'intérêt général tout le monde arrive à se mettre d'accord et je vous en remercie.

Je vous propose de renvoyer ce texte devant la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

*(Renvoyé).*

## VIII. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

**M. le Président.-** Pour continuer l'ordre du jour de cette première séance de la session de printemps, il convient, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, que le Conseil National fasse connaître l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent chaque Président de Commission, saisie de projets de loi, à s'exprimer.

Nous allons commencer par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur Marc BURINI, merci de bien vouloir donner lecture de l'état d'examen des textes qui ont été renvoyés devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

1. *Projet de loi, n° 911, portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un ouvrage public de liaison souterraine sis Avenue de l'Annonciade*

Ce texte, transmis au Conseil National le 6 juin 2013, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la commission le 18 juin 2013.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste, de questions et d'observations, a été établie et adressée au Gouvernement le 16 septembre 2013.

Le Conseil National a été rendu destinataire des réponses du Gouvernement par courrier en date du 27 décembre 2013.

Le 18 février 2014, une nouvelle lettre est adressée au Gouvernement suite à la lecture des réponses formulées, et demandant un complément d'information nécessaire à la compréhension du dossier.

Par courrier en date du 23 juin 2014, le Gouvernement apporta un complément d'information.

Toutefois, le 15 juillet 2014, le Conseil National sollicite de la part du Gouvernement la transmission d'informations complémentaires, notamment les plans cadastrés nécessaires à une parfaite analyse du dossier. Ces documents ont été reçus le 12 septembre 2014.

Depuis lors, le Gouvernement nous a fait savoir que ce projet d'expropriation avait fait place à une négociation entre les parties.

Rappelons que ce projet s'inscrivait dans le cadre du désenclavement de l'opération dite « Annonciade II » par la création, notamment, d'un rond-point au niveau de la Tour Odéon.

Rappelons également, qu'à l'occasion du rapport du Budget Primitif 2016 la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a demandé à ce que le promoteur de la Tour Odéon participe au financement d'une partie de ces travaux de désenclavement.

Pour l'heure, la commission est dans l'attente d'une communication du Gouvernement sur les suites qu'il entend donner à ce texte.

2. *Projet de loi, n° 914, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (première partie)*

Le projet de loi, n° 914, a été déposé au Conseil National le 29 juillet 2013 et déposé en Séance Publique le 8 octobre 2013 à la suite d'une demande de la commission. En effet, projet de loi n° 907 initial portant sur la modernisation de l'économie comportait plus de 310 articles.

Afin de permettre un vote des parties du texte en fonction de leur caractère plus ou moins prioritaire, la commission avait demandé, par courrier en date du 21 mars 2013, de scinder le texte en autant de parties qu'il comporte de Livres.

Par courrier en date du 28 juin 2013, le Gouvernement Princier a bien voulu faire savoir au Conseil National que le texte serait fractionné en deux projets de loi : le n° 914 et le n° 915.

Toutefois, les membres de la commission, unanimement insatisfaits du *modus operandi* retenu par le Gouvernement, ont réitéré, lors de la Séance Publique du 2 octobre 2014, leur demande de scinder le texte en autant de Livres qui le composent.

Depuis lors, la commission a transmis au Gouvernement, par courrier en date du 28 mars 2014, le texte consolidé du Livre I, et par courrier en date du 24 juillet 2014 le texte consolidé des Livres II, III, IV et V.

Le Gouvernement a répondu sur l'ensemble des amendements formulés par la commission en date du 11 septembre 2015. Cependant, convaincue de l'opportunité et de l'efficacité de la méthode sollicitée par la Commission qui permettrait en effet d'adopter les réformes envisagées en fonction des priorités, la majorité Horizon Monaco a déposé lors de la Séance Publique du 26 mars 2015, la proposition de loi n° 218, introduisant le bail à usage de bureau.

Cette proposition, adoptée à l'unanimité le 28 mai 2015, reprend *in extenso* les dispositions du Chapitre II du Livre III du projet de loi n° 914 telles qu'amendées par la commission.

Depuis, le Conseil National est dans l'attente d'une décision du Gouvernement quant à l'avenir de cette proposition de loi. Il semblerait que le Gouvernement soit disposé à revoir la méthode de travail afin que des textes issus des projets de loi n° 915 et 914 et donc

l'urgence et où la pertinence puisse, selon, faire l'objet d'une proposition de loi ou d'un projet de loi.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale vous remercie, Monsieur le Ministre, de cette décision et ne manquera pas de reprendre attache dans les plus brefs délais avec le Gouvernement afin de convenir ensemble de ces nouvelles modalités.

3. *Projet de loi, n° 915, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (deuxième partie)*

Le projet de loi n° 915 est arrivé au Conseil National le 29 juillet 2013 dans le même contexte que le projet de loi n° 914, dont il est la suite.

Son étude est suspendue à la décision du Gouvernement sur le devenir du projet de loi dont je viens cependant de mentionner l'évolution de la réflexion gouvernementale.

4. *Projet de loi, n° 941, prononçant la désaffectation de parcelles et de volumes sur une nouvelle zone à réaliser au droit de l'anse du portier - quartier du Larvotto.*

Le projet de loi, n° 941, est arrivé au Conseil National le 16 septembre 2015. Il a été déposé et renvoyé devant la commission lors de la Séance Publique du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Antérieurement à ce dépôt de ce projet de loi et eu égard à l'importance de ce programme d'urbanisation en mer, deux Conseillers Nationaux en la personne de Messieurs Jacques RIT et Laurent NOUVION furent désignés par l'Assemblée au fin de la représenter et de l'informer.

La commission ne peut que constater que l'information n'a pas été faite de manière concrète et régulière.

Au cours des mois de novembre 2015 à février 2016, le Conseil National a souhaité consulter différents professionnels extérieurs afin de s'assurer la meilleure compréhension possible eu égard à la complexité et l'importance d'un tel projet pour la Principauté.

La commission a adressé une première série de questions au Gouvernement le 3 février dernier.

Par souci d'efficacité et de pragmatisme, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a souhaité organiser des Commission Plénière d'Etude afin de répondre à ces questions. Ainsi les 16

et 31 mars dernier, deux fructueuses Commissions Plénière d'Etude ont eu lieu en présence du Gouvernement et des représentants des parties prenantes au dossier du projet, afin de présenter à l'ensemble des élus, les garanties et les articulations du traité de concession de l'anse du Portier.

L'étude de ce texte suit donc activement son cours.

5. *Projet de loi, n° 946, portant création de l'activité de Multi Family Office.*

Le projet de loi, n° 946, est arrivé au Conseil National le 4 décembre 2015. Il a été déposé et renvoyé devant la Commission lors de la Séance Publique du 7 décembre 2015.

Ce projet de loi fait suite à la proposition de loi, n° 211, adopté en Séance Publique le 11 juin 2014.

Ce texte doit permettre de faire de la Principauté un acteur clef des services financiers internationaux, et assurer ainsi le développement et l'excellence de la place financière monégasque, par la création d'un nouveau secteur d'activité.

L'Etude de ce projet de loi sera conduite en commission dans l'esprit qui a prévalu lors de l'élaboration de la proposition initiale de la loi du Conseil National.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur RIT demande la parole, voulez-vous vous exprimer tout à l'heure dans le cadre de votre commission ?

**M. Jacques RIT.-** Non .... (*Inaudible hors micro*).

**M. le Président.-** Si vous le souhaitez, Monsieur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.-** Je serai très bref, compte tenu, effectivement de la ... longueur ou longueur de ce débat.

Je ne peux pas laisser dire, Monsieur BURINI que Laurent NOUVION et moi-même qui avions été élus – enfin lui désigné en tant que Président, moi-même désigné par mes collègues – pour vous représenter lors des séances de travail Urbamer, que nous n'aurions, somme toute, pas rempli notre contrat vis-à-vis du Conseil National ou effectué une certaine rétention d'informations.

Alors, je dois vous dire que tout d'abord nous n'avons séché aucune séance, Madame le Conseiller qui est ici, peut en attester. Je pense que nous avons également essayé de participer, levons le secret, nous ne sommes pas restés dans un coin et ce fût une participation tout à fait active.

Par contre, je vous rappelle deux faits.

Le premier c'est que ce qui vous intéresse au plus haut point c'est la loi de désaffectation. Or, cette loi de désaffectation, vous savez comme moi à quel moment elle a été transmise par le Gouvernement, et déposée sur le bureau du Conseil National.

Donc, dans la période précédente nous étions aussi empêchés que vous, par rapport à ce genre de renseignement.

Par ailleurs, il y a eu une demande du Ministre d'Etat de rester, effectivement, dans la confidentialité par rapport à certaines informations. Je suis confus, mais c'est un débat que l'on peut ouvrir. Quand le Gouvernement ne souhaitait pas la présence de membres du Conseil National dans ces réunions Urbamer et que, par la suite, effectivement, nous y avons été conviés à dose filée, on peut ouvrir le débat pour savoir si on doit faire état de choses et de documents qui ont pu être évoqués mais que l'on nous demande de ne pas divulguer tant que la version définitive ne sera pas disponible. D'où d'ailleurs toute l'affaire, effectivement, de l'impatience du Conseil National avant la signature du Traité. Ce sont des petits faits historiques qui sont tellement proches que je suis navré d'avoir à les rappeler.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** Je ne fais que constater que deux Délégués étaient chargés de suivre ce dossier, ils avaient été mandatés à l'unanimité par les Conseillers Nationaux. Il y a peut-être des secrets d'Etat mais à ce moment-là, il ne faut pas aller siéger et faire rentrer des Délégués du Conseil National sur des affaires de secret d'Etat. Deuxièmement, je constate surtout, que la discussion pendant deux ans a porté sur des points extrêmement précis et comme c'est une extension, une urbanisation au fond de la mer, que tout cela s'est un peu enlisé dans des sables juridiques, on a vu une partie et on n'a pas étudié ensemble. Je pense que lorsqu'on est au Conseil National sur un tel projet, il faut avoir un esprit beaucoup plus synthétique et global. Après, je ne vais pas parler des conclusions de nos experts et de nos Délégués, au niveau de l'article 35, de l'article 33, si on veut continuer le débat je peux le faire en Séance Publique mais je pense que cela va gêner tout le monde.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BURINI, je crois qu'effectivement le Docteur RIT a soulevé un premier point intéressant. Il faudra discuter avec le Gouvernement de la nécessité d'avoir des gens qui vont échanger avec le Gouvernement mais qui se trouvent dans l'impossibilité d'informer leurs collègues. Le deuxième point, je tiens à le préciser également, je confirme votre intervention Monsieur BURINI, nous nous retrouvons, effectivement – et nous sommes un certain nombre à l'estimer – que nous avons eu une perte de temps.

Maintenant, si vous le voulez bien, nous allons continuer avec le compte rendu des différentes commissions.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Thierry POYET au nom de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

1. *Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat*

Ce texte est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'examen de ce projet de loi a débuté le 30 janvier 2012 sous la précédente mandature qui n'a consacré qu'une seule et unique réunion à ce texte.

Les actuels membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ont réellement commencé le travail d'étude à l'occasion de la Commission du 16 septembre 2013 au cours de laquelle M. Alain FICINI a été désigné rapporteur. Afin de faciliter la compréhension du travail et de la commission, je ne vais pas énumérer ici l'ensemble des consultations ou rencontres qui ont animé l'étude de ce projet de loi ni même les dates des différentes correspondances pour ne garder que l'essentiel.

Les 27 et 28 mars 2014, les représentants des agents de l'Etat et de la Commune ainsi que ceux des fonctionnaires monégasques ont été respectivement reçus.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a estimé que le projet de loi se contente de normaliser les pratiques actuelles, contrairement aux vœux du Gouvernement exprimés dans l'exposé des motifs appelant à une Fonction Publique moderne,

efficace et reconnaissant les mérites de ses collaborateurs. De plus, tout en réaffirmant son soutien sans faille et non négociable à l'idée que la qualité de fonctionnaire doit être réservée aux personnes de nationalité monégasque, la Commission considère que les fonctionnaires et les agents publics doivent être régis par un tronc commun de règles définies par le législateur.

Une réunion de travail a eu lieu au Conseil National en présence d'une délégation du Gouvernement le 9 novembre 2015 et, le 25 novembre dernier, une lettre a été adressée à S.E. M. le Ministre d'Etat afin de lui faire part du sentiment des élus à l'issue de cette réunion. Ainsi, alors que certaines questions, dont celle du temps de travail, méritent d'être discutées, un accord semble possible, notamment sur la référence aux fiches de poste et les règles relatives à l'avancement. En revanche, un désaccord subsiste quant à la possibilité pour le Conseil National de définir les règles applicables aux agents de l'Etat et, incidemment, à l'étendue de la compétence du législateur.

En réponse à cette lettre, le Gouvernement a indiqué, dans un courrier du 22 janvier 2016, qu'il souhaitait que la Haute Assemblée prépare des amendements sur les points qu'elle estime devoir être davantage discutés. Il a par ailleurs précisé, s'agissant des agents de l'Etat, que le Conseil National est seulement compétent pour définir les cas dans lesquels les emplois permanents de l'administration peuvent ne pas être occupés par des fonctionnaires. Un désaccord de fond persiste donc sur ce point entre le Conseil National et le Gouvernement.

Problème qu'il faudra, bien sûr, étudier et reprendre.

## *2. Projet de loi, n° 897, relative à l'art dentaire.*

Arrivé au Conseil National le 5 avril 2012, ce texte a été renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses lors de son dépôt en Séance Publique le 21 juin 2012.

L'examen du texte a débuté en Commission le 13 mars 2014. Après plusieurs réunions, les membres de la commission ont rencontré le collègue des chirurgiens-dentistes le 6 janvier 2015.

Une liste de questions et d'observations a été envoyée au Gouvernement le 25 février 2015 dont les réponses à ces observations ont été reçues le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Un groupe de travail a été désigné lors de la réunion de la commission du 13 novembre 2015. L'étude de ce texte suit son cours.

## *3. Projet de loi, n° 908, relative au harcèlement et à la violence au travail.*

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 décembre 2012, a été le même jour déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission de Législation.

Toutefois, compte tenu de son objet, il a semblé opportun de transférer ce projet de loi devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Il a été procédé à son renvoi devant cette Commission lors de la Séance Publique du 18 juin 2013.

L'examen de ce texte n'a pas débuté.

## *4. Projet de loi, n° 926, relative au télétravail.*

Ce texte, arrivé sur le bureau du Conseil National le 18 juillet 2014, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le 2 octobre 2014.

La Commission a dès le début de l'étude du texte, le 24 avril dernier, formulé auprès du Gouvernement, le souhait d'être rendue destinataire du contenu de l'avenant n° 6 à la Convention de sécurité sociale entre la France et Monaco du 28 février 1952 et de l'arrangement administratif modifiant l'arrangement administratif du 5 novembre 1954 relatif aux modalités d'application de la Convention de sécurité sociale signée à Paris le 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco.

Ces documents indispensables à l'étude du texte ont été transmis au Conseil National le 29 mai dernier.

Dans le cadre de l'examen de ce texte, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a eu l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes au cours des mois de juin et juillet 2015, parmi lesquelles : le Directeur des Caisses Sociales de Monaco, des représentants de la Chambre de Développement Economique, du Conseil Economique et Social, de l'Union des Syndicats de Monaco, de la Fédération des Syndicats de Salariés de Monaco et de la Fédération des Entreprises Monégasques et enfin de l'Association Monégasque des Activités Financières.

Par ailleurs, la commission a reçu le 15 juillet dernier M. le Conseiller de Gouvernement Stéphane VALERI, accompagné d'une délégation de son Département, constituée, notamment, de l'Inspection du Travail.

A la suite de ces rencontres, une première liste d'observations et de questions a été envoyée au Gouvernement le 4 août 2015. Les réponses aux questions de la commission sont parvenues au Conseil National le 30 septembre.

Le 15 décembre suivant, la commission a adressé une lettre au Gouvernement demandant, d'une part, de préciser quelles seraient les compétences de la Direction du Travail dans le cadre du suivi des dispositions de la loi relative au télétravail et, d'autre part, de lui communiquer les projets d'arrêtés ministériels visés dans le projet de loi.

La Commission a consulté Monsieur Jean BILLON lors de sa séance du 8 janvier 2016.

Le Gouvernement a répondu aux précédentes demandes de la Commission dans une lettre du 4 février 2016.

Le 2 mars, la commission a fait part de son souhait d'organiser une nouvelle rencontre avec des représentants du Gouvernement. Pour plus d'efficacité, un courrier a été transmis au Gouvernement dans lequel la commission a fait état de ses remarques et observations concernant les informations précédemment communiquées à la Haute Assemblée.

Deux réunions ont eu lieu le 18 mars et le 8 avril dernier.

La commission a adopté une première série d'amendements le 22 avril.

Un texte consolidé devrait être prochainement transmis au Gouvernement.

#### 4. *Projet de loi, n° 932, relative à l'accessibilité du cadre bâti.*

Transmis au Conseil National le 15 décembre 2014, ce texte a été, le même jour, déposé en Séance publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

La commission a débuté l'examen du projet de loi le 11 septembre 2015 et désigné au cours de cette séance M. Christophe ROBINO rapporteur de ce texte.

Le 25 septembre 2015, la commission a fait part de son souhait d'être rendue destinataire de la substance des textes réglementaires devant être pris pour

l'application de la loi relative à l'accessibilité du cadre bâti communiqué en retour le 21 mars. La commission poursuit l'étude de ce texte et ne manquera pas de revenir très prochainement vers le Gouvernement.

Le 4 mars 2016, la commission a procédé à un échange de vues avec une délégation de l'Ordre des architectes et de la Chambre Patronale du Bâtiment.

#### 6. *Projet de loi, n° 937, relative au commerce électronique de médicaments et aux structures de regroupement à l'achat.*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 18 mai 2015 et a été déposé en Séance Publique le 26 mai 2015. Ce projet de loi a été renvoyé le même jour devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Après s'être réunie les 3 et 20 juillet 2015, la commission a terminé une première étude de ce texte.

Une liste d'observations et de questions, validée en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le 29 juillet 2015, a été envoyée au Gouvernement le 4 août dernier.

Le Gouvernement y a répondu par lettre du 30 novembre 2015.

Lors de sa séance du 26 février 2016, M. Christophe ROBINO a été désigné rapporteur de ce texte par la commission.

Le 29 février 2016, la commission a indiqué au Gouvernement qu'elle souhaitait connaître la substance des textes réglementaires mentionnés dans le projet de loi qui a été communiqué à la commission par lettre du 19 avril dernier, examiné depuis par la commission.

Un projet de texte consolidé a été transmis au Gouvernement aujourd'hui même.

#### 7. *Projet de loi, n° 945, modifiant certaines dispositions relatives à la Médecine du Travail.*

Ce texte, arrivé sur le bureau du Conseil National le 4 décembre 2015, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le 7 décembre 2015.

L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur POYET.

S'agissant de la Commission de Législation, Madame Sophie LAVAGNA, merci de donner lecture de l'état d'avancement des textes renvoyés devant votre commission.

**Mme Sophie LAVAGNA.-**

*1. Projet de loi, n° 876, sur l'aviation civile*

Ce projet de loi a été déposé sur le Bureau du Conseil National par le Gouvernement le 6 mai 2010 et a été renvoyé devant la Commission de Législation le 10 mai 2010.

Suite à des échanges de courriers avec le Gouvernement au cours de l'été 2013, un groupe de travail a rencontré le chef de service de l'aviation civile, le 13 janvier 2014, lors d'une réunion de travail au cours de laquelle il a présenté ses nouvelles observations sur le texte.

A l'occasion de la réunion de la commission du 6 novembre 2015 et suite à la démission du précédent rapporteur, Monsieur Alain FICINI a été désigné rapporteur de ce texte.

Le 26 mars 2014, le Conseil National a adressé au Gouvernement une liste de remarques.

Le 5 juin 2014, le Conseil National a été rendu destinataire d'un courrier faisant part des suggestions d'amendements que le Gouvernement souhaitait voir apportés à son propre projet de loi.

Toutefois, le Conseil National a relevé la publication au Journal de Monaco de plusieurs textes réglementaires dont je vous fais grâce de la lecture car ils sont nombreux.

Ainsi, depuis près de deux ans, le Conseil National demeure dans l'attente d'une prise de position officielle du Gouvernement afin d'être à même de voter ce texte ou qu'il soit retiré pour être amendé par le Gouvernement.

*2. Projet de loi, n° 912, relative au droit international privé*

Ce projet de loi, a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 11 juin 2013.

Lors de la Séance Publique du 18 juin 2013, ce texte a été renvoyé devant la Commission de Législation.

Madame Sophie LAVAGNA a été désignée rapporteur de ce texte lors de la réunion de la Commission de Législation du 20 novembre 2014.

Un groupe de travail a été désigné lors de la réunion de la commission du 20 février 2014. Celui-ci a entrepris une consultation écrite des professionnels de la place. Suite aux nombreuses inquiétudes soulevées par ces derniers, la commission a missionné un expert.

Ce dernier a présenté son rapport préliminaire d'expertise lors des réunions des 15 et 16 septembre 2015. Une nouvelle rencontre a eu lieu les 28 et 29 janvier 2016.

L'étude de ce texte suit son cours.

*3. Projet de loi, n° 934, relative à la lutte contre la criminalité technologique*

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National le 27 février 2015, a été déposé en Séance Publique le 26 mai 2015 et renvoyé devant la Commission.

La Commission a débuté l'étude de ce texte le 20 mars 2015. Elle a constaté à cette occasion qu'il existait des liens étroits entre celui-ci et le projet de loi relatif à la sécurité du territoire que le Gouvernement prévoyait de déposer. Elle a donc fait savoir au Gouvernement, par un courrier du 17 avril 2015, qu'elle souhaitait pouvoir disposer du futur projet de loi avant de poursuivre l'étude de ce texte consacré à la criminalité technologique.

Le Gouvernement a accepté d'organiser un groupe de travail technique, entre représentants du Gouvernement et du Conseil National, en vue d'un examen coordonné du présent projet de loi et du projet de loi relatif à la préservation de la sécurité intérieure.

*4. Projet de loi, n° 944, portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale*

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National le 27 novembre 2015, a été déposé en Séance Publique le 30 novembre 2015 et renvoyé devant la commission.

L'étude du texte a débuté le 4 février dernier.

Afin que les élus soient à même de poser toutes les interrogations qu'ils pouvaient avoir sur le dit texte qui semblait en générer de nombreuses, le Conseil National a prévu d'organiser deux Commissions Plénières d'Etude en présence de Monsieur le Directeur des Services Judiciaires ainsi que des représentants du Gouvernement Princier ainsi et ceux de la Direction des Affaires Juridiques.

Par courrier en date du 6 avril 2016, certains élus ont estimé nécessaire de demander la substance des nombreux textes règlementaires visés dans ce projet de loi, bien qu'ayant eu un certains nombres d'informations lors des Commissions Plénières d'Etude précitées.

Le Gouvernement a informé le Conseil National qu'il ne serait pas en mesure de la lui communiquer avant la fin du mois d'avril.

En ce qui me concerne, je suis parfaitement consciente de l'importance de ce projet de loi, la commission a tenté vainement de poursuivre ces travaux et malgré les efforts, à ce jour nous n'avons pas abouti.

Je pense donc pouvoir vous signaler que je ne serai pas candidate à la Présidence de la prochaine Commission de Législation, et je laisse le soin à d'autres amateurs d'accomplir cette tâche qui, en l'état, en en vertu de mes déclarations précédentes me semble très difficile. Je reste au Conseil National mais je ne me présenter pas à la présidence de la Commission de Législation pour les raisons précitées.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame LAVAGNA.

Monsieur BARILARO, je vous en prie, au titre de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, de bien vouloir donner lecture de l'état d'avancement des textes renvoyés devant votre commission.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Donc, l'état d'avancement du texte devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse :

*Projet de loi, n° 942, portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt*

Ce projet de loi, issu de la proposition de loi, n° 212 a été transmis au Conseil National le 16 septembre 2015, puis a été déposé en Séance Publique le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et renvoyé devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Ce texte, très attendu par nos jeunes compatriotes, viendra consacrer l'un des engagements du programme Horizon Monaco.

La commission a débuté son examen le 12 novembre 2015.

Le 24 février 2016, la commission m'a désigné rapporteur de ce texte

Après plusieurs échanges fructueux avec le Gouvernement, la Commission a adopté un texte consolidé qui a été transmis au Ministre d'Etat le 23 mars 2016.

Le 15 avril dernier, le Gouvernement a fait savoir au Conseil National que le texte consolidé qui lui avait été présenté par la commission n'appelait pas d'objections de sa part.

C'est pourquoi la commission a, le même jour, communiqué au Gouvernement le rapport de ce projet de loi

Ce projet de loi, n° 942, sera donc soumis au vote de l'Assemblée au cours de la présente Séance Publique.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur BARILARO.

Monsieur Daniel BOERI, merci de nous faire part de l'état d'avancement du *projet de loi relatif à la préservation du patrimoine national* dont l'examen est devant votre commission.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Si la situation n'était pas, ce soir, si exceptionnelle je pourrais sourire... si la situation ce soir n'était pas exceptionnelle, je pourrais rire... si la situation ce soir n'était pas si exceptionnelle je pourrais m'esclaffer.... Ou plus simplement ingénument m'étonner. Depuis mai 2010 à mai 2016 cela fait six ans, litanie des allers, litanie des retours, litanie des réunions, litanie des commissions, litanie des auditions, litanie des amendements, litanie des questions, litanie des réponses... Le patrimoine intéresse-t-il quelqu'un au Gouvernement ? Car pendant toutes ces simagrées on détruit, on construit et on met à côté le Conseil National. Depuis le mois de mai 2015 le Gouvernement est en possession des propositions de la commission... Je crois qu'aujourd'hui ce n'est pas la peine que je recommence ce que j'avais déjà dit à la Séance Publique précédente, puis à la Séance Publique précédente... Je crois qu'on se fiche de moi.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOERI.

Monsieur GRINDA, au titre de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, vous avez la parole pour nous faire part de l'avancée du projet de loi portant Code de l'environnement.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit donc du :

1. *Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement.*

Le projet de loi n° 860 est arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, Monsieur le Ministre d'Etat, comme le temps passe... et a été déposé en Séance publique ce même jour. L'historique de l'étude de ce texte avait été longuement détaillé lors de la session de Printemps 2013.

Concernant la proposition du Gouvernement visant à établir en Principauté une « taxe carbone », et comme cela avait déjà été annoncé lors de la Session d'Automne 2013, la commission s'est prononcée, à l'unanimité des présents, lors de la réunion du 25 juin 2013 en défaveur d'une telle mesure. Lors d'une réunion en date du 21 février, la commission a entamé une discussion visant à déterminer des solutions alternatives à une contribution financière.

La commission est parvenue au terme de l'étude du texte dans sa globalité en prenant en considération les réponses du Gouvernement datant des 14 février et 13 mai 2013.

En date du 12 mars 2014, la commission a transmis au Gouvernement un nouveau texte consolidé. Parallèlement, estimant que certains points méritaient un éclaircissement, une nouvelle liste de questions lui a également été transmise. Les réponses du Gouvernement ont été reçues fin mai 2014.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie s'est alors réunie à différentes reprises afin d'étudier les propositions gouvernementales. Si la majorité des points a été acceptée par le Gouvernement, il subsistait néanmoins certaines divergences. Les membres de la commission ont alors décidé d'adresser au Gouvernement un nouveau courrier, le 20 novembre 2014, afin d'éclaircir cinq points ayant fait l'objet de remarques à l'occasion des séances de travail.

Une année après, une année après, soit le 29 décembre 2015, le Conseil National recevait les réponses du Gouvernement, auxquelles la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie répondait le 23 mars dernier, en proposant de nouveaux amendements et espérant ainsi que ledit texte puisse être voté dans des délais raisonnables. Le mot raisonnable en l'espèce résonne bizarrement à nos oreilles.

A ce jour, la commission reste toujours dans l'attente de la réponse du Gouvernement, faisant suite à notre dernier courrier.

Parallèlement à l'étude du projet de loi portant création d'un code de l'environnement, la commission a décidé de se pencher sur la problématique des nuisances sonores en Principauté et a transmis différents courriers au Gouvernement ayant trait à ce sujet. Certains de ces courriers ont déjà, d'ailleurs, reçu réponse ce dont je vous remercie.

Enfin, j'ajoute que la commission s'est également préoccupée de la non reconnaissance en Principauté de l'état de catastrophe naturelle, ceci ayant de regrettables répercussions quant à l'absence de remboursement par les assurances, notamment, en cas d'épisodes pluvieux exceptionnels, que chacun aura pu constater depuis quelques années et cette préoccupation émane, bien évidemment, de plusieurs résidents et compatriotes qui s'en inquiètent lourdement. C'est un sujet qui n'est pas simple et qui n'est pas si léger que cela.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, merci de nous faire part des textes qui sont à l'étude devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président, j'ai cru un moment que vous m'aviez oubliée.

Etat d'avancement des textes devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille :

1. *Projet de loi, n° 920, modifiant les dispositions du Code civil relatives à l'adoption*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 15 avril 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la Commission le même jour.

Madame Sophie LAVAGNA a été désignée rapporteur de ce texte lors de la réunion de la commission du 6 novembre 2015.

Le 22 janvier 2015, le rapporteur et moi-même avons rencontré l'assistant judiciaire en charge des dossiers d'adoption auprès de la Direction des Services Judiciaires.

Une liste de questions a été adressée au Gouvernement par courrier en date du 4 mars 2016.

La commission est depuis lors dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

2. *Projet de loi, n° 922, relative à la résidence alternée*

Ce texte, d'origine parlementaire, a été transmis au Conseil National le 2 juin 2014 puis déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la commission.

L'examen du projet de loi n'a pas débuté.

3. *Projet de loi, n° 938, modifiant certaines dispositions du Code civil relatives au nom patronymique et instaurant une reconnaissance anténatale de l'enfant à naître*

Ce texte, d'origine parlementaire, a été transmis au Conseil National le 18 mai 2015. Il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission le 26 mai 2015.

L'examen de ce texte a débuté lors de la réunion de la Commission du 30 juin 2015.

Le 30 juillet 2015, une réunion de travail a été organisée avec des représentants du service de l'état civil de la Mairie de Monaco. Cette fructueuse rencontre a permis la rédaction d'un texte consolidé qui a été transmis au Gouvernement le 26 août 2015.

Après trois relances en dates du 30 octobre 2015, 18 janvier et 4 mars 2016, le Gouvernement a transmis ses observations sur le texte consolidé par courrier en date du 18 avril 2016, soit moins de 10 jours.

L'analyse des réponses du Gouvernement sur les amendements proposés par la Commission a débuté lors de la réunion du 21 avril 2016.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Madame FRESKO-ROLFO, je vous remercie.

Pour finir, je passe la parole à Monsieur Jacques RIT pour la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Monsieur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président, ce sera rapide.

1. *Projet de loi, n° 924, modifiant la loi n° 1.389 du 2 juillet 2012 relative au financement des campagnes électorales*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 17 juin 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 2 octobre 2014 et renvoyé le même jour devant cette commission.

L'examen de ce projet de loi n'a pas encore débuté.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur RIT.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National s'achève ainsi.

Toutefois, pour la parfaite information des Monégasques, j'invite également les Présidents de la Commission des Relations Extérieures et de la Commission du Logement à compléter cette présentation par un exposé récapitulatif s'agissant des travaux en cours.

Je donne tout d'abord la parole à M. Jean-Charles ALLAVENA pour qu'il nous fasse part de l'état des lieux des travaux de la Commission des Relations Extérieures.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme je l'avais déjà évoqué les années précédentes, la Commission des Relations Extérieures est un peu atypique, puisqu'elle a, statistiquement, beaucoup moins de textes à étudier ou à produire que les autres commissions. J'accueille avec plaisir celui que vous nous avez transféré tout à l'heure, qui trouve sa pleine place, notamment par rapport à l'étude en cours en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses sur le Télétravail évidemment.

Je vous propose donc plutôt un rapide bilan de notre activité depuis un an.

Je passe sur notre participation assidue aux réunions internationales des différents organismes dont le Conseil National est membre. Je retiens essentiellement, sur ce point, deux éléments concrets témoignant de cette participation active, et de cette implication des élus Monégasques, le rapport réalisé en 2015 pour l'APCE par Christian BARILARO sur la mobilité des étudiants en Europe, et celui en cours toujours pour l'APCE par Mme Béatrice FRESKO-ROLFO sur la dramatique question des mutilations

génitales féminines, qu'elle devrait présenter fin octobre à Strasbourg.

L'accueil à Monaco, en octobre dernier, de la dixième édition de la Conférence des Présidents de Parlement des Petits Etats d'Europe, dont les débats ont été largement consacrés à la relation de nos petits pays avec l'Union Européenne. Remercions à cette occasion le Directeur de Sciences Po Menton, Bernard EL-GHOUL, pour sa contribution à l'animation de ces deux jours.

N'oublions pas la remise en route active des groupes d'amitié France-Monaco. Nous avons été reçus en février 2015, par le Président de l'Assemblée Nationale Claude BARTOLONE, puis par la Présidente de la Commission des Relations Extérieures Elizabeth GUIGOU, tout ceci sous le pilotage de notre voisin et ami Jean-Claude GUIBAL, Président du groupe d'amitié France-Monaco à l'Assemblée. Cette année, c'est au Sénat que nous avons été reçus, à l'initiative de Christophe-André FRASSA, et les discussions, notamment avec le Président Gérard LARCHER et l'ancien Premier Ministre Jean-Pierre RAFFARIN, notamment, ont permis d'aborder des sujets très concrets comme le texte sur le télétravail, les discussions avec l'Union Européenne, la situation des enfants du pays, et également la loi sur la sécurité dont nos amis français ont besoin pour échanger avec nous.

Deux semaines plus tôt c'est au Parlement belge qu'une délégation avait été reçue, avec des thématiques très voisines et un message récurrent : faire connaître Monaco et ses particularités à des voisins dont on se rend compte qu'ils nous connaissent souvent très mal.

Dernière chose, nous avons répondu début avril à l'invitation de la Commission des Relations Extérieures du Conseil Général andorran, et avec nos amis andorrans et san marinois, nous avons fait le point sur nos situations et attentes respectives de la négociation qui s'est ouverte avec l'Union Européenne. Deux journées très fructueuses et nous avons proposé d'accueillir une deuxième rencontre sans doute vers la fin de l'année, à Monaco, au fur et à mesure de l'avancement de ces discussions.

Je crois que j'ai fait à peu près le tour, je voudrais remercier les deux collaboratrices du Conseil National, plus spécifiquement aux questions des relations extérieures, qui ont été impliquées sur la plupart de ces projets, pour leur dévouement et pour la qualité de leur travail d'organisation et d'assistance aux élus.

Je voudrais pour terminer revenir brièvement sur deux points importants.

Le premier, c'est notre relation avec l'APCE. La clôture de la procédure de post-suivi avait été votée à Strasbourg le 23 avril 2015, il y a un an, presque jour pour jour. Ce vote était assorti d'un certain nombre d'engagements de notre part, j'en rappellerai deux :

D'abord un travail actif, non pas pour ratifier la Charte Sociale, c'est impossible en l'état, on le sait, mais pour voir comment on peut intégrer dans notre droit, tout ou partie des problématiques qu'elle évoque. Le rapporteur, Jordi XUCLA, est revenu à Monaco trois fois depuis cette clôture, essentiellement pour rencontrer Laurent ANSEMI et la Direction des Affaires Juridiques. La dernière fois c'était ce 15 avril dernier, la Direction des Affaires Juridiques a remis à Jordi XUCLA un rapport qualifié de tout à fait « remarquable et inhabituel » de la part d'un Gouvernement envers l'APCE, une étude qualifiée précisant article par article ce qui est acceptable, ce qui ne l'est pas. Ce texte a été transmis par M. XUCLA à la Commission de la Charte Sociale, qui va prendre le relai et qui va voir comment elle peut traiter cette question-là. Je le rappelle, avec l'APCE, l'important ce n'est pas forcément d'aboutir, mais de montrer que l'on respecte ses engagements, donc cela laisse du temps pour continuer à travailler et discuter.

Deuxième élément important, le Gouvernement a accepté dans le cadre de ces discussions, la demande d'une lecture plus ouverte de l'Article 14 de notre Constitution, et dans ce cadre-là, le 8 mars, le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération est venu devant la Commission des Relations Extérieures nous présenter la dizaine ou douzaine de textes et Conventions internationaux sur lesquels le Gouvernement et ses Services travaillent actuellement pour voir les conditions et les possibilités de ratification ou pas. Cet échange est une nouveauté pour les Conseillers qui a été remarquablement perçue et j'espère que la suite sera dans la même philosophie d'échange.

J'avais un dernier point évidemment sur le suivi des discussions avec l'Union Européenne, mais, vous l'avez évoqué tout à l'heure, Monsieur le Président, dans le cadre de votre intervention post-élection, je souscris à 1000% à ce que vous, avez dit ; la qualité de la relation et de l'échange avec le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et l'information qui nous est donnée nous semble honnête, fiable, régulière.

Je souhaite que l'on poursuive sur ces bases-là.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

Je vous demande, dès que possible et dès que nous aurons procédé à l'élection des Présidents des commissions dans les prochains jours, que votre commission se mette au travail le plus vite possible sur la ratification de la Convention notamment sur l'article 6, afin que nous puissions passer les textes sur le télétravail et cette ratification en même temps.

Nous terminons avec les travaux de la Commission du Logement. Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être bref, n'ayant pas de texte de loi à déposer devant ma commission. Juste rappeler les résultats de la dernière Commission d'Attribution de logements domaniaux qui s'est tenue le 21 avril dernier.

Pour 406 demandes retenues et acceptées de dossiers complets déposés, 111 logements toutes catégories confondues étaient disponibles, soit 27 % de demandes satisfaites. Score qui se rapproche plus de celui connu au début des années 2000 qu'à la fin et qui montre s'il y en avait besoin – mais je suis sûr que nous sommes tous persuadés aujourd'hui – de l'important effort qu'il nous reste à faire afin que nos compatriotes puissent se loger dans leur Pays.

La situation étant particulièrement catastrophique sur les 5 pièces, où seuls 29 % des demandes ont pu être satisfaites, et un peu moins tendue sur les 3 et 4 pièces où l'on est arrivé à satisfaire environ les deux tiers des demandes.

Donc, je pense que nous avons encore beaucoup de travail. Je tiens à saluer l'excellente collaboration des Services du Gouvernement et l'état d'esprit dans lequel cette commission s'est tenue. Je pense qu'au fur et à mesure des années, nous nous sommes de mieux en mieux compris, nous travaillons de mieux en mieux ensemble, donc j'ai bon espoir que l'analyse de ces résultats donne un coup de fouet à tout le monde pour progresser dans la bonne voie.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

## **IX. DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION**

**M. le Président.-** Chers collègues, nous poursuivons notre ordre du jour par la discussion d'une proposition de résolution. Il s'agit de la :

*Proposition de résolution, n° 27, de Messieurs Laurent NOUVION, Christophe STEINER et Jacques RIT, visant à la modification de l'article 7 du nouveau Règlement intérieur du Conseil National ayant fait l'objet d'une déclaration de non-conformité par le Tribunal Suprême dans sa décision rendue le 14 Janvier 2016.*

Suite à l'adoption d'un nouveau Règlement intérieur du Conseil National lors de la Séance Publique du mercredi 17 juin 2015 et conformément à l'article 61 de la Constitution et à l'article 52 de l'ordonnance n° 2.984 du 16 avril 1963 sur l'organisation et le fonctionnement du Tribunal Suprême, MM. Laurent NOUVION, Christophe STEINER et Jacques RIT ont déposé une proposition de résolution visant à la modification de l'article 7 du nouveau Règlement intérieur du Conseil National ayant fait l'objet d'une déclaration de non-conformité par le Tribunal Suprême dans sa décision rendue le 14 janvier 2016.

Je vais donc donner la parole à l'un des cosignataires pour la lecture de cette proposition de résolution.

Monsieur Jacques RIT, nous vous écoutons.

**M. Jacques RIT.-** Merci.

Proposition de Résolution n° 27 de Messieurs Laurent NOUVION, Christophe STEINER et Jacques RIT, visant à la modification de l'article 7 du nouveau Règlement intérieur du Conseil National ayant fait l'objet d'une déclaration de non-conformité par le Tribunal Suprême dans sa décision rendue le 14 Janvier 2016.

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Vu la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002 ;

Vu la loi n° 771, du 25 juillet 1964, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, modifiée par la loi n° 1.415 du 22 juin 2015 ;

Vu le nouveau Règlement intérieur du Conseil National adopté lors des Séances Publiques des 17 juin et 30 novembre 2015 ;

Vu les décisions rendues par le Tribunal Suprême le 27 juillet 2015 et le 14 janvier 2016 statuant souverainement sur la conformité du nouveau Règlement intérieur du Conseil National aux dispositions constitutionnelles et, le cas échéant, législatives, conformément à l'article 90 A) de la Constitution ;

Considérant l'article 61 de la Constitution selon lequel, sous réserve des dispositions constitutionnelles et, le cas échéant, législatives, l'organisation et le fonctionnement du Conseil National sont déterminés par le Règlement intérieur ;

Considérant la portée de la révision constitutionnelle du 2 avril 2002 impliquant une modification de la loi, n° 771, du 25 juillet 1964, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, ainsi que de son Règlement intérieur ;

Considérant la loi n° 1.415, du 22 juin 2015, modifiant la loi n° 771, du 25 juillet 1964, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National ;

Considérant le nouveau Règlement intérieur du Conseil National adopté les 17 juin et 30 novembre 2015 ;

Considérant les décisions du 27 juillet 2015 et du 14 janvier 2016, par lesquelles le Tribunal Suprême déclare certains articles du nouveau Règlement intérieur du Conseil National, adopté lors des Séances Publiques des mercredi 17 juin et lundi 30 novembre 2015, non conformes aux dispositions constitutionnelles ou conformes auxdites dispositions sous réserves d'observations ;

Monsieur Laurent NOUVION, Président du Conseil National, Monsieur Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National, et Monsieur Jacques RIT, Président de la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, demandent que l'article 7 du nouveau Règlement intérieur, tel que modifié et arrêté par la Commission spéciale consécutivement à la décision du Tribunal Suprême du 14 janvier 2016, soit adopté par le Conseil National. Le nouveau Règlement intérieur ainsi modifié sera transmis au Tribunal Suprême, conformément à l'article 61 de la Constitution.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Monsieur Jacques RIT, en votre qualité de Président de la Commission Spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, souhaitez-vous faire une déclaration complémentaire ?

**M. Jacques Rit.-** Oui, Monsieur le Président.

Lors de l'audience du 14 janvier 2016, le Tribunal Suprême a rendu sa décision concernant la conformité des dispositions constitutionnelles du projet du Règlement intérieur du Conseil National.

Le Tribunal a décidé que seul l'article 7 de cette dernière version du Règlement intérieur devait être déclaré non conforme aux dispositions constitutionnelles. Il a, par ailleurs, fait des observations au sujet des articles 23, 40 et 85.

La Commission spéciale en charge de ce projet avait, d'ores et déjà motivé sa décision de ne pas amender ces trois articles lors de la transmission au Tribunal Suprême de la deuxième version du projet du Règlement intérieur, adopté en Séance Publique le 30 novembre 2015.

Au sujet de la non-conformité de l'article 7, le Tribunal Suprême a relevé un conflit de texte entre le deuxième alinéa de cet article et l'article 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 modifiée. En ce qui concerne le mode de scrutin adopté lors de l'élection ou de la réélection du Président ou du Vice-Président, en cas de décès, de démission ou d'empêchement définitif.

Par ailleurs, la modification suggérée qui concerne le type de majorité requise lors de cette réélection, rend nécessaire deux réajustements du texte de l'article qui concernent respectivement, la notion de membre en exercice et celle de la symétrie qui existe dans les situations de réélection d'un Président ou d'un Vice-Président.

La Commission Spéciale a donc largement remanié le texte de cet article sans, bien entendu, en changer la finalité. Elle a toutefois souhaité étendre la notion de constat d'empêchement définitif à tout élu, alors que dans la rédaction précédente, seuls étaient traités les empêchements définitifs du Président et/ou du Vice-Président.

Les conditions dans lesquelles le Conseil National constate un empêchement définitif sont précisées au troisième alinéa. Il s'agit d'un vote en Commission Plénière d'Etude à la majorité des deux tiers de ces membres en exercice.

La nouvelle rédaction dans son quatrième alinéa stipule que l'élu définitivement empêché ne siège plus parmi les membres en exercice. Il participe par contre au vote par lequel il va, le cas échéant, être empêché et il est décompté parmi les membres en exercice dans le calcul de la majorité des deux tiers au cours de ce vote.

Enfin, lorsque le décès, la démission ou l'empêchement définitif touche le Président, la Commission Spéciale a considéré qu'il était légitime de procéder à la réélection des deux membres du bureau pour éviter l'éventualité d'une situation d'incompatibilité politique entre le Président et le Vice-Président. A l'inverse, lorsque l'une de ces situations touche le Vice-Président, le Président est chargé d'organiser la réélection de ce dernier et pourra présider la séance au cours de laquelle a lieu cette élection.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Docteur.

Je demande à présent à Monsieur le Secrétaire Général de bien vouloir donner lecture de l'article qui a été modifié à la suite de la décision du Tribunal Suprême rendue le 14 janvier 2016.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Article modifié à la suite de la décision du Tribunal Suprême du 14 janvier 2016 -*

#### TITRE PREMIER

#### ORGANISATION DU CONSEIL NATIONAL

#### CHAPITRE I

#### Bureau de l'Assemblée

#### ARTICLE 7

En cas de décès ou de démission du Président, ou des deux membres du bureau simultanément, il est procédé à la réélection du bureau du Conseil National au plus tard dans le délai d'un mois à compter du décès ou de la démission.

En cas de décès ou de démission du Vice-Président, il est procédé à la réélection du Vice-Président au plus tard dans le délai d'un mois à compter du décès ou de la démission.

L'empêchement définitif de tout élu est constaté à la majorité des deux tiers des membres en exercice du Conseil National réunis en Commission Plénière d'Etude sur convocation, selon le cas, du Président ou, à défaut, du Vice-Président ou, à défaut, du Président par intérim.

L'élu définitivement empêché ne siège plus parmi les membres en exercice de l'Assemblée.

En cas d'empêchement définitif du Président, ou des deux membres du bureau simultanément, il est procédé à la réélection du bureau dans le même délai qu'au premier alinéa et selon les mêmes modalités de convocation qu'au troisième alinéa.

En cas d'empêchement définitif du Vice-Président, il est procédé à la réélection du Vice-Président dans le même délai qu'au deuxième alinéa et selon les mêmes modalités de convocation qu'au troisième alinéa.

Au titre des premier, deuxième, cinquième et sixième alinéas, la réélection du bureau ou du Vice-Président interviendra dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, modifiée.

**M. le Président.-** Merci. Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 7 est adopté.

*(Adopté).*

Je vous demande à présent de vous prononcer sur la proposition de résolution n° 27 visant à l'adoption de cet article modifié du nouveau Règlement intérieur du Conseil National.

Je mets la résolution aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La résolution est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Conformément à l'article 61 de la Constitution et à l'article 52 de l'ordonnance n° 2.984 du 16 avril 1963 sur l'organisation et le fonctionnement du Tribunal Suprême, la Haute Assemblée transmettra le nouveau Règlement intérieur du Conseil National, tel que modifié ce jour.

#### X.

#### DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle désormais la discussion d'un projet de loi.

Je voudrais préciser, par souci d'efficacité, si vous en êtes tous d'accord, qu'il est de coutume de ne donner lecture, pour l'exposé des motifs des textes législatifs, que des dispositions générales sachant, bien évidemment, que l'exposé des motifs sera publié en intégralité au Journal de Monaco dans le cadre du compte-rendu *in extenso* de notre Séance Publique.

Enfin, s'agissant du rapport afférent aux textes législatifs, je vous propose qu'en soit donnée lecture de son intégralité. Toutefois, les articles amendés seront lus par le Secrétaire Général au moment du vote, article par article et ne seront par conséquent pas lus par le rapporteur du texte.

Nous examinons le projet de loi, n° 942, portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt.

Je demande à Monsieur le Secrétaire Général de procéder à la lecture des dispositions générales de l'exposé des motifs.

**M. le Secrétaire Général.-**

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La Déclaration « *Vision et action* » adoptée le 9 octobre 1998 par la Conférence mondiale de l'U.N.E.S.C.O. sur l'enseignement supérieur pour le XXI<sup>ème</sup> siècle affirme, dans son préambule, que cet enseignement joue un rôle vital dans le développement socioculturel et économique des Etats.

Cela est particulièrement vrai pour la Principauté laquelle, en raison de ses caractéristiques géographiques, démographiques et sociologiques propres, se doit d'optimiser la formation de ses nationaux alors même qu'elle est par ailleurs confrontée au phénomène d'expatriation quasi-systématique de ses étudiants. Ce phénomène de mobilité internationale dans l'enseignement supérieur n'est toutefois pas l'apanage de la population estudiantine monégasque. Ainsi, en l'espace de 30 ans, le nombre d'étudiants européens en mobilité internationale est passé de 800.000 en 1975 à 3,7 millions en 2009.

Or, cette mobilité représente, pour les intéressés, un coût élevé auquel eux-mêmes ou leurs familles ne sont pas toujours en mesure de faire face.

C'est ici que l'Etat a l'ardente obligation d'intervenir car comme le déclarait le 15 septembre 2011, Monsieur Angel GURRIA, Secrétaire général de l'O.C.D.E., « *l'investissement dans l'éducation n'est pas seulement une question d'argent, c'est aussi un investissement dans les personnes et un investissement dans l'avenir.* ».

Cet impératif n'a pas échappé au Conseil National qui, lors de la séance publique du 11 juin 2014, a adopté une proposition de loi ayant pour objet d'apporter aux étudiants un soutien complémentaire aux classiques bourses d'études. En effet, celles-ci peuvent ne pas permettre de couvrir l'ensemble des frais inhérents aux études supérieures, ce qui amène parfois les intéressés à devoir contracter un prêt qu'ils rembourseront une fois devenus actifs et insérés dans le monde du travail.

Fort des orientations données, en la matière, par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain dès Son discours d'avènement du 12 juillet 2005, le Gouvernement a exprimé son désir de voir transformer cette proposition en projet de loi, ayant par ailleurs à l'esprit que l'obtention d'un prêt peut se révéler difficile pour l'étudiant en raison des garanties à fournir à l'établissement prêteur.

Aussi, l'une des dispositions-clé du présent projet de loi prévoit-elle l'intervention de l'Etat comme caution principale du prêt auprès de l'établissement de crédit.

Sous le bénéfice de ces observations à caractère général, ledit projet appelle les commentaires particuliers ci-après.

Le texte comporte quatre articles qui définissent les modalités du dispositif nouvellement créé.

L'article premier met d'emblée en exergue l'objectif premier du texte, savoir apporter un soutien au financement des études supérieures entreprises par les étudiants monégasques. Il précise ensuite la forme juridique de l'assistance apportée par l'Etat, en l'occurrence un cautionnement de prêt bancaire assorti de la prise en charge des intérêts et accessoires liés aux prêts consentis aux étudiants.

Le principe de la caution est ici entendu au sens du titre XIV du Code civil et plus particulièrement de ses articles 1850 et suivants. C'est ainsi que l'Etat sera engagé, envers l'établissement de crédit, à satisfaire aux obligations de paiement de l'étudiant débiteur, si celui-ci y fait défaut.

Des précisions sont de surcroît apportées par l'article 2 quant à la nature du prêt consenti et aux organismes prêteurs concernés. Entrent en effet uniquement dans le champ d'application de la loi les prêts contractés par des étudiants de nationalité monégasque âgés de trente ans au plus au 31

décembre de l'année civile au cours de laquelle ils effectuent une demande, et cela uniquement auprès d'établissements de crédit liés par une convention avec l'Etat.

Il est à noter qu'alors qu'une limite d'âge de trente ans a été retenue, l'absence de fixation d'un seuil minimal permettra d'intégrer des mineurs dans le dispositif et, par là-même, d'offrir le bénéfice de ces dispositions à des jeunes témoignant d'aptitudes précoces.

Au surplus, afin d'éviter toute dérive ou abus, l'étudiant demandeur devra impérativement être inscrit en vue de préparer un diplôme ou de suivre une formation qualifiante relevant de l'enseignement supérieur.

Les relations entre l'Etat et les établissements de crédit seront par ailleurs régies par une convention qui aura la nature d'un contrat administratif.

L'article 3 fixe la procédure de demande et d'obtention du prêt, ce qui est un usage de saine légistique tant pour ce qui est des autorisations administratives que des aides publiques. De telles dispositions fournissent en effet à l'Administration des lignes-guide précises d'action en même temps qu'elles confèrent des droits aux administrés pétitionnaires.

A ce titre et s'inspirant de la rédaction de l'article 5 de la loi n° 1.144 du 26 juillet 1991 concernant l'exercice de certaines activités économiques et juridiques, le texte encadre notamment la procédure de demande et de décision dans des délais dont la méconnaissance peut aboutir à une décision tacite d'attribution de ladite aide sauf cas d'irrecevabilité de la demande en raison du caractère incomplet du dossier ou de suspension du délai d'instruction en raison d'une demande d'information ou de document complémentaire émanant du service instructeur.

La compétence décisionnelle est attribuée au Ministre d'Etat, ce qui est là encore un usage législatif conforme à l'article 44 de la Constitution qui lui confère la direction des services exécutifs de l'Etat.

Le même article recèle par ailleurs une disposition édictée tant dans l'intérêt du Trésor qu'en vue du respect de l'objectif de politique éducative qui est celui poursuivi par le présent projet, savoir valoriser et optimiser la formation des étudiants monégasques. Dans cette optique, le Gouvernement considère effectivement qu'il importe d'éviter que le système nouvellement mis en place soit dévoyé à l'effet de faciliter des démarches d'évidence fantaisistes et/ou dénuées de véritable valeur académique.

L'article 3 permet ainsi au Ministre d'Etat - à titre, en quelque sorte, de mesure de sauvegarde - de saisir une Commission administrative compétente dès lors qu'il nourrit un doute légitime sur le sérieux ou la qualité du cursus diplômant ou de la formation que le prêt cautionné par l'Etat est censé financer. Sur avis de cette Commission, le Ministre pourra prendre une décision motivée de refus de l'aide demandée. Cette décision, qui ne devrait en réalité intervenir que dans des hypothèses exceptionnelles, pourra bien entendu faire l'objet d'un recours gracieux puis être susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Suprême qui pourra l'annuler notamment s'il la trouve entachée d'erreur manifeste d'appréciation.

Mais dans le cas d'attribution normale de l'aide de l'Etat, le bénéficiaire, dûment muni de la décision ministérielle, pourra se présenter auprès de l'établissement de crédit conventionné par l'Etat afin d'obtenir son prêt.

L'article 4 énumère quant à lui utilement les stipulations que la convention liant l'Etat à l'établissement de crédit devra obligatoirement comprendre.

Ainsi, elle devra faire interdiction à l'organisme prêteur de requérir, de la part des étudiants, des conditions de ressources, ni exiger qu'ils justifient de cautions autres que celle de l'Etat. Il s'agit là bien entendu d'éviter tout dévoiement du système en le détournant de sa vocation sociale.

Sur la plan technique, elle devra au surplus mentionner les conditions générales des prêts consentis, leur montant, en principal et en intérêt, les modalités de leur remboursement et du paiement des intérêts ainsi que les conditions du constat de l'éventuelle défaillance de l'étudiant ainsi que les suites susceptibles d'y être réservées par l'établissement de crédit (mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception postal, délai imparté pour régulariser le règlement, etc ...).

Enfin, l'article 5 du texte projeté rappelle le principe que la caution de l'Etat ne pourra être recherchée qu'en cas de défaillance du débiteur.

Tel est l'objet du présent projet de loi.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à M. Christian BARILARO pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Rapport sur le projet de loi n° 942 portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt.

Le projet de loi portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt a été transmis au Secrétariat Général du Conseil National le 16 septembre 2015 et enregistré par celui-ci sous le numéro 942. Il a été déposé lors de la Séance Publique du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au cours de laquelle il a été renvoyé devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

La proposition de loi n° 212 portant création d'une aide financière de l'Etat aux prêts étudiants avait été transmise par la majorité au Conseil National, le 1<sup>er</sup> avril 2014. Déposé le lendemain en Séance Publique, ce texte avait été adopté à l'unanimité lors de la Séance Publique du 11 juin 2014. Le 22 octobre 2014, le Gouvernement informait la Haute Assemblée de sa décision de transformer cette proposition de loi en projet de loi.

Par l'intermédiaire de cette proposition de loi, la majorité Horizon Monaco souhaitait, conformément à ses engagements, créer une nouvelle aide financière de l'Etat au bénéfice des étudiants de nationalité monégasque, consistant en un cautionnement des prêts souscrits par les étudiants à la charge exclusive de l'Etat et en la prise en charge par celui-ci des intérêts et accessoires dudit prêt. Le dispositif des bourses d'études se trouvait ainsi complété par cette nouvelle aide financière de l'Etat.

Conscient qu'en raison de la situation géographique de la Principauté et de sa vocation d'ouverture sur le monde, les étudiants monégasques sont de plus en plus nombreux à effectuer leurs études supérieures à l'étranger, le Conseil National a entendu, grâce à cette nouvelle aide financière de l'Etat, faciliter la mobilité internationale des étudiants monégasques. Il s'agissait d'inciter l'Etat à investir dans l'avenir des jeunes monégasques car, comme le disait Benjamin DISREALI, « *de l'éducation de son peuple dépend l'avenir d'un pays* ».

Cette mobilité internationale apparaît en effet indispensable à l'essor de Monaco à l'heure où se développe « l'économie fondée sur le savoir », qui, selon l'économiste Jean-Michel CHARPIN, est une économie dans laquelle la compétitivité des entreprises ainsi que celle des nations repose « *fondamentalement sur les capacités à créer et à utiliser les connaissances* » et où « *ces capacités conditionnent donc largement les performances en termes de croissance, de revenus et de création d'emplois* ».

Les études supérieures, en particulier lorsqu'elles sont effectuées à l'étranger, représentent cependant un coût important, spécialement pour les étudiants monégasques et leur famille. En effet, un nombre important d'Etats prévoient des frais de scolarité plus élevés pour les étudiants en mobilité internationale que pour les ressortissants nationaux. Ainsi, plusieurs Etats membres de l'Union européenne, imposent des frais de scolarité majorés lorsque les étudiants, à l'instar des monégasques, sont originaires de pays tiers.

Il est vrai que des aides financières de l'Etat sont d'ores et déjà allouées aux étudiants au moyen des bourses d'études. Leur montant n'est toutefois pas toujours suffisant pour permettre le financement des études supérieures.

C'est la raison pour laquelle une aide financière complémentaire a été proposée par le Conseil National. Votre rapporteur se félicite d'ailleurs que le Gouvernement ait donné à cette aide le même contenu que ce que prévoyait la proposition de loi n° 212, dans la mesure où les étudiants pourront ainsi

financer leurs études grâce à des prêts dont les intérêts seront intégralement payés par l'Etat et dont le paiement sera exclusivement garanti par celui-ci.

Les prêts éligibles à cette nouvelle aide financière de l'Etat seront alloués par les établissements de crédit liés à l'Etat par une convention. L'implication des banques de la place apparaît dès lors indispensable au succès de ce dispositif. Votre rapporteur espère donc que plusieurs d'entre elles prendront l'initiative de conclure une convention avec l'Etat en vue de proposer ce type de prêts aux étudiants monégasques. L'engagement du Gouvernement sur ce sujet doit être total afin que le dispositif soit une réussite au service de nos jeunes Monégasques.

Sous le bénéfice de ces observations d'ordre général, votre rapporteur en vient désormais à l'exposé technique des remarques et amendements de la Commission.

L'article premier du projet de loi indique qu'« *en vue d'apporter un soutien au financement des études supérieures entreprises par les étudiants de nationalité monégasque* », une aide financière de l'Etat est créée. Il en précise par ailleurs la forme, à savoir un cautionnement de prêts et une prise en charge de leurs intérêts et accessoires.

Afin de mieux faire ressortir son caractère normatif, la Commission de l'Education et de la Jeunesse a souhaité modifier la structure de cet article dans lequel l'aide financière de l'Etat est décrite. Pour cela, elle l'a scindé en deux phrases. Elle a ainsi entendu indiquer, dès les premiers mots de la première phrase, qu'une aide financière de l'Etat est créée, puis préciser ensuite que celle-ci bénéficie aux étudiants de nationalité monégasque et enfin que cette aide a pour objet de financer certains types d'études. Elle a ensuite décidé de définir, au sein d'une seconde phrase, le contenu proprement dit de cette aide, en soulignant qu'elle prendrait la forme d'un cautionnement de prêts et d'une prise en charge de leurs intérêts et accessoires.

Soucieux de faciliter l'instruction des demandes de ces aides financière de l'Etat, les membres de la Commission ont également voulu préciser que les études susceptibles d'être financées grâce au dispositif projeté doivent avoir un caractère diplômant ou qualifiant. Par ailleurs, pour prévenir les difficultés quant à l'interprétation du caractère diplômant ou qualifiant de la formation envisagée par l'étudiant, la Commission a indiqué que celui-ci devait être apprécié au regard de la législation du pays dans lequel elle est dispensée.

Ainsi, l'article premier du présent projet de loi est modifié.

L'article 2 du projet de loi énumère les conditions à satisfaire pour pouvoir bénéficier de cette nouvelle aide financière de l'Etat.

Par souci de clarté, la Commission de l'Education et de la Jeunesse a adopté plusieurs amendements de forme au sein de chacun des alinéas de cet article. Le premier alinéa a ainsi été complété afin de rappeler le caractère financier de l'aide de l'Etat et de préciser que les conditions énumérées aux chiffres 1 et 2 sont cumulatives. De même, la rédaction du chiffre 1 a été modifiée pour souligner, à l'instar de l'article premier tel qu'il a été amendé, que la formation envisagée doit être diplômante ou qualifiante dans le pays dans lequel elle est dispensée. Enfin, en cohérence avec le renvoi à l'article 2 au sein de l'article 4 du projet de loi, la Commission a entendu préciser que la convention visée au chiffre 2 devait être conclue conformément à l'article 4.

Ainsi, l'article 2 du présent projet de loi est modifié.

L'article 3 du projet de loi donne compétence au Ministre d'Etat pour connaître des demandes d'aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt. Par ailleurs, il définit les formalités auxquelles est soumise la procédure d'octroi de l'aide financière de l'Etat projetée, et notamment les délais dans lesquels la demande doit être transmise, puis ceux dont dispose l'administration pour se prononcer sur la recevabilité de la demande et sur le fond de celle-ci. Le caractère diplômant ou qualifiant de la formation envisagée étant déterminant pour l'appréciation du bien-fondé de cette demande d'aide financière, le texte prévoit en outre la possibilité pour le Ministre d'Etat de saisir une commission *ad hoc* afin qu'elle lui fournisse un avis à ce sujet.

Fidèle à l'esprit du projet de loi, la Commission de l'Education et de la Jeunesse a introduit plusieurs amendements, de fond comme de forme, afin de simplifier la procédure d'obtention de l'aide financière et de la rendre plus lisible pour les étudiants concernés.

La Commission a ainsi apporté trois modifications de fond au premier alinéa. Pour faciliter les démarches des étudiants et réduire leur coût, une première modification a consisté à prévoir la possibilité de déposer la demande d'aide financière au Secrétariat Général du Ministère d'Etat contre remise d'un récépissé. De plus, pour éviter toute difficulté d'interprétation, la Commission a supprimé la précision selon laquelle la demande devait être adressée, à peine d'irrecevabilité, « *au plus tard dans*

les six mois précédents le début du cursus diplômant ou de la formation envisagée ». En effet, il s'avère que la demande devant être déposée au plus tard dans les six mois et non au plus tôt dans les six mois précédents le début du cursus, le délai fixé par le texte ne revêt pas un caractère contraignant. Aussi, pour éviter que cette partie du texte ne soit perçue comme un obstacle et dissuade les étudiants de déposer une demande, la Commission de l'Education et de la Jeunesse a opté pour sa suppression. Enfin, pour des raisons de sécurité juridique et de prévisibilité, les membres de la Commission ont souhaité que la liste des pièces justificatives requises à peine d'irrecevabilité de la demande soit fixée par Arrêté Ministériel.

Pour lever toute ambiguïté, la Commission a amendé le troisième alinéa afin de préciser qu'à défaut de réponse du Ministre d'Etat dans le délai imparti, la décision concernant la recevabilité de la demande était réputée favorable.

Enfin, le quatrième alinéa a fait l'objet d'un amendement afin de préciser les points sur lesquels la commission, créée par Ordonnance Souveraine, pourra être consultée par le Ministre d'Etat, à savoir sur le caractère diplômant ou qualifiant de la formation envisagée dans le pays dans lequel elle est dispensée.

En outre, la Commission de l'Education et de la Jeunesse a adopté plusieurs amendements de forme, aux fins de rappeler, dans le premier alinéa, le caractère financier de l'aide de l'Etat, d'indiquer, au dernier alinéa, que c'est « après » avis de la commission constituée par Ordonnance Souveraine que le Ministre d'Etat peut, par décision motivée, refuser l'attribution de l'aide financière de l'Etat ou bien de corriger une simple erreur de typographie.

Ainsi, l'article 3 du présent projet de loi est modifié.

L'article 4 du projet de loi précise quels sont les éléments définis au sein du contrat, visé à l'article 2, régissant les relations entre l'Etat et l'établissement de crédit.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse a souhaité modifier la forme du texte afin de bien faire ressortir que les éléments devant figurer dans le contrat conclu entre l'Etat et l'établissement de crédit pouvaient être regroupés dans deux ensembles, à savoir les caractéristiques du contrat de prêt, d'une part, et les modalités de l'intervention de l'Etat, d'autre part.

Sur le fond, les membres de la Commission ont entendu conserver les dispositions du projet de loi, et en particulier deux d'entre elles.

La première est l'interdiction pour le prêteur de requérir de la part de l'étudiant des conditions de ressources. Il est en effet apparu essentiel pour les élus de maintenir cette interdiction, afin de bien distinguer le dispositif de cette nouvelle aide financière de celui des bourses d'études existantes. Ainsi, la nouvelle aide financière étant allouée pour permettre aux étudiants de financer des formations qui peuvent être très coûteuses, la Commission estime que les ressources des parents ne doivent pas être prises en considération par le prêteur, car, à défaut, leur liberté de choix pourrait être limitée. Au contraire, les bourses d'études ayant pour objet de lisser les inégalités sociales existant entre les étudiants, il apparaît nécessaire de connaître les ressources de ses parents pour en définir le montant.

La seconde est le caractère exclusif du cautionnement de l'Etat. Votre rapporteur souligne que la Commission de l'Education et de la Jeunesse est particulièrement attachée à l'exclusivité de l'engagement de l'Etat en qualité de caution. D'un point de vue technique, celui-ci est le corolaire de l'interdiction faite au prêteur de requérir de l'emprunteur des conditions de ressources. En effet, dans l'hypothèse où les parents de l'étudiant cautionneraient son engagement, le prêteur tiendrait nécessairement compte de leur capacité d'endettement et donc de leurs ressources. Par ailleurs, de façon plus générale, la Commission a souhaité, comme cela était le cas dans la proposition de loi n° 212 votée par le Conseil National, que l'Etat investisse dans l'avenir des jeunes Monégasques et, pour cela, qu'il assume seul le risque de défaillance de l'étudiant.

Le contenu de ce texte a également été enrichi. Ainsi, les modalités de versement des sommes prêtées ont été ajoutées parmi les caractéristiques du contrat de prêt. Les modalités de l'intervention de l'Etat ont, quant à elles, été précisées. Il s'agit, d'une part, des modalités de la prise en charge des intérêts et des accessoires des prêts consentis et, d'autre part, de l'obligation pour l'Etat de ne s'acquitter des sommes dues en sa qualité de caution que dans l'hypothèse où les biens du débiteur seraient insuffisants, conformément aux dispositions de l'article 1860 du Code civil.

Ainsi, l'article 4 du présent projet de loi est modifié.

Le cautionnement fourni par l'Etat dans le cadre de cette aide financière n'étant pas un cautionnement de nature commerciale, l'article 5 du projet de loi rappelle que l'Etat ne s'oblige à payer les sommes dues en sa qualité de caution, qu'à défaut du débiteur, conformément aux dispositions de l'article 1860 du Code civil.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse ayant décidé de déplacer les dispositions de l'article 5 du projet de loi au sein de son article 4, l'article 5 devait subséquemment être supprimé.

Sous le bénéfice de ces observations, votre rapporteur vous invite désormais à adopter sans réserve le projet de loi tel qu'amendé par la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur le rapporteur.

Je vais demander au Ministre d'Etat ou à un membre du Gouvernement s'il souhaite réagir au rapport.

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.-*

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Mes premiers mots et mes remerciements vont vers vous, Monsieur le rapporteur, pour les fructueux travaux que la Commission de l'Education et de la Jeunesse a mené sur ce texte et dont vous venez de nous livrer la teneur par la lecture de votre rapport ; un rapport très complet qui présente, de manière claire et précise, les amendements que souhaite apporter la commission au projet de loi n° 942 qui nous réunit ce soir.

Ainsi que cela a été déjà rappelé, la réforme législative que votre Assemblée s'apprête à adopter s'inscrit dans le droit fil d'une orientation forte donnée par le Prince Souverain qui, lors de Son discours d'avènement prononcé le 12 juillet 2005, a exprimé le souhait que les jeunes Monégasques puissent acquérir des compétences et suivre des formations de haut niveau, et ce, afin de mieux contribuer, le moment venu, à l'essor de la Principauté.

La politique d'éducation menée à Monaco constitue, de manière constante, un axe prioritaire de l'action gouvernementale, ce qui a conduit à la mise en place d'un système éducatif performant ne négligeant ni les moyens humains ni matériels, et dont chacun reconnaît sa qualité et s'accorde à dire qu'il concourt à l'attractivité de la Principauté.

Cette politique généreuse et ambitieuse des pouvoirs publics en faveur de l'éducation permet

ainsi, grâce au niveau d'excellence de l'enseignement dispensé au sein des établissements scolaires monégasques, à nos jeunes de disposer, à l'issue de leur scolarité, d'un socle solide de connaissances de nature à les préparer, dans les meilleures conditions, à la poursuite de leur parcours de formation dans le cadre de l'enseignement supérieur.

De ce point de vue, le futur « prêt étudiant » qui sera mis en place par la loi, renforcera encore l'action de l'Etat en matière d'éducation au moyen d'un dispositif d'aide destiné à accompagner les jeunes Monégasques dans leurs études supérieures en leur offrant non plus seulement les conditions – je dirais – « intellectuelles » de suivre la formation supérieure de leur choix mais aussi, financières.

Car chacun sait – et vous l'avez effectivement rappelé, Monsieur le rapporteur – se former à l'étranger peut coûter très cher, spécialement lorsqu'il s'agit de cursus dispensés dans des pays anglo-saxons et il n'est pas rare de rencontrer des jeunes confrontés à des difficultés pour accéder à des formations d'excellence, voire même devoir y renoncer pour des considérations liées à leur financement.

En ce sens, le « prêt étudiant » garanti par l'Etat, permettra aux étudiants monégasques d'obtenir un plan de financement plus conséquent de leurs études, sans caution d'un proche ni conditions de ressources.

Aussi, l'aide financière qui sera mise en œuvre, complémentaire à la bourse d'études, offrira-t-elle de nouvelles perspectives pour une jeunesse ambitieuse qui, face à la mondialisation et à la nécessité de devoir maîtriser les langues étrangères, est appelée, de plus en plus fréquemment, à effectuer une partie de ses études hors de Monaco mais aussi hors du pays voisin.

Le Gouvernement Princier ne peut donc que se réjouir de l'adoption d'un texte qui, fidèle à cette générosité de l'Etat en faveur de l'éducation, entend aujourd'hui mettre l'accent, de manière équilibrée et responsable, sur l'avenir des bacheliers monégasques en leur proposant la possibilité d'envisager, avec confiance, la poursuite de leur cursus de formation.

S'agissant du projet de loi, le travail d'examen conduit par la commission de l'Education et de la Jeunesse a amené cette dernière à formuler un certain nombre d'amendements techniques qui, aux yeux du Gouvernement, apportent des précisions utiles au texte d'origine.

Je puis vous indiquer, d'emblée, que ceux-ci sont, dans leur intégralité, acceptés par le Gouvernement.

C'est ainsi que l'introduction dans le projet de loi de la mention du caractère diplômant ou qualifiant de

la formation envisagée au sens de la législation du pays dans lequel elle sera dispensée tend, en effet, à soutenir l'objectif d'excellence de la politique éducative poursuivie par l'Etat, en assurant la sécurité juridique nécessaire quant au sérieux et à la qualité de la formation supérieure que le prêt cautionné par l'Etat aura pour objet de financer.

Concernant l'article 3 du projet de loi, le renvoi à un Arrêté Ministériel définissant clairement les pièces requises à peine d'irrecevabilité de la demande d'aide financière, emporte l'assentiment du Gouvernement Princier pour ce qui a trait aux modalités d'application du texte. Il en est de même pour l'introduction du principe selon lequel, à défaut de réponse par le Ministre d'Etat dans les délais impartis, l'aide de l'Etat sera réputée accordée à l'étudiant.

Enfin, le Gouvernement accepte la nouvelle organisation des dispositions des articles 4 et 5 du projet de loi proposée par la commission, tendant à présenter, d'une part, les stipulations que la convention liant l'Etat à l'établissement de crédit devra obligatoirement comporter et, d'autre part, les modalités de l'intervention de l'Etat, stipulée au sein de l'article 4, tout en maintenant la référence formulée dans le projet de loi d'origine aux dispositions de l'article 1860 du Code civil.

Pour conclure, et avant que ne s'ouvre, dans un instant, la discussion générale sur ce projet de loi, je souhaiterais vous faire part de deux points particuliers.

Le premier tient à ce que vous avez évoqué, Monsieur le rapporteur, quant à la nécessité que les banques de la place puissent s'impliquer dans le dispositif.

A cet égard, je puis vous assurer que le Département des Finances et de l'Economie mettra tout en œuvre aux fins d'obtenir, auprès des établissements concernés, pour nos futurs jeunes emprunteurs, des conditions financières qui leur soient le plus favorable possible. Il en va de l'intérêt du dispositif envisagé et de sa pleine réussite.

Quant au second point, celui-ci a trait aux délais de mise en œuvre de la réforme.

Là encore, je puis vous assurer que l'Administration fera preuve de célérité dans la mise au point des modalités et procédures d'application de la loi et, notamment dans la conclusion des conventions à passer avec les établissements bancaires.

Il reste – et vous le comprendrez bien – que ces procédures réclameront un certain temps lequel,

cependant, ne devrait pas, en principe, être préjudiciable aux bénéficiaires potentiels du projet de loi.

En effet, le dispositif ne limitant pas la souscription d'un prêt à une période précise, rien ne devrait s'opposer à ce que sa mise en œuvre opérationnelle puisse intervenir dans le courant du second semestre 2016.

Dans cette perspective, je vous informe que les services de l'Etat concernés ont d'ores et déjà prévu de se réunir, dès demain matin, pour engager les travaux en question.

Dans Son discours du 12 juillet 2005, Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain demandait aux jeunes de Monaco de montrer leur volonté de travailler, d'avoir de l'ambition, de se dépasser et d'aller forger leur expérience à l'étranger.

Le texte soumis ce soir au vote de l'Assemblée leur offrira assurément un soutien approprié pour accéder aux meilleures formations et répondre ainsi à ces orientations.

A ce titre, et parce que nos enfants portent en eux les espoirs de pérennité et de développement du pays, je souhaiterais, au nom du Gouvernement Princier, vous faire part de sa satisfaction de ce que l'Assemblée soit invitée, comme vous l'avez formulée Monsieur le rapporteur en conclusion de votre rapport, à voter, sans réserve, le projet de loi n° 942.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur CELLARIO.

A présent, j'ouvre le débat. Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Monsieur BURINI, je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais remercier le Gouvernement d'avoir transformé assez rapidement cette proposition qui émanait de la majorité et qui avait été votée à l'unanimité par le Conseil National, pour la transformer en projet de loi, pour trois raisons principales.

On a souvent parlé des études faites à l'étranger, on fait souvent référence à des universités américaines qui coûtent 40 000 dollars par an, mais la réalité n'est pas seulement là, la réalité cela peut être un étudiant qui a peu de moyens, qui est à Nice et qui a besoin de louer un studio pendant six mois pour préparer ses

partiels et réviser ses examens et ce que j'aime dans ce projet de loi c'est aussi la souplesse pour pouvoir demander une aide au moment où on en a besoin., Il y a parfois des gens qui en ont besoins pour finir leurs études, de 3 000 € en plus dans l'année.

La deuxième chose très importante c'est que, malgré certaines ressources pécuniaires, il y a des parents qui refusent – et qui légalement n'y sont pas obligés – de financer les études de leurs enfants. Là aussi, cela est très important parce qu'il y a à la fois la possibilité de faire des études de façon autonome, mais aussi c'est une façon de se responsabiliser et cela est très important parce que les études sont un choix de vie. Il y a d'ignobles études d'économistes américains – cela arrive – qui ont calculé qu'en fait cela ne valait pas la peine d'étudier car aux Etats Unis, des gens sont endettés pendant vingt ou trente ans... Alors, il y a des économistes qui ont dit : mais au fond, les parents au lieu de payer 200 000 dollars, devraient plutôt financer l'achat d'une maison à leurs enfants au lieu de financer leurs études.

Pour ma part, je ne le pense pas. Je pense que les études ce n'est pas seulement le retour sur investissement sur le travail qu'on pourra trouver, c'est aussi une formation des esprits, c'est un développement personnel, c'est un projet individuel... Je suis donc très sensible à ce projet de loi que je voterai de façon inconditionnelle.

**M. le Président.-** Merci Monsieur BURINI.

Monsieur POYET, je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Avant toute chose, je voudrais féliciter le rapporteur du travail effectué sur ce projet de loi

et je remercie également le Gouvernement d'avoir accepté, d'avoir partagé avec nous et validé les propositions de la commission. J'y ai participé et cela fait plaisir de voir qu'on en arrive là aujourd'hui.

Alors oui, cela me permet de mettre en évidence, s'il le fallait, que la Majorité Horizon, qui était déjà faite à sa création de plusieurs composantes, aujourd'hui encore, sous la présidence de Christophe STEINER, est dans le prolongement du projet politique qui nous a amenés ici.

D'ailleurs, Monsieur le rapporteur le sait bien, le vote du rapport du projet de loi s'est fait une majorité de ceux que l'on appelle les « frontistes », donc nous sommes vraiment dans ce prolongement, on soutient cette initiative et en tout cas je le voterai sans aucune réserve car c'est vraiment un sujet qui me tient à cœur et je remercie encore une fois le rapporteur.

**M. le Président.-** Laissez tomber le terme « frontiste ».

Monsieur BOERI, je vous en prie.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Marc BURINI et le rapporteur ont dit un certain nombre de choses, moi je voudrais simplement souligner l'importance psychologique, sociologique... c'est une rupture, c'est une innovation. Pour une fois, l'aide ne fait pas référence à la fortune ou la non fortune des parents, elle est vraiment liée à la responsabilité de l'étudiant. Je crois que c'est quelque chose de nouveau qui, à moi, me plaît beaucoup et je pense que cela plaît à tout le monde.

Le deuxième point, c'est qu'il faudra veiller à ne pas tomber de « Charybde en Scylla » parce que, d'une part, on responsabilise l'étudiant qui va pouvoir avoir un prêt qu'il remboursera, évidemment et, d'autre part, si l'Etat signait une convention qu'avec un seul organisme financier, l'étudiant se retrouverait quasiment menotté avec un seul organisme financier pour toute sa vie. Donc il faut vraiment faire attention que d'un côté la responsabilité et de l'autre côté, le monopole –je le rappelle, de l'autre côté de l'Atlantique le chef de l'Etat a mis plus de 20 ans à rembourser son prêt – et il ne faudrait pas que note brave étudiant soit tenu de rester pendant 20 ans avec la même banque ou le même organisme financier.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Au moment où je m'apprête sans aucune difficulté et avec grand plaisir à voter en faveur de ce texte, vous l'imaginez bien, je voulais quand même remercier le Gouvernement, les équipes de l'Education Nationale, vos équipes, Monsieur CELLARIO, pour l'excellence des relations que nous avons eues pour la mise en place de ce texte qui s'apprête à être voté, je l'espère à l'unanimité.

Monsieur le Ministre d'Etat a appelé tout à l'heure de ses vœux le respect de toute la place dans le cadre Institutionnel, c'est un exemple parfait.

Ensuite je voudrais avoir une petite pensée pour M. Michel ROGER qui était un fervent défenseur de cette proposition de loi de la majorité Horizon Monaco et qui a été, en son temps, un pionnier de

l'Education Nationale en France en fonction de ses anciennes responsabilités.

Au moment où je m'appête à faire le dernier discours en tant que Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, j'ai pris beaucoup de plaisir à faire ce travail pendant trois ans, du travail avec tous vos collaborateurs ici présents et certains dans l'hémicycle. Franchement, cela a été un grand honneur pour moi de présider cette commission, les jeunes c'est l'avenir de la Principauté, le Souverain est très attaché à cela.

Ce projet de loi qui scellait le programme de la majorité Horizon Monaco est voté un soir où cette majorité vole en éclat... c'est un peu dommage, mais j'espère que tous les élus autour de cet hémicycle voteront en leur âme et conscience en faveur de ce projet de loi.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur BARILARO.

S'il n'y a plus d'intervention, j'invite Monsieur le Secrétaire Général à donner lecture des articles de ce projet de loi amendé.

**M. le Secrétaire Général.-**

#### ARTICLE PREMIER

*(Texte amendé)*

Il est créé, au bénéfice des étudiants de nationalité monégasque, une aide financière de l'Etat ayant pour objet le financement d'une formation de l'enseignement supérieur diplômante ou qualifiante dans le pays dans lequel elle est dispensée. Cette aide prend la forme d'un cautionnement de prêts et d'une prise en charge de leurs intérêts et accessoires.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Secrétaire Général

Je mets l'article premier amendé aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article premier est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

#### ART. 2

*(Texte amendé)*

L'aide financière de l'Etat mentionnée à l'article précédent ne peut être allouée que dans les conditions cumulatives suivantes :

les prêts doivent être contractés par des étudiants de nationalité monégasque, régulièrement inscrits à une formation de l'enseignement supérieur diplômante ou qualifiante dans le pays dans lequel elle est dispensée et âgés de trente ans au plus au 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle s'effectue la demande de prêt ;

les prêts doivent être consentis à ces étudiants par des établissements de crédit liés à l'Etat par une convention conclue conformément à l'article 4.

**M. le Président.-** Merci. Je mets l'article 2 amendé aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 2 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

#### ART. 3

*(Texte amendé)*

La demande d'aide financière de l'Etat mentionnée à l'article premier doit, à peine d'irrecevabilité, être adressée au Ministre d'Etat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou être déposée contre récépissé au Secrétariat Général du Ministère d'Etat. Un arrêté ministériel définit les pièces justificatives requises à peine d'irrecevabilité de la demande.

Au cours des cinq jours ouvrables suivant la date du dépôt de la demande, le Ministre d'Etat donne, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, notification, soit de la recevabilité de la demande, soit de son irrecevabilité lorsque le dossier est incomplet.

La décision du Ministre d'Etat relative à l'attribution de l'aide de l'Etat mentionnée à l'article premier doit être notifiée au demandeur dans un délai de trois mois à compter de la date de recevabilité de la demande. A défaut, la décision est réputée favorable. Ce délai peut toutefois être suspendu si le service compétent sollicite, par demande motivée, la production de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction de la demande.

Pour des motifs pertinents et dûment justifiés, le Ministre d'Etat peut en outre, au cours du délai prescrit au précédent alinéa, consulter une commission constituée par Ordonnance Souveraine, sur le caractère diplômant ou qualifiant de la formation de l'enseignement supérieur envisagée dans le pays dans lequel elle est dispensée. Dans ce cas, ledit délai est suspendu pour une durée qui ne saurait excéder trois mois.

Après avis de ladite Commission, le Ministre d'Etat peut, par décision motivée conformément à la loi n° 1.312 du 29 juin 2006 relative à la motivation des actes administratifs, refuser l'attribution de l'aide de l'Etat mentionnée à l'article premier.

**M. le Président.-** Merci. Je mets l'article 3 amendé aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 3 est adopté.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

ART. 4

(Texte amendé)

Les relations entre l'Etat et l'établissement de crédit sont régies par la convention prévue à l'article 2, laquelle définit :

Les caractéristiques du contrat de prêt, et notamment :

Les conditions d'attribution des prêts par l'établissement de crédit, et particulièrement l'interdiction pour le prêteur de requérir de la part de l'étudiant emprunteur des conditions de ressources, ainsi que le caractère exclusif du cautionnement de l'Etat ;

Le montant, en principal et intérêts, de la somme pouvant être empruntée ;

Les modalités de versement des sommes prêtées ;

Les modalités de remboursement des sommes prêtées ;

Les conditions du constat de l'éventuelle défaillance de l'étudiant débiteur dans l'exécution de ses obligations, ainsi que les suites susceptibles d'y être réservées par l'établissement de crédit ;

Les modalités de l'intervention de l'Etat, et notamment :

Les modalités de prise en charge des intérêts et des accessoires des prêts consentis ;

L'obligation pour l'Etat de ne s'acquitter des sommes dues en sa qualité de caution qu'à défaut du débiteur, conformément aux dispositions de l'article 1860 du Code civil.

**M. le Président.-** Merci. Je mets l'article 4 amendé aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 4 est adopté.

(Adopté).

Je mets à présent l'ensemble de la loi aux voix.

Je vous demanderai de bien vouloir voter en levant la main.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

La loi est adoptée à l'unanimité des présents.

(Adoptée ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,*

*Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,*

*Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,*

*Eric ELENA, Alain FICINI,*

*Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,*

*M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA,*

*MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,*

*Thierry POYET, Jacques RIT,*

*Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,*

*Mmes Valérie ROSSI,*

*Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et*

*M. Christophe STEINER).*

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour est maintenant épuisé.

La séance est levée. Je vous remercie.

(La séance est levée à 21 heures 40).



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

